



Coconstruire
avec nos
adhérents
l'avenir de leur
patrimoine.

Rapport
d'activité
2020



carac

SOMMAIRE

- 08 _ Vision croisée
- 10 _ Une gouvernance mobilisée
- 12 _ Ambition 2030 : des avancées qui se concrétisent
- 14 _ Les chiffres clés 2020
- 16 _ Gestion financière et gestion des risques : anticipation, prudence et agilité
- 18 _ 2020, une année de faits marquants
- 20 _ La Carac face à la crise : un soutien sans précédent

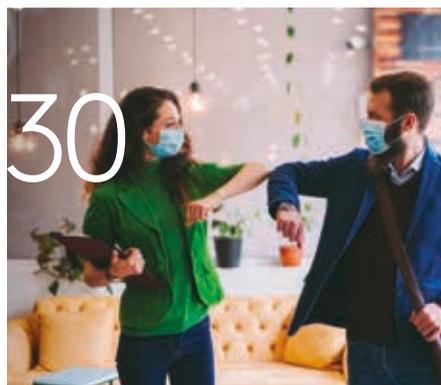


Engagés pour nos **adhérents.**

- 24 _ Placer l'adhérent au cœur de notre modèle
- 26 _ Garantir un haut niveau de qualité de service
- 28 _ Se transformer pour nos adhérents

Engagés pour nos **collaborateurs.**

Ressources humaines : une mobilisation _ 32 sur tous les fronts



Engagés pour la **société.**

- 38 _ Acteurs d'un monde plus durable et responsable
- 42 _ La Fondation d'entreprise Carac : plus que jamais engagée et solidaire

À la Carac, nous sommes engagés pour l'avenir du patrimoine de nos adhérents.

Nous sommes la mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance qui s'engage pour ses adhérents.

Pour nous, créer de la valeur, c'est accompagner nos adhérents dans la durée. C'est prendre soin de leur patrimoine et le faire fructifier. C'est leur garantir sur le long terme la performance financière à laquelle ils aspirent. Consolider, par sa transmission, le lien entre les générations.

Nos solutions financières s'adressent à toutes les personnes soucieuses de performance dans la gestion de leur patrimoine.

Nous sommes aux côtés de tous ceux qui, comme nous, s'engagent dans leur famille, dans leur travail et dans la vie en société. Nous gérons leur épargne avec intégrité. Nous leur apportons toute notre expertise pour faire face aux complexités du monde financier.

Nous construisons ensemble la relation de confiance sans laquelle aucun investissement durable n'est possible.

Nous sommes, tout au long de leur parcours de vie, le partenaire de leur ambition patrimoniale.

**Avancer collectivement,
c'est ça, notre engagement
mutualiste.**



88

conseillers mutualistes et
44 assistants commerciaux
partout en France.

100 %

des processus de gestion revus
en 2020 pour gagner
en efficacité et améliorer
la qualité de service.

E N G A G E M E N T N ° 1

Prendre soin du patrimoine de nos adhérents et les accompagner tout au long de leur vie.

Pour nous, créer de la valeur, c'est accompagner nos adhérents dans la durée, prendre soin de leur patrimoine et le faire fructifier. Dans cette perspective, nous renforçons notre performance opérationnelle et nous nous transformons en devenant plus agiles, plus réactifs, plus digitaux. Mutuelle à taille humaine, nous préservons avec le plus grand soin ce qui fonde notre différence : le lien de proximité et le contact direct avec nos adhérents, pour leur apporter un conseil réellement personnalisé.



12,6
milliards d'euros
d'actifs

gérés par la Carac.

E N G A G E M E N T N ° 2

Garantir la performance à laquelle nos adhérents aspirent.

Nous sommes une mutuelle qui appartient à ses adhérents, nous n'avons pas d'actionnaires. Cette indépendance permet à nos adhérents d'avoir prise sur l'avenir de leurs placements et d'en tirer tous les bénéfices. Depuis près d'un siècle, nous proposons des solutions d'épargne et de retraite parmi les plus performantes du marché, grâce à une gestion rigoureuse et à notre solidité financière.



206 800 €

de dons d'épargne solidaire collectés et reversés aux six associations partenaires de la Carac en 2020.

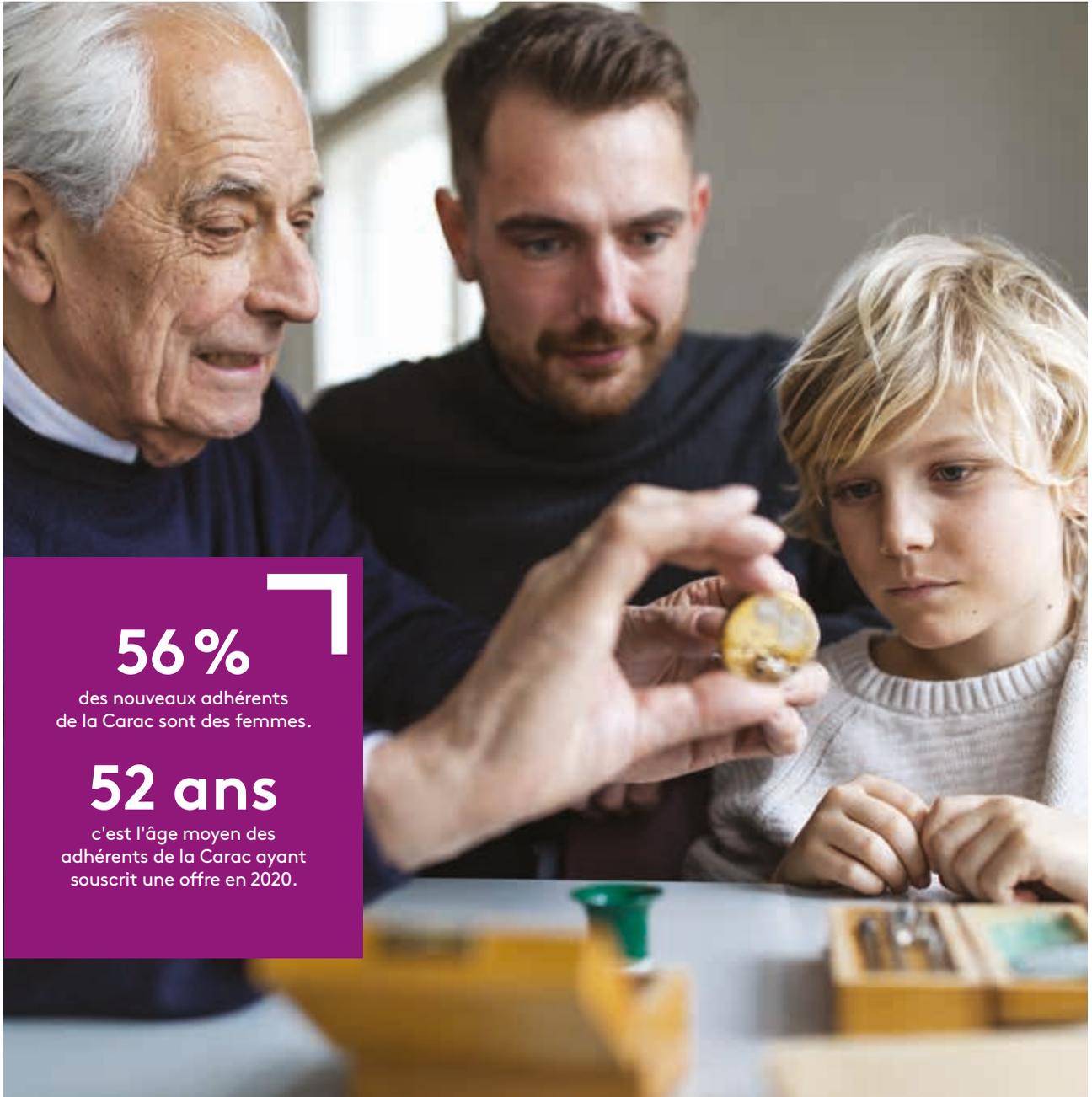
- 29 %

de baisse de l'intensité carbone du portefeuille obligataire de la Carac en 2020.

E N G A G E M E N T N ° 3

Avoir un impact positif dans la société.

En faisant le choix d'investissements durables et responsables, nous donnons du sens à l'épargne de nos adhérents. Nous partageons avec eux nos valeurs d'entraide et sommes un acteur engagé dans l'Économie Sociale et Solidaire. Nous agissons au quotidien pour un monde plus respectueux de l'environnement et une finance plus responsable.



56%

des nouveaux adhérents
de la Carac sont des femmes.

52 ans

c'est l'âge moyen des
adhérents de la Carac ayant
souscrit une offre en 2020.

E N G A G E M E N T N ° 4

Consolider le lien entre les générations.

Nous aidons nos adhérents à construire leur patrimoine dans l'objectif de le transmettre, consolidant ainsi le lien entre les générations. Nous sommes aux côtés de tous ceux qui s'engagent dans leur famille, avec une palette de solutions pour protéger leurs proches et bâtir leur avenir. Nous nous ouvrons aussi à ceux qui, dans les nouvelles générations, partagent nos valeurs et souhaitent voir grandir leur patrimoine.

VISION CROISÉE



Claude Tarall, Président
Jean-Jacques Berthelé, Directeur général

Malgré la crise sanitaire, la Carac confirme sa solidité en 2020. Grâce à la mobilisation de ses élus et au travail remarquable de ses collaborateurs, la mutuelle poursuit sa transformation stratégique pour apporter à ses adhérents un service de qualité.

Mobilisation.

— **Comment la Carac a-t-elle fait face à une année 2020 marquée par la crise sanitaire et quelles ont été vos priorités ?**

Claude Tarall : L'expérience vécue par la Carac, durant les semaines où l'économie s'est brutalement arrêtée et durant les mois de reprise, a été très riche en enseignements. Comme toutes les entreprises, nous avons dû faire face à deux défis majeurs : préserver la santé de chacun, tout en continuant à maintenir notre activité. Nous avons fermé toutes nos agences et, dans le même temps, nous avons déployé des moyens importants afin de protéger nos collaborateurs, d'étendre le télétravail à une grande échelle et de continuer à répondre aux attentes de nos adhérents. Cette situation inédite a montré à quel point la Carac

pouvait faire preuve d'agilité et d'adaptabilité quelles que soient les situations, même les plus graves. Je tiens à saluer la mobilisation remarquable de toutes les équipes, qui a permis à la Carac de garder le cap. Et je remercie également nos élus, dont la confiance a été plus que jamais précieuse.

Jean-Jacques Berthelé : La crise sanitaire et la période de confinement ont bousculé l'organisation des entreprises.

À la Carac, le principal enjeu de cette crise sanitaire a été humain : tout en préservant la santé de nos salariés et de nos adhérents, nous avons été très attentifs à maintenir la relation humaine et le lien social. Ainsi, les modes de communication ont rapidement évolué avec des outils dédiés (Skype) permettant la tenue de réunions, l'animation des équipes et la réalisation d'un plan de recrutement ambitieux. Le télétravail a confirmé l'engagement de nos collaborateurs, leur attachement à la Carac et leur capacité à s'adapter. Les rapports entre les managers et leurs équipes ont changé, laissant davantage de place à l'humain, à la bienveillance et à la confiance mutuelle. Les enseignements de cette crise sont précieux et nous confortent dans notre volonté de faire de cette expérience de crise sanitaire l'opportunité de réussir la transformation de la Carac.

C'est ainsi que nous avons pu répondre à 100 % présents pour nos adhérents, mais aussi réaliser des résultats solides.

Stratégie.

— **Justement, où en êtes-vous sur le déploiement de votre plan stratégique Ambition 2030 ?**

Claude Tarall : Nous avons lancé le premier plan triennal d'Ambition 2030 en février 2020 et malgré la crise sanitaire, nous avons respecté notre plan de marche. Tout en préservant l'indépendance de la Carac, notre ambition est qu'elle soit reconnue comme la référence mutualiste de l'épargne retraite en France. Pour ce faire, notre stratégie vise à rester attractifs, à conquérir de nouveaux adhérents, à garantir une qualité de service optimale et à développer notre approche digitale.

Jean-Jacques Berthélé : Pendant la crise de la Covid-19, le comportement des consommateurs s'est fortement modifié. Les canaux numériques ont été privilégiés. La Carac a su s'adapter rapidement et a accéléré sa transformation digitale. Les avancées sont significatives. Je pense à l'évolution de l'espace adhérent Onyx, où chaque adhérent peut désormais mettre à jour ses données personnelles, mais aussi au déploiement de notre process d'entrée en relation digitale, préfigurant l'adhésion en ligne. L'année 2020 a également été marquée par le lancement d'un produit très compétitif, le PER Individuel Carac, et par la déclinaison de notre nouvelle plateforme de marque et de notre nouvelle identité visuelle.

Engagements.

— **Des avancées concrètes en 2020, en matière de responsabilité sociale et environnementale ?**

Claude Tarall : Nous avons notamment intégré de nouvelles unités de compte thématiques et socialement responsables dans nos contrats multisupports. Nos adhérents peuvent ainsi donner du sens à leur épargne en investissant dans des secteurs d'avenir comme l'intelligence artificielle, l'économie numérique, la transition écologique ou le « grand âge ». Nous avons aussi enrichi Carac Profiléo d'un nouveau fonds labellisé ISR, Investissement Socialement Responsable. Je tiens également à signaler en 2020 une collecte significative au profit de nos associations partenaires avec l'épargne solidaire.



En 2020, nous avons démontré une formidable capacité d'adaptation, une réelle cohésion et une attention constante à nos adhérents, avec des résultats solides. Autant d'atouts puissants pour poursuivre notre transformation.

Avenir.

— **Quelles sont les perspectives et priorités pour 2021 ?**

Claude Tarall : 2021 constituera une année charnière sur le plan institutionnel, avec le renouvellement de l'ensemble de nos délégués et la mise en place de nouvelles règles électorales. Notre objectif est d'assurer une meilleure représentativité des adhérents, en phase avec les ambitions de notre plan stratégique. Les résultats des élections des délégués ont montré un rajeunissement et une féminisation de nos élus.

Jean-Jacques Berthélé : La Carac se trouve confrontée en 2021, à l'instar des mutuelles et des sociétés d'assurance vie, à trois défis : la crise sanitaire, la faiblesse persistante des taux d'intérêt, la concurrence.

La nouvelle gouvernance constitue un réel atout pour y faire face, tout comme les projets à réaliser dans le cadre du plan stratégique Ambition 2030 : une nouvelle gamme d'assurance vie, la signature électronique et un nouvel outil de gestion pour optimiser la relation adhérents.

Les équipes de la Carac ont montré tout au long de l'année 2020 leur capacité à s'adapter et à mener des projets collectifs, ainsi que leur cohésion pour faire face aux difficultés. Nous mettrons en valeur, dès la fin de la crise, les bonnes pratiques susceptibles d'être pérennisées.

Claude Tarall : Un mot pour conclure. Après quatre mandats, je quitterai fin juin la présidence de la Carac à l'issue de la prochaine Assemblée générale. À cette occasion, je voudrais vous redire tout mon attachement à notre mutuelle. Nous pouvons être fiers du chemin parcouru ensemble et je reste confiant dans l'avenir de la Carac. Être mutualiste à la Carac, c'est s'engager pour l'avenir et le patrimoine de nos adhérents, en leur assurant un service de qualité à la hauteur de leur confiance.

Une gouvernance mobilisée.



Préparer les élections 2021, un temps fort de notre vie mutualiste.

Thierry Dauta-Gaxotte,
premier Vice-président

— 2021 est une année charnière, marquée par un renouvellement complet des délégués de la Carac, une partie des administrateurs et un changement de présidence. C'est une première depuis près de 20 ans. Lors de l'Assemblée générale de 2017, les délégués ont en effet validé une réforme de nos statuts et de nos règles électives, en phase avec les évolutions du Code de la mutualité. L'objectif est d'assurer une meilleure représentativité de nos adhérents, dont le profil a changé ces dernières années. L'assemblée d'élus aura aussi pour mission d'accompagner la réalisation du plan Ambition 2030.

Tout au long de l'année 2020, la Carac s'est donc mobilisée pour préparer et réussir ces élections. Tout d'abord, la carte électorale a été révisée, avec désormais 4 régions et 14 sections, identiques à celles de notre réseau commercial. Ensuite, la fréquence des votes a été modifiée : les sections seront à l'avenir renouvelées par moitié tous les trois ans, et non plus par tiers tous les deux ans.

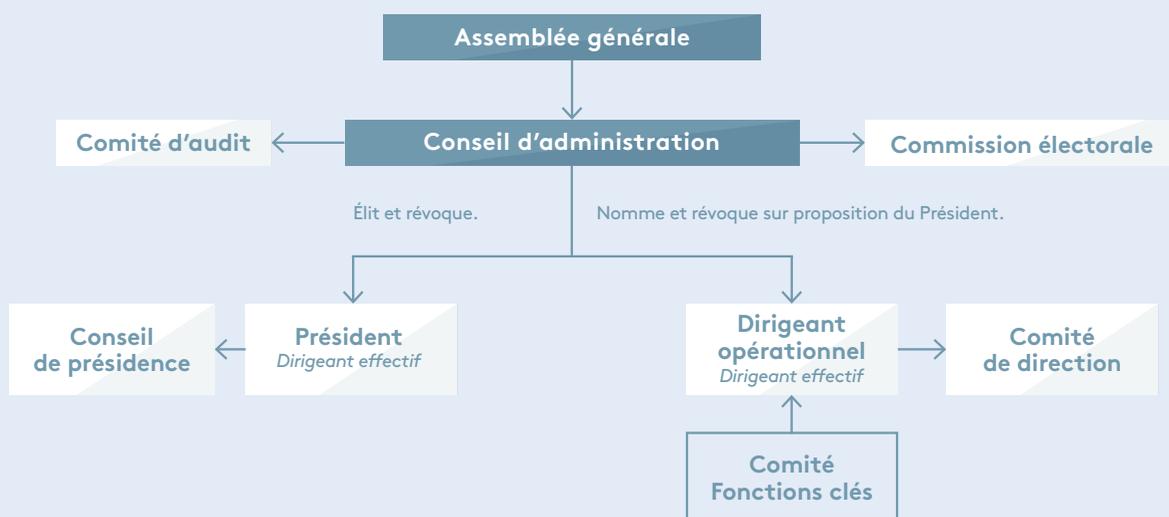
Les délégués de 7 sections, élus en 2021, verront leur siège à nouveau remis en jeu dès 2024, afin d'amorcer ce nouveau rythme électoral.

Au deuxième semestre, un groupe de travail composé d'élus et de collaborateurs a réfléchi aux meilleures façons de susciter des vocations parmi nos adhérents et de les inciter à voter.

Une vaste campagne multicanale de communication a été lancée à partir du mois d'octobre, avec le témoignage de 4 élus. Une page web dédiée aux élections a par exemple été créée, des informations régulières ont été publiées dans « Caractualités », le « Flash Info » des sections et le magazine « Carac mag ».

Claude Tarall, Président de la Carac, a également adressé un courrier soulignant l'importance de l'engagement mutualiste à un grand nombre d'adhérents, âgés de 40 à 60 ans. Les élus et le réseau commercial ont aussi joué un rôle très actif

Les organes collégiaux du Conseil d'administration



pour identifier des candidats potentiels. En outre, le groupe de travail a préconisé la mise en place de facilitateurs, chargés d'expliquer le mécanisme électoral de la mutuelle aux personnes intéressées et de les aider à compléter les dossiers de candidatures, qui ont par ailleurs été simplifiés. Ainsi, 28 élus se sont portés volontaires et ont pu accompagner 45 adhérents.

Enfin, pendant toute la période des dépôts de candidatures, les présidents des Conseils de section ont été contactés pour épauler et guider les candidats qui se déclareraient. Un système de vote électronique, en complément du vote par voie postale, a été mis en place.

Ainsi, la Carac n'a pas ménagé ses efforts pour faire de ces élections un vrai temps fort de la vie mutualiste ! Les premiers résultats sont à la hauteur de cette mobilisation.



En 2020, un décollage réussi pour notre plan stratégique Ambition 2030.

Christophe Bayard,
second Vice-président,
sponsor du plan
Ambition 2030

— Dans l'intérêt de ses adhérents, la Carac vit depuis un an une véritable transformation, qui se matérialise dans toutes ses activités. Je pense par exemple aux élections et à la révision de la carte électorale, désormais identique à celle de notre réseau commercial ; c'était en effet un objectif de notre plan stratégique.

Plus largement, Ambition 2030 a connu en 2020 des avancées significatives, en phase avec la trajectoire prévue. Et ceci malgré une crise sanitaire hors norme !

Je veux à ce sujet souligner la mobilisation constante et remarquable des collaborateurs, tout au long de l'année. Ils ont fait preuve d'un dynamisme, d'un engagement et d'un esprit d'équipe qui forcent l'admiration dans un contexte si compliqué. Le plus souvent à distance, ils ont réussi à travailler main dans la main pour finaliser des projets structurants dans les temps. Je remercie aussi chaleureusement tous les élus de notre mutuelle, qui apportent une contribution essentielle à l'évolution stratégique de la Carac. Je suis convaincu qu'Ambition 2030 a été un vrai catalyseur pour les collaborateurs, pour les élus, pour nous tous, y compris les candidats qui postulaient à la Carac. Et cet élan va se poursuivre, puisque nous approfondissons en ce moment les réflexions engagées en 2020 sur notre deuxième plan triennal.

Le Conseil de présidence

est une instance dont l'objectif est d'assurer la cohésion globale et la coordination de la politique définie par le Conseil d'administration.

Le Comité d'audit

a pour mission de permettre au Conseil d'administration de s'assurer de la fiabilité et de l'exactitude des informations concernant la mutuelle, notamment sur le plan financier.

UN NOUVEAU SYSTÈME ÉLECTORAL À PARTIR DE 2021

→ Délégués

À partir d'avril 2021, les sections de vote seront renouvelées par moitié tous les trois ans. La Carac compte 14 sections de vote réparties en quatre régions.

→ Administrateurs

À partir de juin 2021, le Conseil d'administration sera constitué de 20 administrateurs. Un nouveau Président de la Carac sera élu.



@carac.epargne
3 décembre 2020



Le saviez-vous ? La Carac est une mutuelle. En 2021, nos adhérents élisent leurs délégués. C'est un moment fort de la vie de la Carac ! Découvrez le rôle de nos délégués et de notre fonctionnement mutualiste.

<https://www.carac.fr/carac/devenir-delegue-e-a-la-carac>

**Élections
des délégués
2021**

CONSTRUIRE
DEMAIN
ENSEMBLE






Ambition 2030 : des avancées qui se concrétisent.

Avec le plan stratégique Ambition 2030, la Carac veut devenir la mutuelle de référence en épargne et retraite en France, en se transformant en profondeur. Objectif de ce projet collaboratif : construire la Carac de demain et assurer son indépendance, tout en restant fidèle à ses valeurs mutualistes. Dès février 2020, les équipes de la Carac sont passées à l'action en lançant le premier plan triennal. Tour d'horizon des nombreuses avancées et succès déjà obtenus à travers les cinq axes de développement.



AXE 1

Développement de la performance opérationnelle.

La Carac veut renforcer sa structure opérationnelle, son efficacité et son agilité, avec en ligne de mire la satisfaction et la fidélité de ses clients. Dans cette perspective, elle a finalisé dès 2020 la refonte de l'ensemble des processus de gestion, avec des résultats significatifs et immédiats. Autre avancée importante : une nette amélioration de la connaissance des adhérents. Une vaste campagne d'appels téléphoniques a notamment permis d'actualiser les dossiers et de tisser des liens. La Carac a aussi enrichi son extranet adhérents Onyx avec de nouvelles fonctionnalités, comme la possibilité de mettre son profil à jour ou de télécharger des pièces administratives. Un plan de remédiation construit autour de la connaissance adhérents a par ailleurs été accepté par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

AXE 2

Optimisation du dispositif commercial.

La Carac a pour ambition d'élargir son offre, de développer des services associés et de renforcer la performance de son réseau commercial, tout en renouvelant et en rajeunissant son portefeuille d'adhérents. En 2020, elle a ainsi lancé une nouvelle plateforme de marque et une nouvelle signature, en phase avec son positionnement stratégique centré sur l'expertise et le conseil patrimonial. Elle a également modernisé son identité visuelle, avec une dynamique graphique en cohérence avec ses outils digitaux. La mutuelle a par ailleurs renforcé sa présence sur les réseaux sociaux comme LinkedIn et a mis en place la solution Custplace pour développer sa e-réputation.

L'année 2020 a aussi été marquée par le lancement d'un nouveau produit, le PER Individuel Carac, répondant à des attentes fortes autour de la retraite. Grâce aux actions de connaissance des adhérents liées au premier axe stratégique, la Carac a par ailleurs réalisé un état des lieux pour aller plus loin dans le conseil personnalisé et définir une nouvelle politique de conquête. Elle a également mis en place un processus d'entrée en relation digitalisé entre ses conseillers mutualistes et les adhérents, première étape vers une souscription digitale.



AXE 3

Renforcement du canal partenarial.

À travers son plan Ambition 2030, la Carac veut nouer des accords de distribution avec des mutuelles ou des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire, mais aussi développer des synergies métiers. En 2020, elle a commencé par dresser une cartographie de ses partenariats actuels, caractérisés par leur grande diversité. Elle a ainsi pu identifier des leviers pour consolider les relations avec ses partenaires et pour développer de nouvelles collaborations.

AXE 4

Création d'une société de gestion de portefeuille.

En concevant son plan stratégique, la mutuelle a envisagé de se doter d'une société de gestion de portefeuille afin de valoriser son expérience et de trouver des relais de croissance. Après un accord obtenu lors de l'Assemblée générale 2020 sur l'opportunité de cette stratégie, l'année a été consacrée à des études préalables sur les différentes modalités possibles. En février 2021, le Conseil d'administration a validé le principe de création d'une nouvelle société, une première pour la Carac.

AXE 5

Ouverture vers le marché des entreprises.

La mutuelle a pour objectif d'élargir son marché cible et d'accroître sa présence auprès des actifs. Sur cet axe stratégique, les réflexions et travaux préparatoires menés en 2020 permettront à la future équipe dirigeante de la Carac – qui sera élue en juin 2021 – de définir des échéances pour les années à venir.

Comprendre les 2 axes transverses en 2 questions.

— Comment la Carac a-t-elle progressé en 2020 sur la conduite du changement ?

La conduite du changement est bien sûr un enjeu majeur quand on mène une transformation aussi ambitieuse. Nous avons été très actifs sur ce point, avec la création d'un site web interne dédié à Ambition 2030, des informations régulières dans le magazine de nos élus, une présentation du plan stratégique aux nouveaux embauchés... Tous les collaborateurs de la Carac ont par ailleurs suivi une formation sur la conduite du changement.

Et nous avons aussi créé des « cafés des managers », leur permettant de réfléchir et d'échanger sur les enjeux du plan.

— Quelles sont les nouveautés sur la transformation numérique ?

L'année 2020 a aussi été très intense. On retrouve dans cet axe des projets digitaux structurants pour nos cinq axes stratégiques : je pense par exemple à l'évolution de l'extranet adhérents, à l'entrée en relation digitalisée ou à notre stratégie sur la e-réputation. Et nous allons encore accélérer en 2021 !

RESPONSABLE DE LA COORDINATION DES PROJETS STRATÉGIQUES

100 millions d'euros consacrés au plan stratégique sur 10 ans.

60 % des projets du premier plan triennal ont été engagés dès 2020.

Les chiffres clés 2020.

Les collaborateurs.

375

collaborateurs

La Carac compte en moyenne, en 2020, **375** collaborateurs, dont **175** travaillent au siège, **170** dans le réseau et **30** dans le gardiennage d'immeubles.



59 %

de femmes

41 %

d'hommes

Le réseau Carac.

4

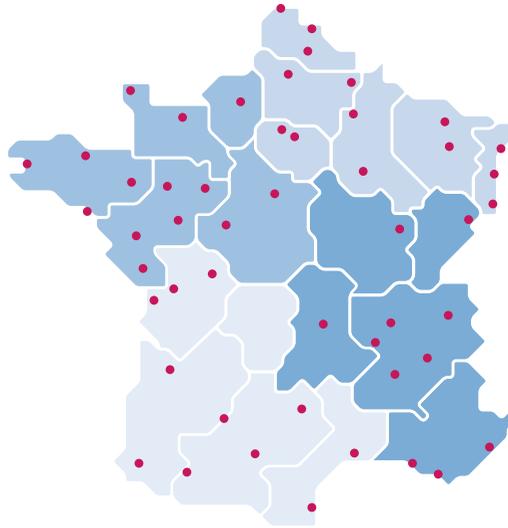
régions
commerciales

88

conseillers
mutualistes

44

assistants
commerciaux



Les adhérents.

UNE RÉPARTITION DES ADHÉRENTS ÉQUILIBRÉE ENTRE ANCIENS COMBATTANTS ET AUTRES PUBLICS

322 968

C'est le nombre d'adhérents au 31 décembre 2020. L'effectif des adhérents non-combattants dépasse légèrement celui des combattants et Anciens combattants.

47,6 %

153 812
Anciens
combattants



52,4 %

169 156
adhérents
non-combattants

4 360

nouveaux adhérents

Le nouvel adhérent est à **56 %** une femme et l'âge moyen à la souscription est de **52 ans**.

52 790

adhérents multidétenteurs

16,34 % des adhérents détiennent plusieurs garanties à la Carac. Ils sont de plus en plus nombreux. Cette tendance constitue une orientation très positive dans le contexte d'enrichissement de l'offre Carac.

Garanties.

392 763

garanties gérées par la Carac

8 608 nouvelles garanties ont été souscrites en 2020, dont **57 %** par un nouvel adhérent. **3 674** garanties (soit 43 %) ont été souscrites dans le cadre d'un multiéquipement.

TOP 4 DES GARANTIES SOUSCRITES EN 2020

56 %

CARAC
PROFILÉO

10 %

PER
INDIVIDUEL
CARAC

9 %

PLAN
OBSÈQUES
CARAC

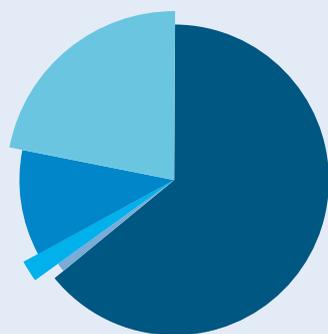
8 %

RETRAITE
MUTUALISTE DU
COMBATTANT

Une solidité financière.

Collecte.

402,06
millions d'euros
de collecte en 2020



RÉPARTITION

64,60 %
Épargne en euros

20,31 %
Retraite en euros

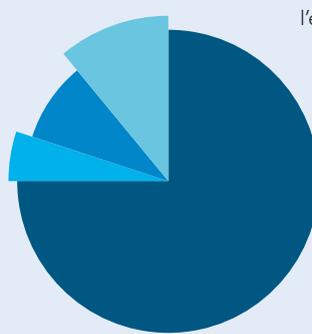
13,26 %
Épargne en unités de compte

0,86 %
Prévoyance

0,96 %
Retraite en unités de compte

Actifs gérés.

12,6
milliards d'euros
d'actifs gérés⁽¹⁾



C'est le montant des actifs gérés par la Carac, au 31 décembre 2020, pour le compte de ses adhérents.

Les produits nets des placements (y compris immobiliers) s'élèvent à **407 millions d'euros⁽¹⁾** pour l'ensemble du portefeuille Carac.

RÉPARTITION EN VALEUR DE MARCHÉ

74,16 %
Produits de taux

9,74 %
Immobilier

11,19 %
Actions

4,91 %
Monétaire

Fonds propres.

Plus de **1,27**
milliard d'euros

de fonds propres, un gage de pérennité. La Carac fait le choix de renforcer sa solidité financière en consolidant ses fonds propres, qui dépassent le milliard d'euros depuis 2017.

ÉVOLUTION DU MONTANT DES FONDS PROPRES SUR CINQ ANS (EN MILLIONS D'EUROS)



Une PPE bien dotée.

Plus de **417** millions d'euros

de provisions pour participation aux excédents. Cette réserve est une preuve de la solidité de la mutuelle et de sa capacité à lisser dans le temps les bonifications versées aux adhérents (+ 88 millions d'euros en un an).

Des intérêts préservés dans la durée.

1,40 %

C'est le taux de rendement net (hors prélèvements fiscaux et sociaux) attribué aux Compte Épargne Carac, Carac Épargne Plénitude, Compte Épargne Famille. Un taux de rendement net de **1,70 %** a été servi aux détenteurs d'un compte Carac Profiléo (support Sécurité libellé en euros). Ces performances ont été distribuées sans puiser dans les réserves financières de la mutuelle et placent les garanties de la Carac parmi les meilleures sur le marché, le rendement moyen des fonds en euros étant estimé à **1,18 %⁽²⁾**.

Des capitaux décès réinvestis.

34,7 %

des capitaux décès ont été réinvestis à la Carac en 2020. Ce pourcentage, en baisse par rapport à 2019 (37,6 %), s'explique par la hausse importante des prestations décès en 2020.

Le nombre de réinvestissements, quant à lui, est en hausse et témoigne de la confiance de l'entourage des adhérents envers la Carac.

Gestion financière et gestion des risques : anticipation, prudence et agilité.

Dans une année 2020 hors norme, la Carac est restée fidèle aux principes qui guident son action depuis près de 100 ans : l'anticipation, la prudence et l'agilité. Elle a ainsi conservé la maîtrise de sa situation financière tout en renforçant la gestion des risques.



Botany 2 - Suresnes.

Une stratégie d'investissement performante

En 2020, l'activité de la Carac s'est inscrite dans un contexte économique très complexe. Elle a fait face à une crise sanitaire qui s'est matérialisée sur les marchés financiers par des mouvements d'une ampleur inédite et beaucoup d'incertitudes.

La Carac a mis en œuvre sa stratégie d'investissement en conservant son approche prudente et à long terme. Dès 2019 et début 2020, le portefeuille d'actions avait été positionné pour amortir d'éventuelles baisses du marché en réduisant son exposition. À la mi-février 2020, la mutuelle a finalisé son programme de plus-values sur actions, avec un impact positif sur son résultat permettant de conforter sa solidité financière avec des fonds propres qui dépassent le milliard d'euros depuis 2017. Les choix stratégiques effectués avant la crise ont permis ensuite de réinvestir au meilleur moment et de profiter de la baisse des marchés financiers.

Portefeuille immobilier : un équilibre gagnant

Pour accroître la rentabilité de son portefeuille immobilier, la Carac mène depuis plusieurs années une stratégie de tertiarisation, cédant une partie de son patrimoine résidentiel pour acquérir des immeubles tertiaires. En 2020, ce portefeuille équilibré a constitué un gage de sécurité, avec des loyers plus simples à recouvrer.

Malgré un marché compliqué et peu dynamique, la mutuelle est parvenue en 2020 à poursuivre et à adapter sa stratégie d'investissement. Celle-ci repose sur des actifs bien localisés, alliant rendement, mutualisation des risques locatifs et bonnes performances énergétiques. Elle a aussi pris en compte de nouveaux enjeux, comme le développement du télétravail et les changements durables qu'il induit. La Carac privilégie des immeubles intégrant des services attractifs pour les salariés, avec des surfaces plus petites, aujourd'hui plus faciles à louer. Cette année, elle a cédé quatre immeubles résidentiels et a réalisé cinq acquisitions d'immeubles de bureaux.

189 %

c'est le ratio de solvabilité de la Carac en 2020.

407 millions d'euros

de produits nets de placements financiers, y compris immobiliers, en 2020 (hors unités de compte).

Un engagement conforté en matière d'investissement responsable

Depuis plusieurs années déjà, la Carac intègre la prise en compte des critères extra-financiers de type ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans ses opérations d'investissement. Cela concerne tant son actif général que son offre en unités de compte. Fin 2020, elle adhère à l'initiative internationale des Principes de l'Investissement Responsable (PRI). La Carac rejoint ainsi un réseau international de plus de 3 400 signataires soutenus par les Nations unies.



La Carac est fière de son adhésion aux PRI, qui s'inscrit dans la continuité de la charte d'Investissement Socialement Responsable (ISR) que nous avons signée en 2018 autour de 3 axes : contribuer à une meilleure gestion des risques (en portant une attention particulière au respect des droits de l'Homme, des principes établis par l'Organisation internationale du travail et des objectifs de transition énergétique et écologique issus de la COP21); contribuer au financement des objectifs de développement durable ; analyser et prendre en compte de manière spécifique les enjeux climatiques dans nos décisions d'investissements.

Fabrice Hammouche,
Directeur des investissements de la Carac



Anticiper, prévenir et gérer les risques

La crise sanitaire a montré l'importance de la gestion des risques en entreprise. Dans ce domaine, la Carac a pu s'appuyer sur un plan de continuité d'activité solide testé en 2019 et réactivé dès mars 2020 pour l'ensemble de ses collaborateurs.

Depuis plusieurs années, elle renforce sa gestion des risques. Répartis en quatre univers, ces risques sont évalués, suivis et gérés. Ils font l'objet d'une cartographie annuelle et de plans d'actions présentés en Comité des risques et validés par le Conseil d'administration de la Carac. La solvabilité et la liquidité ont notamment fait l'objet d'un suivi spécifique durant toute l'année 2020. La mutuelle a renforcé ses fonds propres sociaux et prudentiels (Solvabilité 2) sur l'année et n'a pas rencontré de problématique de liquidité, grâce à une allocation stratégique prudente et une politique d'investissement adaptée.

Dans une logique d'amélioration continue, la Carac met à jour l'ensemble de la documentation liée à son plan de continuité d'activité. Elle a aussi réalisé un « mapping » des immeubles dont elle est propriétaire, couplé avec le dispositif gouvernemental Vigicrue : un moyen efficace d'anticiper les crues des principaux cours d'eau en France pouvant impacter ses sites. La mutuelle a par ailleurs mis en place une veille sur le risque climatique et a initié une réflexion sur les risques liés à la transition énergétique par le biais, notamment, des stress tests ACPR sur cette thématique.

ORSA

Conformément à la directive Solvabilité 2, la Carac publie annuellement un rapport ORSA* validé par le Conseil d'administration sur la solvabilité et la situation financière en phase avec le business plan.



◀
Be Office -
Nogent-sur-Marne.

* ORSA : évaluation interne des risques et de la solvabilité.

2020, une année de faits marquants.

Inédite, exceptionnelle, sans précédent...

Les qualificatifs ne manquent pas pour décrire une année 2020 marquée par l'épidémie de Covid-19.

Dans cet environnement complexe et incertain, la Carac a maintenu le cap de sa transformation stratégique, à travers une activité intense.

Morceaux choisis.

Be Office -
Nogent-sur-Marne.



Un baromètre sur les Français et la retraite

En novembre 2020, la Carac a réalisé son baromètre annuel sur la manière dont les Français préparent financièrement leur retraite.

5 octobre 2020 : lancement du nouveau PER Individuel Carac

Ce nouveau Plan d'Épargne Retraite Individuel intègre une gamme d'unités de compte en lien avec les grandes tendances de notre société. Dans le même temps, la mutuelle a déployé une nouvelle signature de marque et une nouvelle identité visuelle.



Échanges avec les adhérents lors des « Rendez-vous d'avenir »

« Épargne et assurance vie : comment placer son épargne dans un monde de taux négatifs ? » : tel était le thème d'une conférence-débat organisée par la Carac à Marseille et à Lille. Animée par Claude Tarall, Président de la mutuelle, et par les équipes du réseau commercial, elle a permis aux adhérents d'échanger avec eux sur ce sujet clé.



Un lien renforcé avec le centre mutualiste Kerpape

Depuis 2016, la Carac soutient l'établissement de soins de suite et de réadaptation Kerpape, à Lorient. En mars 2020, Jean-Jacques Berthelé, Directeur général de la Carac, est devenu membre du Conseil d'administration du fonds de dotation Kerpape.



Élections 2021 : une campagne de communication dédiée

La Carac a lancé en octobre 2020 une vaste campagne de communication multicanale pour préparer le renouvellement de l'ensemble de ses délégués en 2021. Objectif : susciter un maximum de vocations, notamment parmi les plus jeunes et les femmes.



Trois investissements immobiliers significatifs

La SCPI Carac Perspectives Immo a réalisé trois acquisitions d'immeubles de bureaux et de commerces : l'immeuble Botany 2 sur les quais de Seine à Suresnes, un immeuble au sein de l'ensemble Les Patios à Boulogne-Billancourt et l'immeuble Be Office à Nogent-sur-Marne.

Du nouveau du côté de l'investissement Socialement Responsable

La Carac a enrichi son offre Carac Profiléo avec un nouveau support en unités de compte labellisé ISR : « Edmond de Rothschild SICAV Euro Sustainable Growth ». Il permet aux adhérents de diversifier leur épargne tout en réalisant des placements responsables.

L'Assemblée générale de la Carac, inédite et fructueuse

En juillet 2020, la Carac a organisé son Assemblée générale par correspondance : elle a permis de valider des projets structurants pour l'avenir de la mutuelle, avec un taux de participation de 86 %.

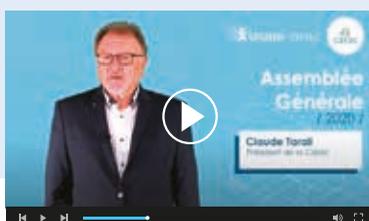


Recrutements : la Carac en parle sur BFM Business

Samir Katib, DRH de la Carac, est intervenu dans l'émission « 60 minutes business » pour promouvoir le plan de recrutement ambitieux mené dans le cadre du plan stratégique.

10 réunions régionales avec les élus de la Carac

Visant à garder le lien malgré la crise sanitaire, ces réunions ont rassemblé une centaine d'élus et la Direction générale de la Carac en audioconférence. Elles ont permis d'échanger sur les avancées du plan stratégique et les enjeux des élections en 2021.



Aux côtés de notre partenaire l'Unapei

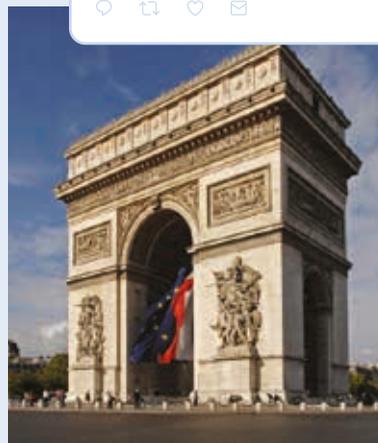
Depuis plusieurs années, la Carac est partenaire de l'Unapei, association engagée pour la cause du handicap. En septembre 2020, Claude Tarall, Président de la mutuelle, est intervenu lors de l'Assemblée générale de l'Unapei dans une vidéo pour présenter notamment des actions concrètes issues du partenariat.



@carac_epargne
11 novembre



L'exposition du 100^e anniversaire du #Soldatinconnu vous sera présentée dès la réouverture de l'ArcDeTriomphe !
@leCMN @MinistereCC @Armees_Gouv @M2GMeaux @carac_epargne @GazdeBrodeaux



Soutien à l'exposition « Le Soldat inconnu », à l'Arc de triomphe

La Carac a apporté son soutien à cette exposition organisée par le Centre des monuments nationaux à l'occasion du centenaire de l'arrivée du corps du Soldat inconnu à Paris.



Adhésion aux Principes de l'Investissement Responsable (PRI)

La Carac a adhéré à l'initiative PRI de l'ONU pour inciter les investisseurs à intégrer les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance dans la gestion de leurs portefeuilles ; elle rejoint ainsi un réseau international de plus de 3 400 signataires.

La Carac face à la crise : un soutien sans précédent.

Malgré une crise sanitaire inédite, la Carac a poursuivi en 2020 ses activités tout en garantissant un service de qualité à ses adhérents. Plusieurs projets stratégiques ont été finalisés et la solidité financière de la mutuelle a été renforcée. De tels résultats ont été possibles grâce au soutien du Conseil d'administration et à la remarquable mobilisation des collaborateurs.

Priorité à la santé et à la sécurité

Dès le début de la crise sanitaire, le Président et le Directeur général ont clairement affiché leur volonté de protéger la santé des collaborateurs et d'assurer leur sécurité et celle des adhérents de la Carac. Des mesures ont rapidement été prises afin de limiter, voire d'annuler les déplacements et d'élargir les conditions d'accès au télétravail. Un protocole sanitaire très strict a été mis en place, notamment lors de la reprise d'activité sur site, au terme du premier confinement. D'importants investissements ont été réalisés afin d'équiper les collaborateurs de kits de sécurité et d'installer des vitres de protection dans tous les bureaux collectifs. Ils ont permis, lors de la reprise sur site, de continuer à travailler en toute sécurité.

700 000 €

investis en matériel pour assurer la santé et la sécurité des salariés et des adhérents.

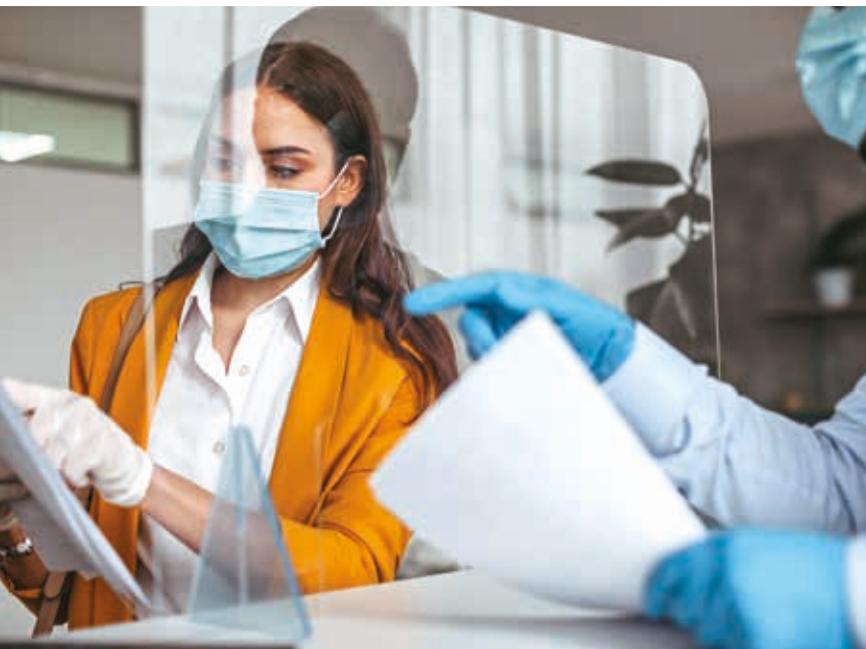


Un plan de continuité d'activité performant

Le plan de continuité d'activité (PCA) constitue un ensemble de mesures visant à assurer, selon différents scénarios de crise, la poursuite des activités de l'entreprise, notamment en mode dégradé, et à organiser la reprise de ses services. Déclenché lors de la grève des transports en 2019, le plan de continuité d'activité a montré la capacité de la Carac, dès le début de la crise sanitaire, d'apporter à ses adhérents un service de qualité dans un contexte inédit.

Ainsi, dès le début du confinement en mars 2020, une nouvelle organisation du travail s'est mise en place et la majorité des collaborateurs a été équipée d'ordinateurs portables. Toutes les réunions du Conseil d'administration et des instances représentatives du personnel, les ateliers de travail et même les entretiens d'embauche se sont tenus à distance. Le premier confinement a accéléré le déploiement de nouvelles technologies et a favorisé l'émergence de nouvelles organisations du travail.

Tout au long de l'année, le Président et le Directeur général ont animé des réunions PCA avec toutes les directions de la Carac.



Des actes de solidarité

La Carac s'est montrée solidaire avec celles et ceux qui étaient affectés par la crise. Elle a par exemple apporté un soutien financier à l'association « Electrolab Nanterre », dans le but de créer des pousse-seringues électriques par impression 3D et découpes laser destinés aux patients Covid-19. Par ailleurs, dans les immeubles dont elle est propriétaire, la Carac a appliqué des franchises de loyer auprès des locataires touchés par des fermetures administratives.

Une solidité financière confortée

La Carac a fait preuve d'une excellente solidité financière face aux conséquences de la crise sanitaire. Sa stratégie d'investissement prudente a fortement contribué à renforcer ses fonds propres, qui dépassent très largement plus d'un milliard d'euros.

Une mobilisation constante pour maintenir le lien

La Carac s'est engagée tout au long de la crise sanitaire à maintenir une relation avec ses adhérents, que ce soit par mail ou par téléphone. En outre, la mutuelle a renforcé sa présence sur les réseaux sociaux. Au niveau des collaborateurs, la communication interne s'est révélée essentielle durant la période de confinement. Chaque semaine, des newsletters étaient publiées, afin de fournir des informations en continu. Les managers ont aussi joué un rôle central en faisant preuve de disponibilité et d'écoute auprès de leurs équipes. La Direction de la Carac a par ailleurs travaillé en confiance avec les membres du Comité social et économique, en organisant chaque semaine des réunions. Au niveau institutionnel, les délégués et les administrateurs de la Carac ont été régulièrement informés à travers des publications dédiées aux élus ou via les réunions régionales qui se sont tenues d'octobre à novembre en distanciel avec plus de 100 personnes.



@carac_epargne
26 mars 2020



Face à la crise de la Covid-19, la Carac se mobilise pour vous garantir la continuité de ses services. Depuis toujours, notre priorité est de vous accompagner au quotidien et de vous aider à vous protéger, ainsi que vos proches. Nos conseillers restent à votre disposition, soit via votre espace adhérent accessible sur le site carac.fr, soit par mail ou téléphone au 09 69 32 50 50. Nous tenons à vous témoigner notre solidarité pleine et entière, et vous souhaitons le meilleur pour vous et vos proches.

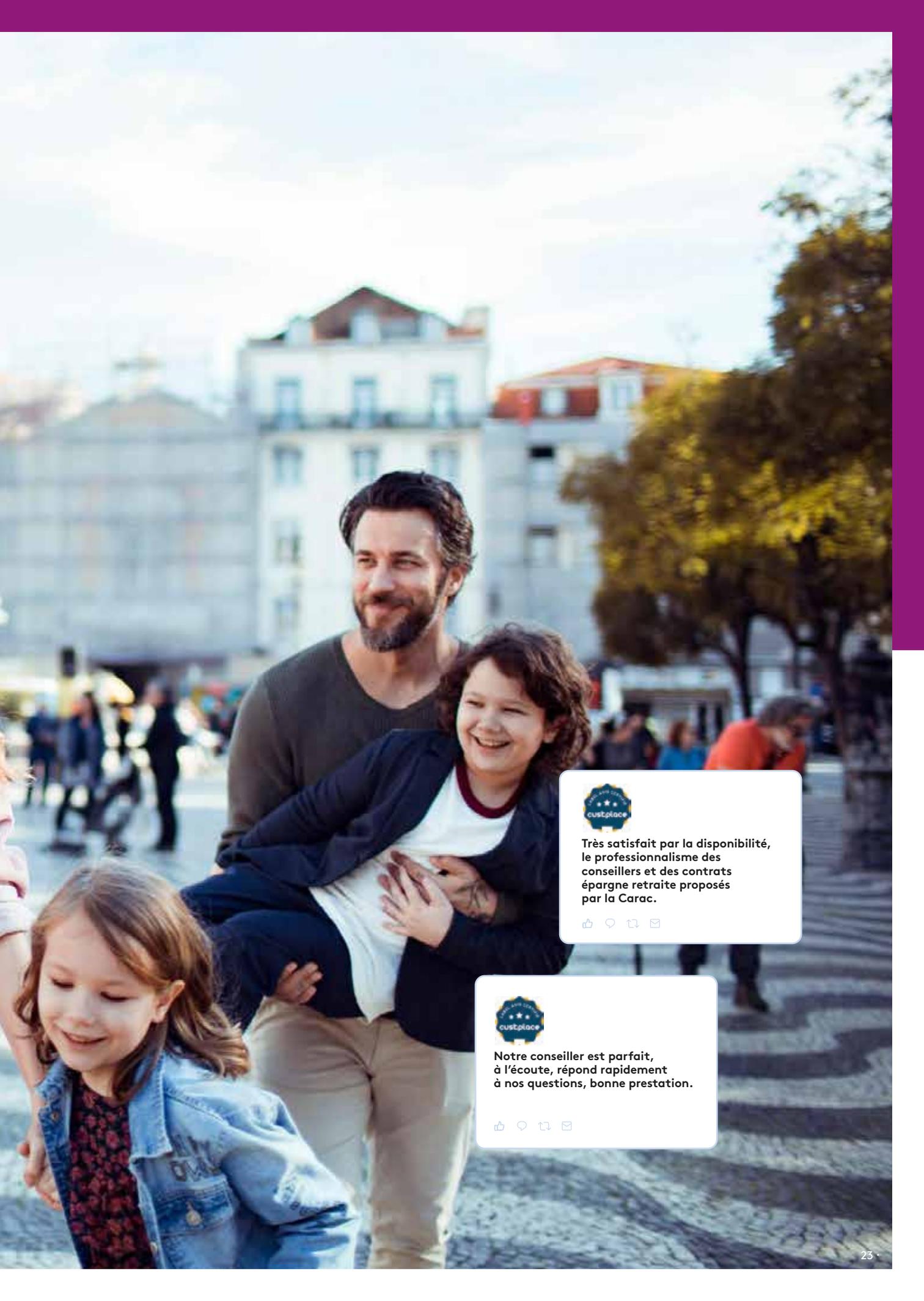




Les plus performants de tous les placements accessibles aux particuliers moyens, et si on a la chance de bénéficier de la RMC, alors là, c'est top !!!



Engagés
pour nos
adhérents.



Très satisfait par la disponibilité, le professionnalisme des conseillers et des contrats épargne retraite proposés par la Carac.



Notre conseiller est parfait, à l'écoute, répond rapidement à nos questions, bonne prestation.



Placer l'adhérent au cœur de notre modèle.

Être engagée pour ses adhérents, cela signifie pour la Carac leur proposer des rendements parmi les meilleurs du marché en gérant avec rigueur leurs investissements. C'est aussi construire de nouveaux produits et services répondant à leurs préoccupations et à leur envie d'accéder à une épargne responsable et utile à la société. Mutuelle à taille humaine, la Carac s'attache à bien connaître ses adhérents pour leur garantir un accompagnement personnalisé et régulier. Pour mieux les servir, elle renforce sa performance opérationnelle et se transforme en profondeur, devenant plus agile, plus réactive et plus digitale.



Une connaissance renforcée des adhérents

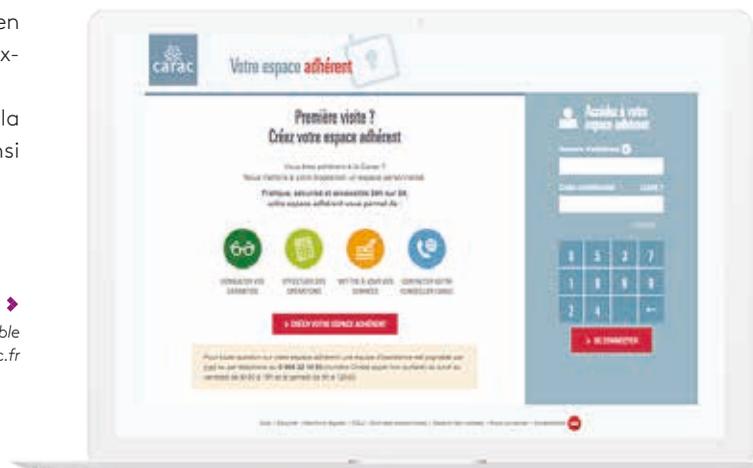
La Carac a pour mission de fournir le conseil le plus pertinent et le plus adapté à ses adhérents, en fonction de leurs attentes et de leurs besoins. En 2020, elle a renforcé la connaissance de ses adhérents et lancé de nouveaux produits et services, en phase avec les enjeux de notre époque.

Comme toutes les mutuelles d'assurance, la Carac est soumise à l'obligation légale de recueillir des informations personnelles auprès de ses adhérents, afin de les informer et de leur apporter un conseil adapté. Au-delà de l'obligation de conseil, il s'agit aussi de répondre aux exigences de la réglementation de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Mieux connaître ses adhérents permet également à la mutuelle de mieux les protéger et de leur garantir un service correspondant à leur profil. En 2020, la Carac a fait évoluer l'espace adhérent en ligne « Onyx », leur permettant ainsi, d'actualiser eux-mêmes leurs données personnelles.

En renforçant la connaissance de ses adhérents, la Carac a pu identifier leurs besoins et concevoir ainsi de nouveaux produits et services.

Pendant le confinement du premier semestre 2020, les équipes commerciales ont contacté plus de 20 000 adhérents par téléphone, afin de mettre à jour leur dossier. Cette mobilisation a favorisé la relation avec les adhérents et un rebond commercial au deuxième semestre.

➤ Espace adhérent accessible sur le site [carac.fr](https://www.carac.fr)





Des solutions pour les combattants et leurs proches

La Carac a enrichi son offre pour répondre aux attentes de ses adhérents.

Elle a, par ailleurs, continué à défendre les intérêts des combattants d'hier et d'aujourd'hui, que ce soit dans le cadre de la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC) ou bien en leur proposant des solutions adaptées à leur situation et à leurs besoins. Pour développer sa notoriété auprès des OPEX, elle a renouvelé son soutien à la radio numérique dédiée aux militaires en opération et à leurs familles : Skyrock PLM.

Nouvelle gamme d'assurance vie en 2021

En 2020, la Carac a mené les travaux préparatoires au lancement de sa nouvelle gamme d'assurance vie prévue en 2021.

Les offres sont regroupées dans trois grandes thématiques : Épargne & Patrimoine, Retraite, et Protection & Solidarité.

Des évolutions majeures pour la mutuelle, que nous retrouvons également du côté des services, avec le développement des solutions digitales.

Le PER Individuel Carac

Préparer sa retraite est une préoccupation de plus en plus importante, même au début de la vie professionnelle. Avec une expertise reconnue dans ce domaine, la Carac accompagne ses adhérents depuis longtemps dans la préparation de leur retraite. En octobre 2020, elle a complété sa gamme en lançant son nouveau Plan d'Épargne Retraite Individuel Carac. Ce contrat d'assurance vie multisupport constitue une solution retraite flexible, au cadre fiscal avantageux. Il est un des seuls PER en France permettant de bénéficier de 0 % de frais sur tous les versements et de l'accompagnement personnalisé d'un conseiller expert en retraite. Il permet aux adhérents d'accéder à une offre d'investissement diversifiée, incluant des unités de compte thématiques en lien avec l'économie réelle. Celles-ci sont par exemple liées au numérique, à l'intelligence artificielle, la cybersécurité ou le big data. Elles peuvent aussi porter sur les ressources naturelles – gestion de l'eau, énergies renouvelables – ou les tendances de notre société, comme la silver économie ou l'Investissement Socialement Responsable.

▶ **Attractif, le PER Individuel Carac a enregistré plus de 800 souscriptions après seulement trois mois de commercialisation.**



Rendez-vous sur www.carac.fr

Garantir un haut niveau de qualité de service.

Carte du réseau Carac, structuré en 4 régions.

La Carac place la satisfaction de ses adhérents au premier rang de ses priorités. Pour accroître cette satisfaction, elle s'attache à améliorer sa qualité de service.

Des processus de gestion plus efficaces

En 2020, la Carac a mis en œuvre un plan d'action visant à améliorer sa qualité de service. Elle a ainsi finalisé la refonte de l'ensemble de ses processus de gestion pour les rendre plus efficaces, tout en garantissant leur conformité à la réglementation en vigueur. Dans ce même objectif, toutes les procédures relatives au traitement de la déshérence ont été réécrites.

En parallèle, la Carac a dispensé de nouvelles formations destinées à ses gestionnaires, pour développer leurs compétences et les accompagner dans leurs missions. Les liens entre les équipes de gestion et les équipes commerciales ont été renforcés pour fluidifier les opérations avec les adhérents. L'ensemble de ces actions a permis de diminuer de manière très significative le nombre de réclamations, ainsi que le stock de contrats en déshérence.

- 90 %

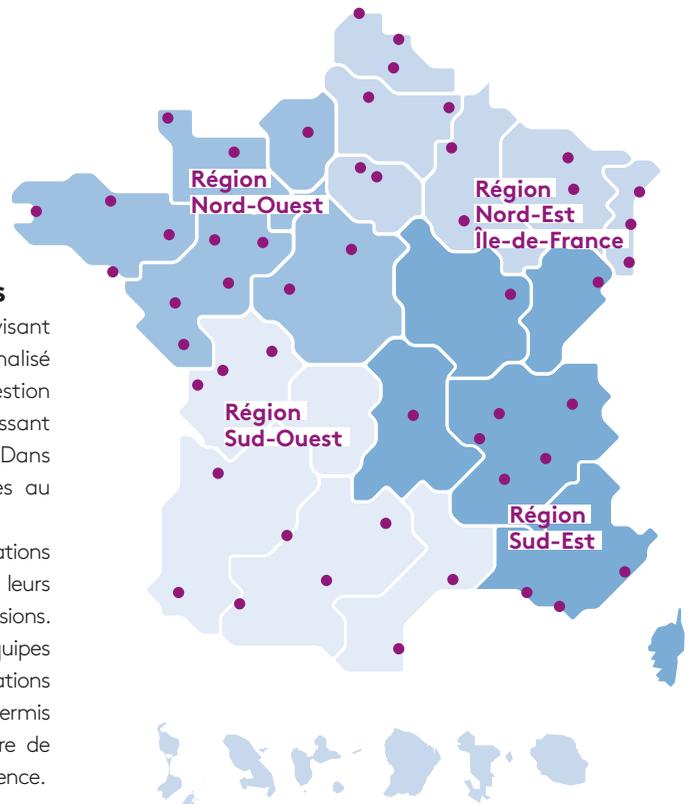
il s'agit de la diminution du nombre de réclamations en stock pour l'année 2020.

+ de 50 %

des contrats en déshérence ont été définitivement soldés.

Renforcement des équipes commerciales

La Carac a étoffé ses équipes commerciales. Une vingtaine de collaborateurs répartis sur le territoire et sur tout type de fonction ont été recrutés.



Un réseau commercial plus expert et proactif

Le réseau commercial de la Carac est structuré autour de 4 grandes régions et 14 zones géographiques, pour une présence au plus près des adhérents et des prospects. Rigoureux et exigeant, le pilotage managérial doit faire émerger de nouveaux réflexes dans les équipes, centrés sur la satisfaction des adhérents. Les inciter à recommander la Carac à des proches, promouvoir les offres multisupports, mettre en avant toute l'expertise des conseillers mutualistes : tels sont les principes directeurs du travail du réseau commercial.

La mutuelle donne par ailleurs à son réseau les moyens de mieux accompagner les adhérents. De nombreuses formations sur mesure ont ainsi été mises en place, par exemple en amont du lancement du PER Individuel Carac.



Une stratégie partenariale renforcée

Le renforcement des partenariats est un axe majeur du développement de la Carac pour conquérir de nouveaux adhérents, rajeunir le portefeuille, trouver d'autres canaux de distribution de ses solutions, innover et augmenter sa notoriété.

En 2020, la mutuelle a établi une cartographie de ses partenariats actuels, avec une stratégie associée à chaque typologie. Son ambition : être reconnue comme un partenaire apportant un accompagnement personnalisé, des outils et une équipe dédiée. Durant cette année, la Carac a développé des webinaires pour collaborer avec ses partenaires.

Autre avancée en 2020 : une convention d'indication étendue avec Unéo pour défendre les intérêts des combattants. D'abord proposée par Unéo à ses adhérents uniquement *via* sa plateforme téléphonique, la Retraite Mutualiste du Combattant de la Carac est désormais valorisée par son réseau commercial. Dans cette perspective, la mutuelle a dispensé des formations auprès du personnel de notre partenaire Unéo.



Accompagner les personnes vulnérables

La Carac a mis en place des formations destinées à son propre réseau commercial, afin de mieux accompagner les partenaires soutenant les personnes vulnérables, leur famille ou des aidants, comme l'Unapei et APF France handicap. Elle a mis à la disposition des conseillers mutualistes des kits d'information et différents outils pour renforcer leur expertise.

Le réseau Carac est formé pour apporter des conseils personnalisés tenant compte des attentes particulières des personnes en situation de handicap, des majeurs protégés et de leurs proches. La Carac œuvre également auprès de professionnels tels que les associations tutélaires et les Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs (MJPM), afin de répondre au mieux à leurs problématiques en organisant des réunions d'information ciblées.



La Carac a conclu des partenariats avec des acteurs de confiance engagés comme elle dans une démarche sociétale. Nous mettons à leur disposition des solutions d'épargne, de retraite et de prévoyance répondant à leurs besoins spécifiques. Nos partenariats s'articulent autour de trois axes :

- Communauté Défense.
- Handicap et vulnérabilité.
- Économie Sociale et Solidaire.

Se transformer pour nos adhérents.

Dans les années à venir, la Carac souhaite attirer de nouveaux adhérents aux profils plus diversifiés, jeunes et patrimoniaux, tout en continuant à servir ceux qui lui font confiance depuis longtemps. Elle veut aussi mieux répondre à leurs nouveaux usages et exigences. Pour y parvenir, elle a engagé une profonde transformation dans tous ses métiers.

Mettre à profit toute la puissance du digital

En phase avec ses ambitions stratégiques, la Carac a mis un coup d'accélérateur pour développer son écosystème digital. Dans le même temps, la culture digitale de ses adhérents et de ses conseillers a fortement progressé avec la crise sanitaire, favorisant une appropriation rapide des nouveaux outils proposés par la mutuelle.

L'adhésion « zéro papier »

En juillet 2020, l'adhésion dématérialisée a été déployée pour ouvrir un contrat sans document papier, avec une simple signature tactile. Le résultat : un processus plus simple et un gain de temps pour l'adhérent et le conseiller mutualiste, davantage disponible sur des problématiques à forte valeur ajoutée. La Carac a accompagné le développement de ce nouveau service avec de nombreuses formations pour les conseillers et une ligne téléphonique d'assistance dédiée.

90%

c'est le taux d'utilisation de l'adhésion dématérialisée aux produits Carac sur le périmètre éligible.



Rendez-vous
sur www.carac.fr

Simplifier la vie des adhérents

En 2020, la Carac a mené une campagne auprès de ses adhérents pour les inviter à recourir davantage au prélèvement automatique : une solution adaptée au mode de vie en distanciel, sécurisée et facile d'utilisation. La mutuelle a également préparé des évolutions importantes pour 2021 en matière de digital : une fonctionnalité permettant aux adhérents détenteurs d'une solution Carac Profiléo d'effectuer des versements en ligne. Cette fonctionnalité sera progressivement étendue aux autres offres.

Bientôt un nouvel outil, le Workflow Gestion, permettra d'optimiser le traitement des différents processus du service gestion. L'objectif est de mettre à la disposition des gestionnaires un socle applicatif pérenne et sécurisé visant à faciliter leurs travaux et à préparer la Carac de demain.

Un nouveau site internet

Tout au long de l'année 2020, la mutuelle a travaillé sur son nouveau site web, lancé en février 2021. Elle a également développé sa présence sur les réseaux sociaux et suscité l'engagement de ses communautés.

TOP 3 DES RÉSEAUX SOCIAUX

 @carac.epargne 4 mai 2020 Relais des actions de l'Œuvre des Pupilles Orphelins de Sapeurs-Pompiers durant la crise sanitaire de la Covid-19. 5 336 impressions.	 @Carac 9 janvier 2020 Cérémonie des vœux 2020. 2 475 impressions.	 @carac_epargne 16 novembre 2020 Annonce de notre engagement aux côtés du 1^{er} fonds d'investissement mutualiste à impact social et environnemental sur le secteur de la santé et du médico-social : Mutuelles Impact. 1 993 impressions.
--	--	---

ÉVOLUTION DES ABONNÉS *de novembre 2019 à début 2021.*

 @carac.epargne
3 597 abonnés.

 @Carac
2 185 abonnés.

 @carac_epargne
593 abonnés.

+ 3,3 %

+ 124,3 %

+ 15,6 %

Autre solution innovante

Avec la mise en place en juillet 2020 d'une plateforme de confiance d'avis et de relation client, la solution Custplace, la Carac améliore sa e-reputation et suscite les avis des adhérents. Plus de 560 avis ont été déposés sur la plateforme Custplace et Google My Business en 6 mois. Un « sceau de confiance » Custplace est installé sur le site carac.fr depuis décembre 2020.

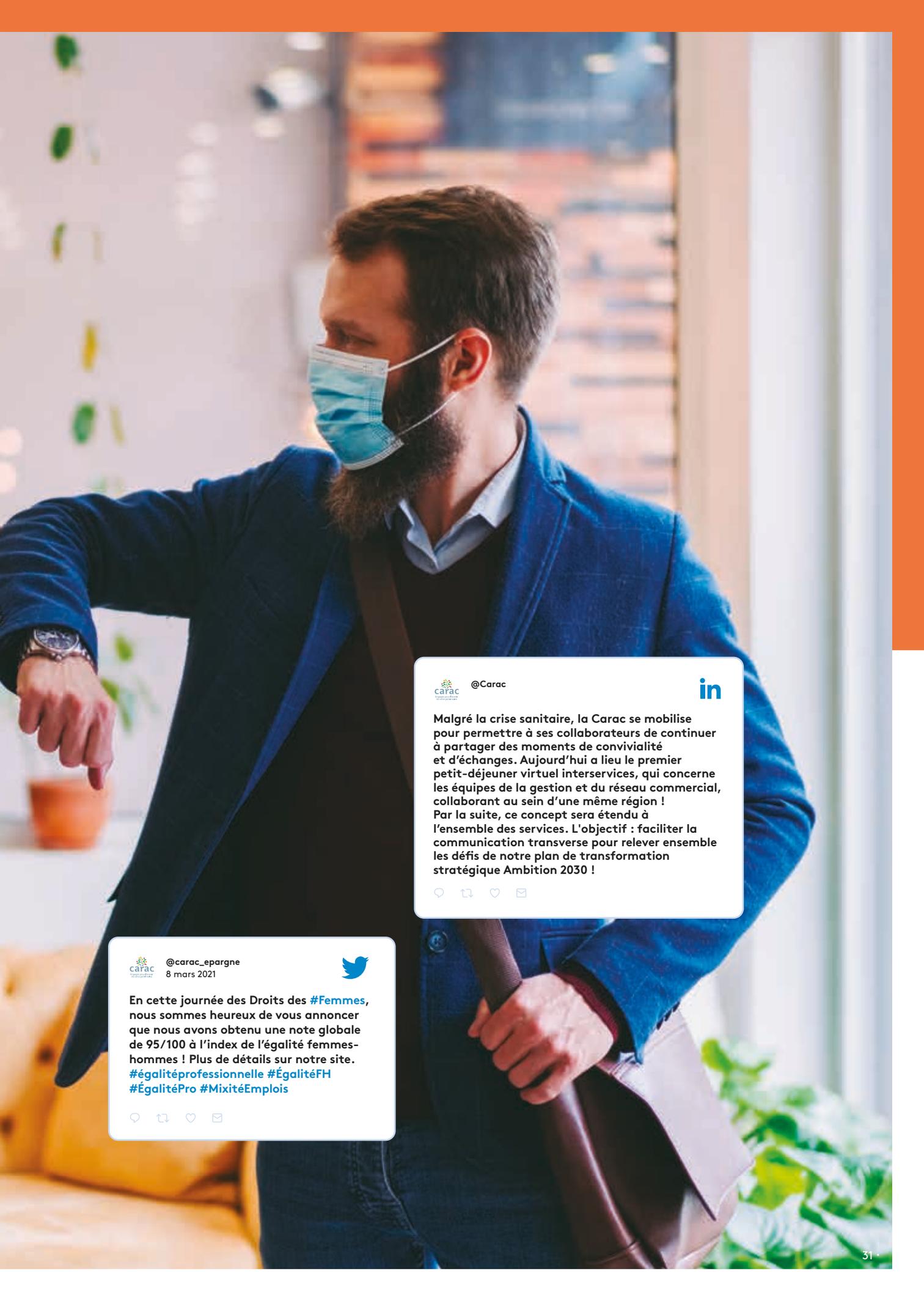


Un partenariat pour identifier des start-up prometteuses

La Carac a établi un partenariat de veille et innovation avec deux fonds de capital investment présents dans son actif général : Serena Capital et Omnes capital, tous deux en contact avec de nombreuses start-up. Cette collaboration doit permettre de détecter les jeunes start-up capables d'apporter de nouveaux services innovants aux adhérents de la mutuelle.

A woman with long dark hair, wearing a light blue surgical face mask and a vibrant green blazer over a matching green top, stands in a modern office environment. She is holding a tablet in her left hand and pointing with her right hand towards the right side of the frame. The background features warm, glowing pendant lights and a tufted beige sofa. The overall atmosphere is professional and collaborative.

**Engagés
pour nos
collaborateurs.**



 @Carac



Malgré la crise sanitaire, la Carac se mobilise pour permettre à ses collaborateurs de continuer à partager des moments de convivialité et d'échanges. Aujourd'hui a lieu le premier petit-déjeuner virtuel interservices, qui concerne les équipes de la gestion et du réseau commercial, collaborant au sein d'une même région ! Par la suite, ce concept sera étendu à l'ensemble des services. L'objectif : faciliter la communication transverse pour relever ensemble les défis de notre plan de transformation stratégique Ambition 2030 !



@carac_epargne
8 mars 2021



En cette journée des Droits des **#Femmes**, nous sommes heureux de vous annoncer que nous avons obtenu une note globale de 95/100 à l'index de l'égalité femmes-hommes ! Plus de détails sur notre site. **#égalitéprofessionnelle #ÉgalitéFH #ÉgalitéPro #MixitéEmplois**



Ressources humaines : une mobilisation sur tous les fronts.

Malgré une année 2020 marquée par la crise sanitaire, la Carac a su maintenir une forte dynamique d'entreprise pour assurer le déploiement opérationnel du plan stratégique défini par le Conseil d'administration. Elle a à la fois renforcé ses équipes en attirant de nouveaux talents et développé les expertises des collaborateurs grâce à son plan de développement des compétences ambitieux.

Attirer les talents nécessaires à sa transformation

L'ensemble des acteurs, managers et opérationnels s'est fortement mobilisé aux côtés de la Direction des Ressources humaines, afin de réaliser les objectifs du plan de recrutement. Les entretiens menés à distance, pour s'adapter au contexte sanitaire, ont permis l'embauche de plus d'une centaine de nouveaux collaborateurs au sein de l'ensemble des directions. La Carac a renforcé l'impact de sa communication en valorisant ses atouts auprès des candidats. La solidité financière, l'environnement de travail et la dynamique de transformation, notamment, ont intensifié l'intérêt porté à notre mutuelle.

En parallèle, la diffusion sur les réseaux sociaux de courtes vidéos destinées à attirer les meilleurs profils ou encore une interview sur BFM Business ont permis d'accroître la notoriété de la Carac et de communiquer sur les profils recherchés.

Les salariés ont également été invités à mettre en valeur leur profil LinkedIn pour relayer les offres d'emploi de la Carac au sein de leur réseau professionnel et renforcer la visibilité de nos postes à pourvoir.

La mutuelle a ainsi développé son attractivité, en particulier sur les profils très recherchés dans les fonctions commerciales, techniques, digitales ou actuarielles.



Plan de recrutement sur les réseaux sociaux.

@Carac 



Malgré la crise sanitaire, la Carac a mis en place une campagne de **#recrutements** ambitieuse qui a permis de réaliser 106 embauches durant l'année 2020 ! Cette année, nous poursuivons le renforcement de nos équipes. Vous souhaitez rejoindre une **#mutuelle** solide et performante, tournée vers l'avenir ? Consultez nos offres ! **#emploi #ressourceshumaines**





Développer les compétences de chacun

Malgré les difficultés liées à la crise sanitaire, la Carac a consacré, en 2020, 6,3 % de la masse salariale au plan de développement des compétences, soit 3,5 fois l'obligation légale.

Les sessions organisées en distanciel avec un format en demi-journées ont permis à plus de 90 % des collaborateurs de bénéficier d'au moins une action de formation.

En 2021, la Carac poursuivra ses efforts en matière de formation professionnelle. Le budget sera plus important que les années précédentes, 10,4 % de la masse salariale, en raison notamment des actions prévues dans le cadre du plan Ambition 2030.

LA FORMATION DES SALARIÉS

355

salariés formés.

10 493

heures de formation.

63

formations réalisées.

1 542

stages de formation.

Des formations pour accompagner la transformation stratégique

La Carac a mis en place de nombreuses sessions directement liées à la mise en œuvre de son plan stratégique. Les collaborateurs ont ainsi suivi une formation sur l'accompagnement au changement. Ils sont aussi nombreux à avoir bénéficié de formations sur mesure pour préparer le lancement de nouveaux produits comme le PER Individuel ou pour maîtriser les fonctions de nouveaux outils comme l'adhésion dématérialisée.

Faire avancer la diversité et l'inclusion

Les collaborateurs constituent la principale richesse de la Carac et leurs différences favorisent la créativité et la réussite de nos projets. Notre politique sociale vise à ce que chacun s'épanouisse dans son univers professionnel, quelles que soient ses origines sociales, territoriales ou culturelles, qu'il soit ou non en situation de handicap. Nous sommes convaincus que la mixité de nos équipes est non seulement gage d'innovation, mais aussi de performance. Nous menons une politique volontariste dans ce domaine ; la Carac a d'ailleurs obtenu la note globale de 95/100 à l'index de l'égalité femmes-hommes pour 2020. Ce score remarquable atteste d'une politique de ressources humaines fondée sur l'équité de traitement, avec un important travail mené depuis plusieurs années en faveur de l'égalité professionnelle.

95 %

à l'index de l'égalité femmes-hommes.

19

personnes en situation de handicap salariées à la Carac.





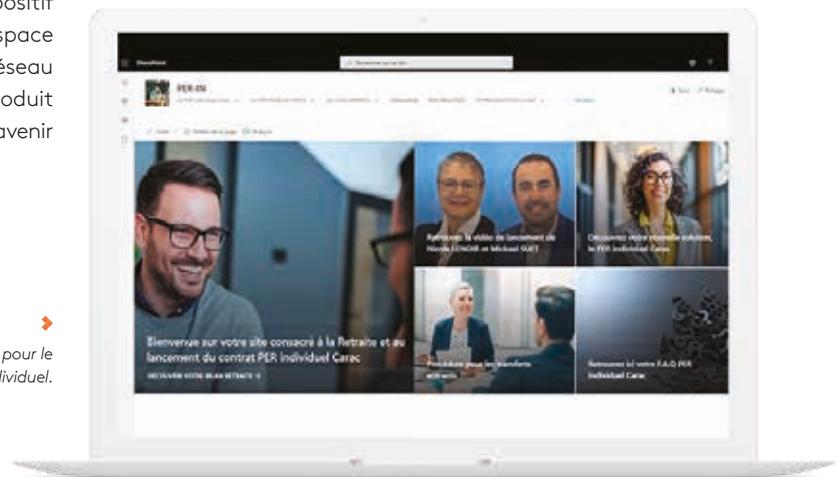
◀ « Cafés des managers » avec Olivier Krumbholz, entraîneur de l'équipe de France de handball féminine.

Expliquer et soutenir la transformation de l'entreprise

En 2020, la Carac a mis en œuvre par son plan de communication, de nombreuses actions pour que chaque collaborateur puisse s'approprier, partager et s'inscrire pleinement dans la stratégie de transformation de la mutuelle. Des sessions de présentation et d'échanges, consacrées au plan stratégique, ont enrichi le parcours d'intégration des nouveaux embauchés. La Carac a encouragé les initiatives collaboratives entre salariés : certains ont ainsi, à travers de courtes vidéos, partagé leur expérience utilisateur autour du nouveau dispositif d'adhésion dématérialisée. La création d'un espace intranet dédié a permis d'accompagner le réseau commercial pour le lancement de son nouveau produit PER Individuel. La mutuelle souhaite poursuivre à l'avenir ce mode de communication transversal.

La marque employeur Carac

La Carac a également pour objectif de faire évoluer sa marque employeur et sa culture managériale. Dans le cadre des « cafés des managers », les équipes managériales ont partagé leurs expériences professionnelles et ont débattu sur les enjeux liés à Ambition 2030. À cette occasion, Olivier Krumbholz, entraîneur de l'équipe de France de handball féminine, est venu partager sa vision du management.



▶ Espace intranet dédié pour le lancement du PER Individuel.



**Engagés
pour
la société.**



@carac_epargne



En 2019, grâce à l'épargne solidaire de ses adhérents, la mutuelle @carac_epargne a permis à l'association @apfhandicap de financer 111 séjours de vacances destinés à 1110 personnes en situation de [#handicap](#) [#EpargneSolidaire](#) [#ESS](#) cc : [@n_matofink](#) [@SophieLasbleis](#)



@carac_epargne



Depuis plusieurs années, la Carac participe à la course caritative [Odyssea Organisation](#). Les dons collectés seront reversés à la recherche contre le cancer du sein, ainsi qu'aux associations qui soutiennent les patientes. Cette année encore, nos collaborateurs seront au rendez-vous entre le 1^{er} et le 4 octobre pour une course, ou marche, connectée de 5 ou 10 km ! [#ensembleonestencoreplusfort](#) [#odyssea](#) [#odyssea2020](#) [#odysseaparis](#) [#challengeconnecte](#) [#octobrerose](#)



Acteurs d'un monde plus durable et responsable.

La Carac inscrit la responsabilité sociétale au cœur de ses activités, à travers des actes concrets. Elle étoffe son offre pour proposer à ses adhérents une épargne solidaire et utile. Elle se mobilise aux côtés d'autres investisseurs pour développer une finance plus responsable. Elle agit pour contribuer à la transition énergétique, tout en soutenant des associations ou des projets en phase avec ses valeurs mutualistes.



Proposer une épargne qui a du sens

De plus en plus d'épargnants souhaitent que leur argent soit utile à la société et que leurs investissements aient du sens. La Carac répond à ces attentes en adaptant son offre. Depuis 17 ans, elle est engagée en faveur de l'épargne solidaire avec Entraid'Épargne Carac et, depuis 2009, à travers l'option solidaire de Carac Profiléo ; pour ces deux produits, 1 % des versements sont attribués à une association partenaire choisie par l'adhérent. En 2020, la collecte a permis de récolter près de 207 000 euros de dons. Dans le cadre de sa collaboration avec la mutuelle, la société de gestion d'actifs Tikehau IM a une nouvelle fois été un contributeur, en redistribuant 50 % de ses commissions.

Les associations soutenues par la Carac et ses adhérents



APF France handicap
(35 130,90 €)



Arc-En-Ciel
(39 718,35 €)



Mécénat Chirurgie Cardiaque
(50 6691,50 €)



ODP
(27 906,72 €)



Solidarités Nouvelles
face au Chômage
(29 021,52 €)



Unapei
(24 350,86 €)

206 800 €

c'est le montant des dons d'épargne solidaire collectés et reversés aux six associations partenaires de la Carac en 2020.



Développer l'investissement responsable et l'innovation sociale

La Carac réaffirme son engagement pour une finance responsable et durable au service de ses adhérents. En 2020, elle a adhéré à l'initiative internationale des Principes de l'Investissement Responsable (PRI). Cette adhésion témoigne des progrès réalisés en la matière par la mutuelle, qui intègre depuis plusieurs années des critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses opérations d'investissement.

En complément de son engagement solidaire, la Carac développe des solutions d'épargne responsable, en intégrant dans son offre financière de plus en plus de fonds thématiques labellisés ISR (Investissement Socialement Responsable) ou Greenfin. Ces deux labels français sont attribués aux fonds investissant dans des entreprises soucieuses de leur impact sociétal et environnemental, ou qui contribuent directement à la transition énergétique et écologique, ainsi qu'à la lutte contre le changement climatique. En 2020, la Carac a inclus dans son contrat Carac Profiléo le fonds « Edmond de Rothschild SICAV Euro Sustainable Growth », labellisé ISR.

Afin de répondre aux défis sanitaires et sociaux d'aujourd'hui et accompagner l'émergence de nouvelles solidarités, la Carac a pris un engagement de 5 millions d'euros dans le nouveau fonds Mutuelles Impact lancé par la Mutualité Française, aux côtés de 42 souscripteurs du mouvement mutualiste. Il s'agit du premier fonds d'investissement mutualiste à impact social et environnemental dédié à la santé et au secteur médico-social.

Soutien à la Chaire Innovation et Entrepreneuriat Social de l'ESSEC

La Carac a reconduit pour trois ans son soutien à la Chaire Innovation et Entrepreneuriat Social de l'ESSEC, dont elle est partenaire depuis 2017. Cette chaire vise à former des entrepreneurs sociaux en adaptant à l'Économie Sociale et Solidaire les principes d'organisation ayant fait leurs preuves dans le secteur lucratif.



antrópia | ESSEC
INSTITUT D'ÉCONOMIE
SOCIALE ET SOLIDAIRE

Renforcer nos actions en faveur de la transition énergétique

La Carac agit en faveur de la transition énergétique à travers sa stratégie d'investissement. Elle a par exemple exclu de son univers d'investissement davantage d'entreprises intervenant dans l'extraction ou l'utilisation du charbon, en abaissant de 30 à 20 % la part maximale de leur chiffre d'affaires provenant de ces activités. L'intensité carbone du portefeuille obligataire de la mutuelle a par ailleurs fortement baissé cette année (-19 %), grâce à un suivi renforcé des indicateurs climat pour son portefeuille obligataire d'entreprises. Les titres destinés à financer la transition énergétique ont quant à eux progressé de 11 % dans son portefeuille.

Patrimoine immobilier : pour une empreinte carbone réduite

La Carac agit pour limiter progressivement l'empreinte carbone de son patrimoine immobilier.

Quelques exemples :

- Remplacement d'équipements énergivores par des solutions plus efficaces, comme des éclairages LED.
- Amélioration thermique des bâtiments dans le cadre de travaux de rénovation.
- Installation d'outils de comptage et de mesure pour identifier les axes d'amélioration et évaluer la performance.



Soutenir des projets en phase avec nos valeurs mutualistes

La Carac s'engage et accompagne des personnes, des associations ou des initiatives incarnant ses valeurs mutualistes d'entraide, et son attachement au monde combattant d'hier et d'aujourd'hui.



▲ Soutenir les forces armées

La mutuelle a reconduit pour une nouvelle année son partenariat avec la radio numérique Skyrock Pour Les Militaires, destinée aux forces armées. Toutes deux prévoient de renforcer leurs actions communes en 2021.



▲ Soutien aux cavalières des Écuries de Madée

Cette année encore, la Carac a maintenu son soutien aux cavalières des Écuries de Madée, Cyrielle et Soizic Lefèvre, toutes deux plusieurs fois médaillées aux championnats de France et aux championnats d'Europe de concours complet. La mutuelle a accompagné ces cavalières dans le cadre de compétitions et soutient pleinement Cyrielle dans sa préparation aux Jeux Olympiques 2024.



◀ La Carac, mécène de Cédric Travers

La Carac a apporté son soutien au sergent-chef Cédric Travers : souffrant de stress post-traumatique, celui-ci a été sélectionné pour participer aux prochains Invictus Games, une compétition sportive internationale réservée aux soldats et vétérans de guerre blessés et handicapés. La subvention de la Carac l'a aidé à acheter du matériel d'entraînement, en vue de l'événement reporté en 2022.

Des collaborateurs engagés dans des courses solidaires

La crise sanitaire n'aura pas empêché les actions de solidarité : plusieurs courses à pied au profit de causes utiles ont ainsi pu se tenir, dans des conditions adaptées. La Carac a continué à inciter ses collaborateurs à participer à ces courses à pied, en prenant en charge les frais d'inscription.

Les salariés ont pu se mobiliser pour l'Institut Pasteur à travers les 20 km de Paris ou pour la lutte contre le cancer du sein avec la course Odyssea. Lors de la No Finish Line, ils ont parcouru 458 km au profit de l'alliance « Tous unis contre le virus », la Chaîne de l'Espoir et le Samu social de Paris.

La Fondation d'entreprise Carac : plus que jamais engagée et solidaire.

Depuis sa création, en 2011, la Fondation d'entreprise Carac transmet la mémoire et l'Histoire pour éveiller l'esprit civique auprès du grand public, notamment les plus jeunes. Elle s'attache aussi à faire preuve de solidarité envers les combattants d'hier et d'aujourd'hui. En 2020, la fondation a soutenu des projets en lien avec la commémoration du Général de Gaulle et des lieux emblématiques pour transmettre l'Histoire.

La fondation solidaire pendant la crise sanitaire

L'année a été marquée par de nombreuses difficultés liées à la crise sanitaire, entraînant l'interruption de représentations publiques, le report de tournages ou l'annulation d'activités de groupe. Dans ce contexte, la fondation est restée solidaire. Elle a encouragé et soutenu tous les acteurs des projets, en relayant notamment leurs actualités sur ses réseaux sociaux.

11

projets soutenus
en 2020.

183 000 €

versés par la fondation
en 2020.

Les actions soutenues en 2020

La fondation a soutenu 11 projets en 2020 et versé 183 000 euros. Pour transmettre la mémoire et l'Histoire, la fondation s'attache à diversifier la nature des projets, afin de toucher de plus larges publics. Cette année, elle a soutenu une comédie musicale, des lieux d'exposition, un livre et des films, et renouvelé le soutien au concours scolaire organisé par l'ONAC-VG.



« L'invention des opérations extérieures, une intuition gaullienne », sous la direction de Jean-Pierre Pakula, Président de l'Anopex.

Une année de célébration du Général de Gaulle

2020, une année de célébration du Général de Gaulle avec un triple anniversaire : sa naissance, sa mort et l'appel du 18 juin 1940. À cette occasion, la fondation a soutenu « L'invention des opérations extérieures, une intuition gaullienne », un livre analysant la politique de défense de la France depuis la Seconde Guerre mondiale et les principes hérités du Général. Le film « Les espions du Général », soutenu en 2019, a été diffusé sur France 3, le 18 juin 2020.



« Les espions du Général » réalisé par Richard Puech et produit par CAPA.

+ 1
million
de téléspectateurs.

Une solidarité active envers les combattants d'aujourd'hui

En 2020, la fondation a poursuivi également son action auprès de l'association Faire Face & Résilience. Celle-ci travaille aux côtés des soldats en situation de handicap ou atteints du syndrome de stress post-traumatique. Elle les accompagne dans leur reconstruction et leur réinsertion, notamment par la pratique d'activités en pleine nature.



Faire vivre la mémoire de la Grande Guerre

La fondation a de nouveau soutenu le concours scolaire « Les petits artistes de la mémoire » : organisé par l'ONAC-VG, il permet à des élèves d'école primaire de réaliser un carnet artistique retraçant l'histoire d'un poilu de leur région. Plus de 7 000 élèves ont participé à cette 14^e édition.

Pour transmettre la mémoire de la Première Guerre mondiale, la fondation s'est par ailleurs mobilisée afin de valoriser trois lieux emblématiques. Dans le Nord-Pas-de-Calais, elle a ainsi soutenu l'exposition « Les chemins de mémoire 14-18 », consacrée aux combats héroïques des bataillons de chasseurs alpins lors de l'offensive de la Somme en 1916. En Haute-Alsace, elle a participé au financement d'un Mémorial destiné à une collection remarquable d'objets de la Grande Guerre. Dans la Somme, elle a contribué à l'installation des expositions permanentes de la chapelle du Souvenir Français.



Répartition des subventions versées en 2020

« Indochine, une guerre japonaise »
10 000 €

« Une opérette à Ravensbrück »
20 000 €

« Les derniers tirailleurs »
20 000 €

« Les petits artistes de la mémoire »
2 500 €

« Quelque chose qui vit et qui brûle »
25 000 €

« L'invention des opérations extérieures,
une intuition gaullienne »
7 500 €

La chapelle du Souvenir Français
30 000 €

« Les chemins de mémoire 14-18 »
8 000 €

Mémorial de Haute-Alsace
20 000 €

Faire Face & Résilience
20 000 €

« En guerre pour l'Algérie »
20 000 €



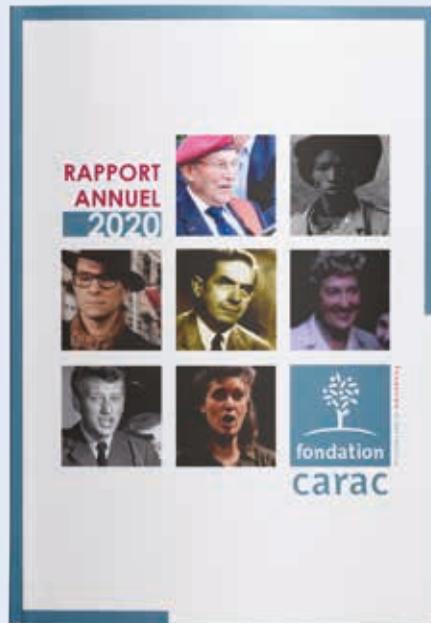
De nombreux projets artistiques et culturels

La fondation a participé au financement de plusieurs films et spectacles consacrés au monde combattant. C'est notamment le cas d'« Indochine, une guerre japonaise », un documentaire sur le rôle du Japon dans la guerre d'Indochine.

Elle a aussi apporté son soutien à une comédie musicale de la compagnie Nosferatu, intitulée « Une opérette à Ravensbrück », mettant en scène l'opérette écrite clandestinement par la célèbre résistante Germaine Tillon dans le camp de Ravensbrück ; elle raconte avec humour les terribles conditions de détention de femmes déportées.

La fin du mandat de la fondation en 2021

Arrivant au terme de son mandat en 2021, la Fondation d'entreprise Carac affiche un bilan remarquable, avec plus de 90 projets soutenus et 1 810 000 euros engagés en 10 ans. Ces projets ont contribué au travail de mémoire auprès de publics très variés, notamment les enfants.



Découvrez toutes les initiatives soutenues
 dans le rapport annuel
 de la Fondation d'entreprise Carac
 sur www.carac.fr



**Retrouvez notre rapport
d'activité 2020**

sur www.carac.fr

Conception et réalisation : CIMΔYA

Crédits photographiques : iStock ; Getty images ; © Bongrand - sensation ! ; © T.Paviot ; © Philippe Berthé / Centre des monuments nationaux ; © 2020 Antropia ESSEC ; © Skyrock ; © Florent Drillon ; © Photo de Cédric Travers par Mickael Mainguy ; © *L'invention des opérations extérieures, une intuition Gaullienne*, édité par Historien-Conseil ; © *Les espions du général*, CAPA ; © *Les petits artistes de la mémoire*, ONAC-VG ; © *Opérette à Ravensbrück*, photo Xavier Cantat.

Document imprimé sur du papier PEFC.





Garantir
une performance
financière pour
nos adhérents.

**Rapport de gestion
et comptes annuels
2020**



carac

Rapport de gestion.

- 04 _ **1. Les faits marquants de l'exercice 2020**
- 05 _ **2. Événements post-clôture**
- 05 _ **3. Rappel des principales modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation**
 - 05 _ Provision pour gros entretiens
 - 05 _ Provision pour dépréciation à Caractère durable
 - 05 _ Dotation de l'intégralité de la charge de bonification par capitalisation 2019 en provision pour participation aux excédents (PPE)
- 06 _ **4. Résultat net 2020**
- 07 _ **5. Compte de résultat**
 - 07 _ Cotisations
 - 07 _ Marge technique brute
 - 07 _ Solde de réassurance
 - 07 _ Charges de gestion
 - 07 _ Résultat de la gestion financière
 - 13 _ Résultat de la gestion immobilière
- 13 _ **6. Instruments financiers à terme**
- 13 _ **7. Affectation du résultat**
- 14 _ **8. Fonds propres**
- 14 _ **9. Compte de la participation aux excédents**
- 14 _ **10. Commissaires aux comptes**
- 15 _ **11. Conseil d'administration et Comité d'audit**
- 16 _ **12. Rémunération versée au Dirigeant opérationnel**
- 16 _ **13. Transferts financiers entre mutuelles et union**
- 16 _ **14. Bilan 2020 et évolution prévisible en 2021**
 - 16 _ Relation avec les adhérents
 - 18 _ Les systèmes d'information informatique
- 19 _ **15. Événements significatifs survenus au cours de l'exercice**
- 19 _ **16. Conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire**
- 22 _ **ANNEXES**
 - 22 _ Taux de rendement 2020
 - 22 _ Tableau des résultats des cinq derniers exercices
 - 22 _ Indemnités des administrateurs et des membres extérieurs du Comité d'audit et frais des administrateurs
 - 23 _ Données de synthèse de l'exercice 2020

Comptes annuels.

- 26 _ Bilan actif
- 27 _ Bilan passif
- 28 _ Compte de résultat - résultat technique
- 29 _ Compte de résultat - résultat non technique
- 30 _ **ANNEXES AUX COMPTES**
 - 30 _ **1. Faits caractéristiques, règles et méthodes comptables**
 - 30 _ Faits marquants de l'exercice
 - 31 _ Référentiel comptable et réglementaire
 - 35 _ Changements dans les règles et méthodes
 - 35 _ Événements post-clôture
 - 35 _ **2. Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat**
 - 35 _ Pour le bilan
 - 40 _ Pour le compte de résultat
 - 47 _ Autres informations
 - 48 _ **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**
 - 56 _ **RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Rapport de gestion.

1. Les faits marquants de l'exercice 2020

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire et économique sans précédent. Face à ces événements, les dirigeants effectifs de la Carac ont déclenché un dispositif idoine, dit **plan de continuité d'activité** - PCA - qui s'est traduit, notamment, par la fermeture, pendant une durée de plusieurs mois, de son siège social et de ses agences tout en recourant massivement au télétravail pour la majorité de ses collaborateurs. La dématérialisation des processus a, par ailleurs, permis aux équipes de la Carac d'assurer la continuité du service délivré aux adhérents.

La pandémie a impacté diversement la Carac.

Tout d'abord, sur la collecte, il n'est pas exclu que la fermeture des agences commerciales de la mutuelle ait eu une influence défavorable sur le chiffre d'affaires. Cependant, le développement de la vente à distance en cours d'année en a limité les conséquences.

En matière de sinistralité, cet impact est restreint : en effet, même si le nombre de décès constatés durant l'exercice est légèrement supérieur au nombre de décès anticipés, le surplus de décès observés a généré une reprise de provisions mathématiques venant alimenter positivement le compte de résultat de la mutuelle.

Concernant le provisionnement, nul impact n'a été constaté, dans la mesure où les provisions techniques sont établies sur la base des tables de mortalités réglementaires plus prudentes que celles utilisées - hors Covid-19 - par la mutuelle dans le cadre du calcul de ses engagements en normes prudentielles. Par ailleurs, en matière de retraite, les déclarations de sinistres tardives se traduisent par des reprises de provisions qui viennent alimenter les résultats techniques des années ultérieures.

En ce qui concerne les placements, la pandémie s'est traduite par une forte volatilité des cours des actions durant l'ensemble de l'année. En effet, des mouvements d'une ampleur inédite ont secoué les marchés d'actions, qui ont enregistré les plus fortes hausses et baisses mensuelles de leur histoire. La commercialisation d'un vaccin a permis aux marchés de rebondir fortement au cours du quatrième trimestre. Par ailleurs, il a été relevé dans certains cas le non-versement des dividendes sur actions. L'impact de la Covid-19 sur les placements en actions est ainsi jugé modéré, puisque le repli des marchés d'actions durant l'année est limité. S'agissant des taux d'intérêts, le taux moyen des emprunts d'État français a reculé durant l'année. Enfin la crise sanitaire n'a pas eu de conséquences matérielles sur les placements immobiliers, dans la mesure où ceux-ci sont principalement investis sur la classe dite « immobilier d'habitation ».

Concernant les frais généraux, le PCA lié au coronavirus s'est traduit par un surplus de dépenses, notamment au titre de l'aménagement des agences et du siège, ainsi que du fait des coûts engagés par la désinfection des locaux. En revanche, la mutuelle a réalisé des économies de charges qui portent essentiellement sur les frais de déplacements et de réunions.

Enfin, au chapitre des impacts divers, il est à noter que la Carac n'est pas assujettie à la « taxe Covid » sur les mutuelles, dans la mesure où cette taxe additionnelle ne concerne que les organismes de complémentaire santé.

La mutuelle a aussi lancé son nouveau plan stratégique essentiel à son développement, « Ambition 2030 ». Sous l'impulsion des élus, des dirigeants et des salariés, la Carac a inscrit « Ambition 2030 » dans une dynamique d'entreprise durable, responsable et innovante. Ce plan ambitieux permettra à la Carac d'assurer son indépendance, tout en restant fidèle à ses valeurs mutualistes.

Structuré autour de cinq axes stratégiques de développement et deux axes transverses, « Ambition 2030 » doit permettre à la Carac d'imaginer l'avenir avec confiance et de répondre aux défis d'une transformation stratégique sur 10 ans.

Depuis février 2020 et malgré la crise de la Covid-19, de nombreux défis ont été relevés. Afin de mieux connaître ses adhérents pour mieux les conseiller et répondre à leurs besoins, la Carac a mis en place l'espace adhérents Onyx, franchissant ainsi le cap de la dématérialisation. Par ailleurs, la chaîne de process d'entrée en relation et d'adhésion s'est aussi dématérialisée grâce à Ryder Cup.

Pour répondre aux demandes et besoins des adhérents d'aujourd'hui et de demain, la Carac a élargi son offre et a développé sa gamme de services : lancement du Plan d'Épargne Retraite, le PER Individuel Carac depuis le 1^{er} octobre 2020, et lancement de nouvelles unités de compte pour les contrats multisupports.

En 2021, une nouvelle gamme assurance vie plus adaptée est également prévue.

Enfin, dans un contexte de taux bas qui perdure, la Carac a obtenu en 2020 de bons résultats financiers qui renforcent la solidité de la mutuelle : la cession de trois immeubles (« Dautancourt » et « Cardinal Mercier » à Paris et un troisième à Asnières-sur-Seine) a permis de dégager une plus-value comptable de 71 millions d'euros. La Carac poursuit ainsi son développement en mettant toujours les intérêts de ses adhérents au cœur de sa stratégie.

2. Événements post-clôture

Néant.

3. Rappel des principales modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation

I 3.1 PROVISION POUR GROS ENTRETIENS

La Carac comptabilise une provision dite de « gros entretiens » conformément aux dépenses dites « de deuxième catégorie », c'est-à-dire des dépenses qui font l'objet de programmes pluriannuels de gros entretiens ou grandes révisions.

À ce titre, la Carac a retenu le ravalement comme dépense d'entretien s'inscrivant dans un programme pluriannuel.

I 3.2 PROVISION POUR DÉPRÉCIATION À CARACTÈRE DURABLE

Le règlement ANC N° 2015-11 Chapitre II Section 2 articles 123-6 et suivants dispose que, pour les placements relevant de l'ex-article R.212-53 du Code de la Mutualité, les dépréciations estimées à l'inventaire ne peuvent être constatées que lorsqu'il y a lieu de considérer qu'elles ont un caractère durable.

Le seuil des dépréciations durables est fixé à 20 % (art.123-10) sauf en cas de marchés très volatils où ce critère peut être porté à 30 %. En 2020, les actifs affichant une moins-value latente supérieure à 20 % ont été provisionnés à hauteur de la moins-value latente. Les fonds communs de placement à risque ou de l'innovation peuvent être déclarés, à discrétion de la Direction des investissements, hors périmètre de calcul de la PDD dans les premières années de leur constitution.

Il en résulte, pour 2020, une reprise de provision à hauteur de 3,51 millions d'euros, et une dotation de 5,40 millions d'euros. Au total, la provision PDD ressort à 22,89 millions d'euros au 31 décembre 2020.

3.3 DOTATION DE L'INTÉGRALITÉ DE LA CHARGE DE BONIFICATION PAR CAPITALISATION 2019 EN PROVISION POUR PARTICIPATION AUX EXCÉDENTS (PPE)

Les bonifications par capitalisation comptabilisées en provision pour participation aux excédents à fin 2019 ont été distribuées et créditées aux provisions mathématiques de la RMC en 2020. L'écart entre la provision constituée (8 millions d'euros) et le montant attribué (7,9 millions d'euros), soit - 0,1 million d'euros, a été repris de la provision pour excédents.

Comme en 2019, la charge 2020 de bonification par capitalisation pour la RMC, soit 5,6 millions d'euros, a été intégralement dotée en provision pour participation aux excédents.

D'autre part, il a été décidé de doter la PPE d'un complément de 90,2 millions d'euros dans les comptes au 31 décembre 2020, dont 50 000 euros pour le PERP.

4. Résultat net 2020

Le total des produits de l'exercice 2020 ressort à :

(en millions d'euros)	2020	2019
Cotisations brutes	402,06	538,72
Produits nets des placements ⁽¹⁾	418,66	417,98
Autres produits techniques	0,05	0,07
Autres produits non techniques et divers exceptionnels	0,89	11,64
TOTAL PRODUITS	821,66	968,41

(¹) Détail des produits financiers nets :		
• Revenus des placements (dividendes, coupons, intérêts)	201,12	205,84
• Intérêts, frais financiers, frais généraux ventilés en frais de gestion des placements	(4,91)	(5,88)
• Plus et moins-values sur titres	76,85	121,13
• Amortissements surcote/décote	49,60	53,07
• Reprise nette de provision pour dépréciation à caractère durable (PDD)	(1,89)	2,56
• Dotation nette de provision à la réserve de capitalisation	(1,94)	(31,88)
• Ajustement ACAV	11,70	12,57
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES	330,52	357,41

• Revenus immobiliers et plus-values immobilières	115,02	81,92
• Charges immobilières et amortissements et frais généraux	(26,89)	(21,36)
TOTAL VALEURS IMMOBILIÈRES	88,13	60,57

Le total des charges de l'exercice 2020 ressort à :

(en millions d'euros)		
• Charges de prestations	646,60	561,02
• Charges de provisions d'assurance	(234,84)	(57,80)
• Participation aux résultats	245,89	291,46
• Autres charges	55,12	59,93
• Autres charges non techniques	0,04	0,24
• Impôts	35,69	35,18
TOTAL CHARGES	748,49	890,03
RÉSULTAT NET	73	78

Le résultat net de l'exercice 2020 ressort en conséquence à 73 millions d'euros.

FONDS PROPRES

Au 31 décembre 2020, le montant des fonds propres est de 1 265 millions d'euros.

À noter que la réserve de capitalisation de 227 millions d'euros à fin 2020 est classée parmi les capitaux propres.

5. Compte de résultat

I 5.1 COTISATIONS

Le montant des cotisations brutes de chargements et nettes d'annulations ressort à 402,1 millions d'euros contre 538,7 millions d'euros en 2019, soit une baisse de - 25,36 %.

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019	VARIATION
Retraite Mutualiste du Combattant	75,6	114,0	- 33,68 %
Compte Épargne Carac et Carac Épargne Plénitude	144,1	228,5	- 36,92 %
Carac Profiléo	137,4	119,7	- 14,79 %
Autres produits Carac	42,5	73,5	- 42,18 %
Produits FMP	2,5	3,0	- 16,33 %
TOTAL	402,1	538,7	- 25,36 %

I 5.2 MARGE TECHNIQUE BRUTE

- Les cotisations brutes 2020 s'élèvent à 402,1 millions d'euros ;
- Les charges de prestations sont de 646,6 millions d'euros au 31 décembre 2020, contre 561,02 millions d'euros au 31 décembre 2019 ;
- Les charges des provisions mathématiques et des autres provisions techniques sont de - 234,84 millions d'euros ;
- Le solde de souscription des opérations techniques s'établit à 67 millions d'euros (cf. résultat technique par catégorie au paragraphe 2.2.2 de l'annexe aux comptes annuels 2020).

I 5.3 SOLDE DE RÉASSURANCE

Néant.

I 5.4 CHARGES DE GESTION

Les charges de gestion de structure 2020 s'élèvent à 69,9 millions d'euros, au lieu de 73,9 millions d'euros en 2019. Elles sont constituées :

- des frais d'acquisition (25,45 millions d'euros), reportés à la rubrique E8a du compte de résultat ;
- des frais d'administration des contrats (16,27 millions d'euros), reportés à la rubrique E8b du compte de résultat ;
- des frais de gestion des sinistres (11,54 millions d'euros), incorporés dans la rubrique E5a du compte de résultat ;
- des frais de gestion des placements (3,13 millions d'euros), incorporés dans la rubrique E9a du compte de résultat ;
- des autres charges techniques (13,39 millions d'euros), reportées à la rubrique E11 du compte de résultat ;
- d'autres charges non techniques (0,04 million d'euros en 2020), reportées à la rubrique F8a du compte de résultat ;
- des charges exceptionnelles de gestion (0,14 million d'euros), incorporées dans la rubrique F9b du compte de résultat.

La répartition de ces charges par nature est présentée au paragraphe 2.2.8 de l'annexe aux comptes annuels.

I 5.5 RÉSULTAT DE LA GESTION FINANCIÈRE

Environnement économique et financier

2020 fut sans conteste l'une des années les plus volatiles de l'après-guerre, soumettant les marchés à l'un des plus violents et rapides chocs qu'ils aient connus.

L'année avait pourtant commencé sous les meilleurs auspices. Dans la continuité de 2019, où toutes les classes d'actifs avaient particulièrement bien performé, effaçant déjà les fortes pertes de la fin 2018, le début 2020 était du même acabit, notamment sur les marchés actions. Les principaux indices boursiers mondiaux établissaient des records, ou a minima retrouvaient des niveaux qui n'avaient plus été entrevus depuis une décennie.

Tout allait pour le mieux jusqu'à ce qu'un virus parti de Chine, la Covid-19, vienne à lui seul faire dérailler l'économie, chinoise tout d'abord, puis mondiale. Apparue fin 2019, il se diffusait rapidement à l'ensemble du pays. Par le jeu de la mondialisation, il se propageait dès le mois de janvier aux autres régions du monde. Les marchés, dans un premier temps peu concernés par le sujet, débutaient alors une phase de baisse progressive à partir du 20 février. L'évolution rapide de la pandémie ne laissait d'autre choix aux gouvernements que de fermer leurs frontières et de confiner leurs économies, aucun traitement ne se révélant efficace pour l'endiguer.

Cette baisse des marchés allait crescendo, à mesure que le scénario de forte récession en 2020 se mettait en place. Elle s'accélérait fortement en mars, les performances quotidiennes atteignant même - 12,28 % sur le CAC 40 ou encore - 12,40 % sur l'Eurostoxx 50. Les États-Unis, d'ordinaire si résilients, voyaient le S&P 500, indice phare de la bourse de New York, perdre lui aussi - 12,60 % le 16 mars. Cette forte hausse de la volatilité ne laissait aucune classe d'actif indemne. Le pétrole chutait, les spreads s'envolaient sur la dette d'entreprise. Les taux souverains les plus sûrs chutaient dans un premier temps (records historiques à la baisse pour le 10 ans français à - 0,383 % et à - 0,856 %), les investisseurs étant en quête de valeurs refuges, avant de fortement rebondir, les investisseurs allant jusqu'à anticiper une faillite de certains États. Le taux à 10 ans français rebondissait alors à + 0,35 % (+ 0,20 % pour l'Allemagne) en quelques jours.

Face à la menace d'explosion de l'économie toute entière, tous les gouvernements prenaient des mesures inédites dans l'Histoire. Les États-Unis dévoilaient un plan de soutien de 2 800 milliards de dollars ; en Europe, l'Allemagne promettait jusqu'à 750 milliards d'euros et la France 345 milliards. Toutes ces mesures concernaient aussi bien les entreprises que les particuliers, le « quoiqu'il en coûte » devenant la norme. Sur le coût justement, il était permis de s'interroger. La réponse était évidemment de chercher du côté des banques centrales : déjà très accommodantes depuis la crise de 2008, BCE, FED ou encore Banque de Japon, allaient alors intervenir comme jamais.

La BCE lançait un nouveau programme de rachats d'obligations (souveraines mais aussi d'entreprises) de 750 milliards d'euros (étendu par la suite à 1 850 milliards), ainsi qu'une opération de prêts à taux réduits au secteur bancaire de 1 200 milliards d'euros. Aux États-Unis, la FED faisait de même, dévoilant un nouveau « quantitative easing » (i.e. « assouplissement quantitatif », un programme de rachats de titres, le quatrième du nom depuis 2008), d'un montant illimité sur l'ensemble des classes d'actifs taux. Elle lançait elle aussi trois programmes de soutien au marché interbancaire de 500 milliards de dollars chacun.

États et banques centrales décidaient donc de se synchroniser pour envoyer un message fort à l'ensemble des marchés. Message reçu le 19 mars, journée qui voyait les principaux indices actions commencer à rebondir, mettant fin à une phase de baisse de plus de 38 % en un mois en Europe et de près de 34 % aux États-Unis.

Débutait alors l'une des phases de hausse les plus prolifiques de l'Histoire sur les marchés financiers. C'est là tout le paradoxe de l'année 2020. Malgré une volatilité qui restait élevée et des à-coups nombreux, la tendance en place d'avril à décembre fut ensuite nettement haussière. L'arrivée des premiers vaccins au quatrième trimestre et l'élection de Joe Biden à la présidentielle américaine enfonçaient le clou en contribuant à l'euphorie ambiante. Les investisseurs se projetaient dans « le monde d'après », celui d'une réouverture totale de l'économie. Un scénario très optimiste, tant l'économie paraît aujourd'hui exsangue, de nombreux secteurs économiques ne survivant que grâce au soutien des États.

Portée par l'afflux de nouvelles liquidités, la plupart des classes d'actifs a finalement, en moyenne, affiché une performance positive en 2020, à l'exception des actions européennes et du pétrole. Le S&P 500 a en effet fini l'année en hausse, à +16,26 % et le MSCI Monde converti en euros a cru de +4,77 %. À l'inverse, le CAC 40 et l'Eurostoxx 50 ont reculé respectivement de -7,14 % et -5,14 %.

Au sein des actions, le grand gagnant de 2020 est le secteur technologique : aux États-Unis et en Asie, il fut le principal bénéficiaire des mesures de confinement prises à travers le monde, très favorables à la digitalisation. Le Nasdaq, l'indice phare des valeurs technologiques américaines, a bondi de +43,64 %. Parmi ces valeurs, les GAFAM (pour Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) ont crû en moyenne de +50,91 %... après une année 2019 déjà exceptionnelle à l'époque.

Le prix des obligations évoluant en sens inverse des taux d'intérêts, la chute des taux souverains a permis aux obligations d'États d'afficher une performance moyenne positive en 2020. Ce phénomène a également touché la dette d'entreprise ; s'y est ajoutée la baisse des spreads (excès de rendement par rapport aux obligations d'États) qui a permis là aussi à ce type de titres de nettement s'apprécier.

Sur le marché des matières premières, le pétrole a terminé l'année en baisse, malgré un fort rebond : le baril de WTI américain affiche -21 %, et le baril de Brent européen -22 %.

Enfin, l'euro a progressé également face au dollar, à 1,2216, soit une hausse de près de 9 % sur l'année : le billet vert a en effet été pénalisé par la forte hausse du déficit américain.

À l'heure du bilan, 2020 laisse donc un goût partagé, entre l'optimisme des investisseurs et emprunteurs d'un côté, et la réalité économique de l'autre, qui voit de nombreuses entreprises en situation de quasi-faillite. Il en résulte un endettement public et privé qui n'a jamais été aussi élevé, et qui pose une question nouvelle après le « quoi qu'il en coûte » : qui paiera l'addition ?

La gestion financière de la Carac

Les produits nets des placements (y compris l'immobilier) s'élevèrent au cours de l'année 2020 à 419 millions d'euros pour l'ensemble des portefeuilles de la Carac.

L'année 2020 a été marquée par des événements extrêmes, voire jamais vus jusqu'à maintenant. La survenance de la crise au mois de mars a entraîné une très forte volatilité sur le marché obligataire et a fait fortement augmenter l'aversion au risque, se matérialisant par un mouvement d'écartement sensible des spreads de crédit.

Néanmoins, cette situation dont le paroxysme a été atteint pendant le mois de mars 2020 a été brève : les spreads ont commencé à se resserrer dès le mois d'avril à la suite de l'injection massive de liquidité par les banques centrales et des mesures de soutien exceptionnelles de la part de différents gouvernements. Nous avons adapté notre stratégie d'investissement tout au long de cette période. Après un début d'année où nous avons très peu investi en n'ayant pas souhaité engranger de risque de duration et de crédit sur des niveaux de rendements très faibles, nous avons profité de l'écartement violent des spreads durant cette période pour investir sur des noms de qualité avec des rendements attractifs. Ces opérations d'investissement se sont dans un premier temps déroulées sur le marché secondaire, puis ont été prolongées sur le marché primaire, profitant de la générosité des emprunteurs de bonne qualité souhaitant engranger des liquidités pour traverser cette crise.

Le marché étant rapidement revenu après l'été sur les niveaux de 2019 - avec une accélération début novembre suite aux annonces relatives à l'arrivée des vaccins - nous avons souhaité être plus sélectifs et opportunistes : en attestent des achats d'obligations en cross-currency asset swap afin de bénéficier de spreads plus attractifs que leurs équivalents en euro.

En prix de revient, les investissements réalisés en 2020 en obligations s'élevaient à 382,07 millions d'euros face à des remboursements de 425,20 millions d'euros et des ventes de 109,66 millions d'euros, soit un solde net vendeur en valeur brute comptable de -152,80 millions d'euros.

Au global, les produits de taux représentent 78,31 % des placements en valeur nette comptable au 31 décembre 2020.

La stratégie actions 2020 a été très différente de celle menée l'année précédente. En effet, aucun achat n'avait été initié en 2019, en raison du niveau de valorisation élevé atteint par les marchés actions. Nous avons à l'époque accompagné la hausse des marchés en procédant progressivement à des ventes, et également investi sur des structurés actions « short » destinés à protéger le portefeuille.

En 2020, dès janvier, les marchés établissaient de nouveaux records, ce qui nous poussait là encore à matérialiser des plus-values. L'éclatement de la crise à partir de février, a permis aux positions short de fortement s'apprécier. De même, nous avons pu mettre à profit la forte baisse des prix actions pour réinvestir sur des niveaux très attractifs. Ainsi, nous avons poursuivi la diversification géographique du portefeuille, en renforçant notre exposition aux actions américaines et monde. De même, nous avons à nouveau cherché à renforcer la convexité du portefeuille à travers l'investissement en obligations convertibles. À ce titre, ces dernières ont surperformé les actions en 2020, avec une volatilité bien moindre, remplissant donc parfaitement leur rôle dans le portefeuille.

Le fort rebond des marchés au T2 puis T3 2020 nous a de nouveau poussés à la prudence, la crise sanitaire étant alors loin d'être réglée. La forte baisse d'octobre nous a alors permis de revenir à l'achat, là encore en poursuivant notre diversification. L'arrivée des vaccins, les élections américaines et les espoirs sur 2021 permettaient un fort rebond des marchés, bénéfique pour le portefeuille.

L'exposition aux actions (cotées et non cotées) a donc augmenté au cours de l'exercice, et représente 9,65 % de l'actif en valeur comptable à la fin de l'exercice 2020, contre 9,25 % au 31 décembre 2019.

Dans le détail, cela s'est traduit par des achats sur les OPCVM actions cotées et convertibles de +157,1 millions d'euros, face à des ventes de 68,33 millions d'euros. Sur les structurés actions, de nouvelles positions ont été initiées pour 30 millions d'euros, face à des ventes de 100,6 millions d'euros. Sur l'année, les investissements nets en OPCVM actions, obligations convertibles, structurés actions et FPCI sont positifs à +245,32 millions d'euros.

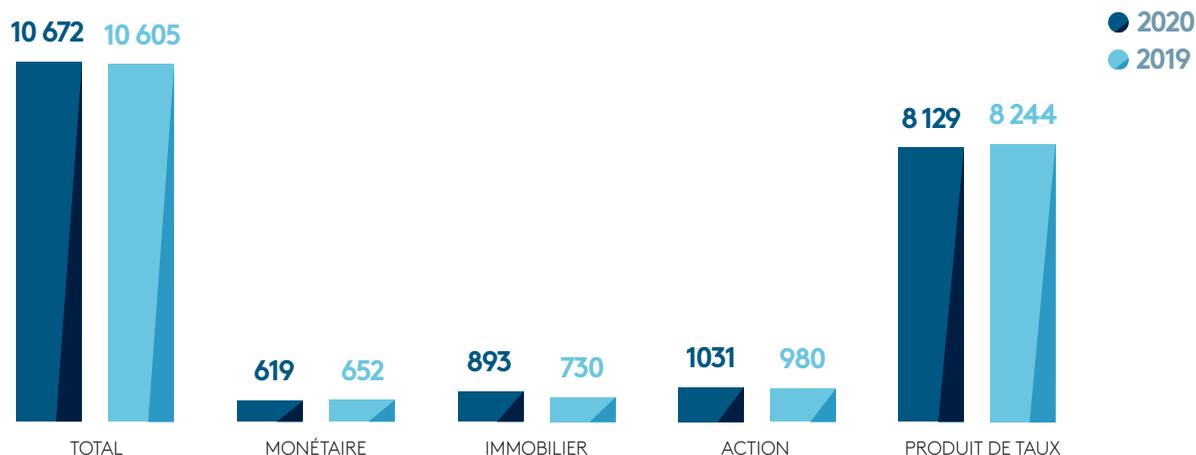
Les cessions et arbitrages réalisés sur l'ensemble de la poche actions (cotées et non cotées, y compris alternatif) ont dégagé 74,80 millions d'euros de plus-values nettes.

Les placements en monétaire, produits de bilan bancaires (livrets, etc.) ou titres équivalents sont en baisse et représentent 5,96 % du portefeuille en valeur comptable au 31 décembre 2020.

Le taux de rendement net comptable (y compris les surcotes-décotes et PDD) pour l'ensemble des portefeuilles de la Carac est de 3,90 % (source comptabilité).

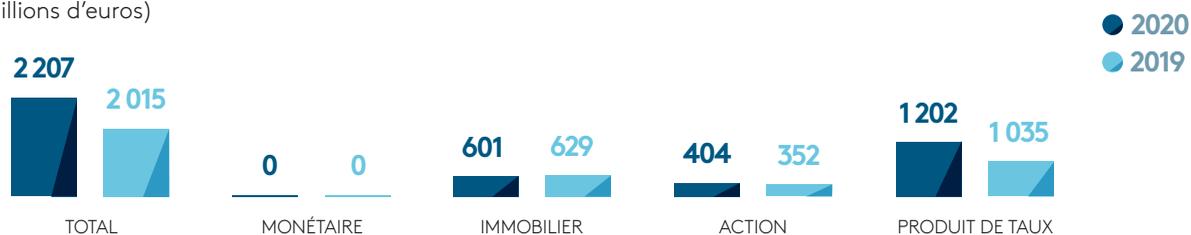
Situation comparée des actifs en valeur nette comptable

(en millions d'euros - coupons courus inclus)



Situation comparée des plus-et-moins-values latentes

(en millions d'euros)

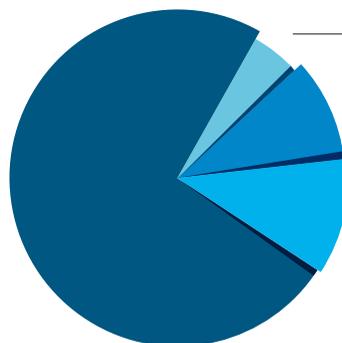


Répartition des actifs en valeur de marché

(en pourcentage)

74,16 %

Produit de Taux



4,91 %

Monétaire

9,74 %

Immobilier

11,19 %

Action

Gestion du contrat en unités de compte, Carac Profiléo :

Carac Profiléo comporte 13 supports OPCVM :

- Carac Actions Euros, Carac Actions Internationales, et CPR Silver Age, 3 fonds actions gérés par CPR AM ;
- Mirova Europe Environmental equity, fonds actions géré par Mirova ;
- Thematics Meta, Thematics Water, Thematics Safety, Thematics AI & robotics, 4 fonds actions gérés par Thematics AM ;
- EDR Euro Sustainable Equity, fonds actions géré par EDRAM ;
- Dorval Convictions, fonds flexible investi en actions géré par Dorval AM ;
- EDR Bond Allocation, fonds flexible investi en obligations géré par EDRAM ;
- Carac Perspectives immo, support immobilier géré par Astream ;
- CPR Cash, fonds monétaire géré par CPR AM.

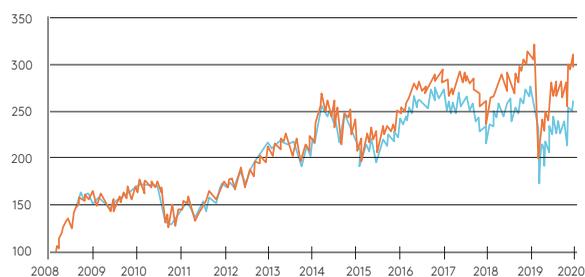
CPR Cash : fonds monétaire régulier.

Performance 2020 : - 0,50 %.

Carac Actions Euro : fonds investi en actions de la zone euro.

Performance du fonds Carac Actions Euro en 2020 : - 4,63 %.

Performance depuis la création de l'UC : + 159,78 %.



● Carac Actions Euro
● MSCI EMU NR

Carac Actions Internationales ISR : fonds de fonds d'actions internationales.

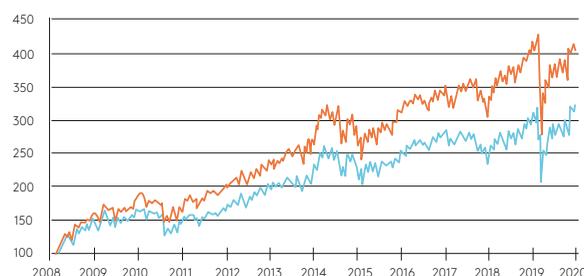
Carac Actions Internationales ISR est un fonds de fonds, investi sur un univers 100 % actions (50 % d'actions européennes et 50 % d'actions monde).

Le fonds est constitué de :

- 75 % minimum de fonds labellisés « ISR – Investissement Socialement Responsable » (les entreprises respectant de nombreux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance - critères dits ESG sont favorisées) ;
- 25 % d'OPCVM « thématiques » liés aux principaux sujets structurants pour l'avenir de la planète (eau, énergie, agriculture, santé, etc.).

Performance du fonds Carac Actions internationales ISR en 2020 : + 8,14 %.

Performance depuis la création de l'UC : + 221,97 %.



● Carac Actions Internationales ISR
● 50% MSCI Europe NR + 50% MSCI World NR EUR

CPR Silver Age : fonds d'actions européennes investi sur la thématique du vieillissement.

Performance 2020 : - 4,17 %.

Performance depuis le référencement (le 20/06/2019) : + 2,52 %.



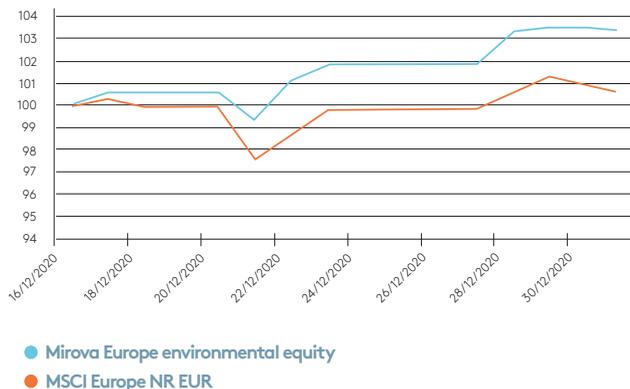
Thematics Meta : fonds d'actions monde investi sur les thématiques de l'eau, de l'intelligence artificielle et robotique, de la sécurité et de l'économie de l'abonnement.

Performance depuis le référencement (16/12/2020 – 31/12/2020) : + 2,15 %.



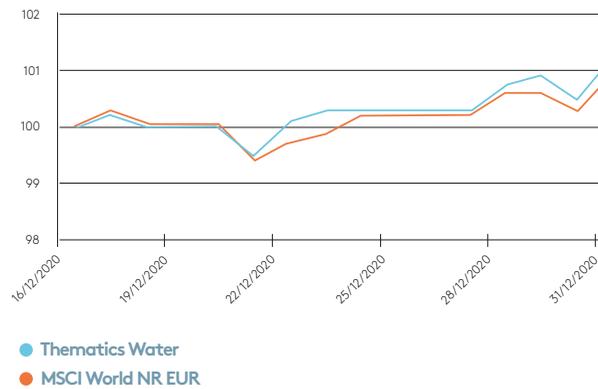
Mirova Europe Environmental equity : fonds d'actions européennes investi sur la thématique de l'environnement.

Performance depuis le référencement (16/12/2020 – 31/12/2020) : + 3,31 %.



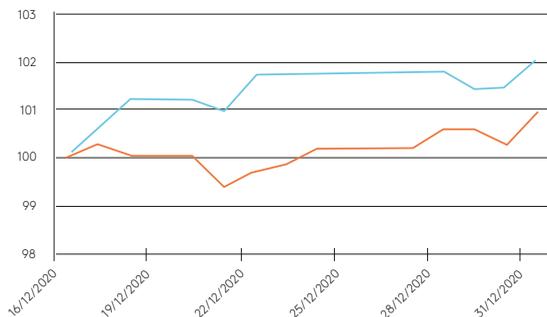
Thematics Water : fonds d'actions monde investi sur la thématique de l'eau.

Performance depuis le référencement (16/12/2020 – 31/12/2020) : + 1,22 %.



Thematics AI & robotics : fonds d'actions monde investi sur la thématique de l'intelligence artificielle et robotique.

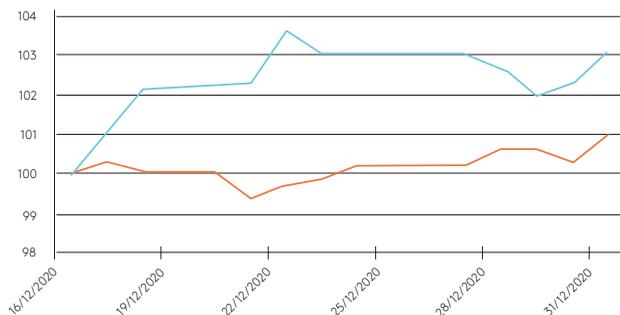
Performance depuis le référencement (16/12/2020 – 31/12/2020) : + 2,00 %.



● Thematics AI & robotics
● MSCI World NR EUR

Thematics Safety : fonds d'actions monde investi sur la thématique de la sécurité.

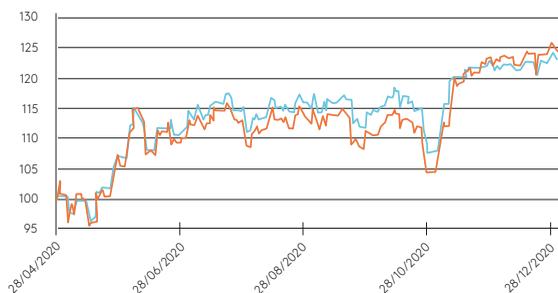
Performance depuis le référencement (16/12/2020 – 31/12/2020) : + 3,07 %.



● Thematics Safety
● MSCI World NR EUR

EDR Euro Sustainable Equity : fonds d'actions zone euro investi sur des titres possédant une notation ESG (Environnement, Social et Gouvernance) élevée.

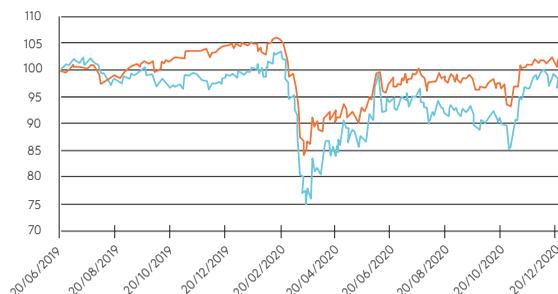
Performance depuis le référencement (le 28/04/2020) : + 23,40 %.



● EDR euro sustainable equity
● MSCI EMU NR EUR

Dorval Convictions : fonds actions dont l'exposition nette peut varier entre 0 et 100 %.

Performance 2020 : + 0,11 %.
Performance depuis le référencement (le 20/06/2019) : - 1,17 %.



● Dorval convictions
● Indice 50 % Eonia / 50 % Euro stoxx 50

EDR Bond Allocation : fonds obligataire à dominante européenne pouvant investir sur tous types d'obligations.

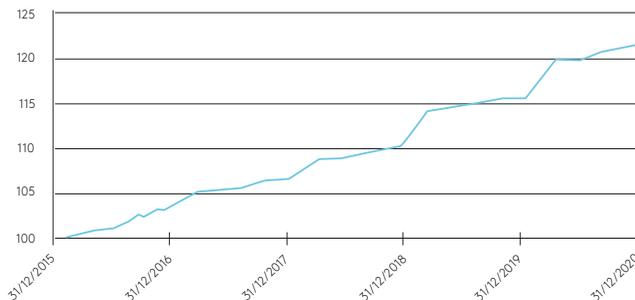
Performance 2020 : + 5,73 %.
Performance depuis le référencement (le 20/06/2019) : + 5,30 %.



● EDRAM bond allocation
● Indice 50 % Barclays euro-agg treasury / 50 % Barclays euro-agg corpo

Carac Perspectives Immo : SCI (Société Civile Immobilière) : Performance 2020 : + 5,26 %.

Performance depuis la création de l'UC : + 21,54 %.



La Carac et l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

Au-delà de sa politique d'investissement responsable, il est essentiel pour la Carac de participer au mouvement de l'Économie Sociale et Solidaire. Cet engagement se traduit par la promotion de l'épargne solidaire, par le financement d'associations partenaires, par ses démarches d'information vers les personnes vulnérables et leur entourage, ainsi que par des investissements dans l'économie française :

- la Fondation d'entreprise Carac a été créée en 2011 et a pour objet en France d'inscrire et de faire vivre la mutualité combattante et ses valeurs de solidarité dans la société contemporaine ;
- la Carac finance la Chaire Innovation et Entrepreneurat Social de l'ESSEC ;
- enfin, la Carac propose à ses adhérents une offre de fonds solidaires.

I 5.6 RÉSULTAT DE LA GESTION IMMOBILIÈRE

Au 31 décembre 2020, le patrimoine immobilier locatif se compose de 49 immeubles, ainsi que de la quote-part locative de l'actuel siège de la Carac. Cela représente une surface globale de près de 100 000 m², dont environ 879 lots d'habitation, 28 875 m² de surfaces de bureaux et près de 14 113 m² de locaux commerciaux.

Trois cessions d'immeubles résidentiels sont intervenues au cours de l'exercice : le 8 rue Dautancourt dans le 17^e arrondissement de Paris, le 10 rue du Cardinal Mercier dans le 9^e arrondissement ainsi que les 1, 3 et 5 allée des Anciens Combattants à Asnières-sur-Seine. La Carac a par ailleurs fait l'acquisition de cinq immeubles tertiaires situés en première couronne : trois immeubles sur la commune de Boulogne-Billancourt et deux immeubles sur la commune de Vincennes.

Les travaux de rénovation lourde engagés sur l'ancien siège de la Carac au 2 ter rue du Château à Neuilly-sur-Seine, initiés en 2019, seront finalement livrés au 1^{er} semestre 2021, compte tenu de l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19. Celle-ci a en effet engendré une interruption de chantier pendant le 1^{er} confinement ainsi qu'un allongement des délais d'exécution en raison du renforcement des protocoles sanitaires à mettre en place sur le chantier.

La valeur d'expertise du patrimoine immobilier de la Carac détenu en direct au 31 décembre 2020 s'élève à 977,5 millions d'euros, dont 902,4 millions d'euros pour le parc locatif et 75,1 millions d'euros pour le parc d'exploitation. La valorisation à fin 2020 tient compte des mouvements intervenus sur le patrimoine immobilier locatif et mentionnés ci-dessus (cession de trois immeubles résidentiels et acquisition de cinq actifs tertiaires), ainsi que de la sortie du patrimoine d'exploitation d'une agence localisée à Limoges.

Relocation des locaux vacants

En 2020, 103 appartements ont été loués contre 198 pour l'année 2019.

Sur le parc habitation, le prix moyen de location aura été de 26,89 €/m² pour le patrimoine situé à Paris et à Neuilly-sur-Seine, au lieu de 26,69 €/m² en 2019.

Pour le parc de la banlieue parisienne, hors Neuilly-sur-Seine, la moyenne de relocation est en progression à 24,82 €/m² contre 21,13 €/m² en 2019. Pour les immeubles situés en province, elle est en légère augmentation à 14,03 €/m² contre 13,83 €/m² en 2019.

Concernant les locaux tertiaires (bureaux et commerces), une surface globale de 1 699 m² a été relouée en 2020 pour un prix moyen de 531 €/m² annuel.

Loyers quittancés

Pour l'ensemble du patrimoine de la Carac, les loyers quittancés hors charges se sont élevés en 2020 à 25,5 millions d'euros contre 25,1 millions d'euros en 2019, soit une augmentation de 1,94 % du quittancement global par rapport à l'année précédente.

Recouvrement des impayés

La provision locataires (impayés) sur le parc au 31 décembre 2020 ressort à 1 030 000 euros.

6. Instruments financiers à terme

Au cours de l'exercice 2012, la Carac a conclu des contrats de swap pour un nominal de 30 millions d'euros avec une maturité 2029. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie de maintien du rendement du portefeuille. Les contrats de swap ont pour finalité d'échanger la rémunération d'obligations indexées sur l'inflation et de recevoir une rémunération à taux fixe.

Au cours de l'exercice 2015, des opérations d'achat à terme d'obligations (OAT) ont été initiées pour un montant nominal de 100 millions d'euros avec des dates de départ en 2022 et des dates de terme s'échelonnant entre 2030 et 2032. Ces opérations se sont inscrites dans le cadre de stratégies d'investissement et ont pour objectif de fixer le taux de réinvestissement d'une fraction des obligations venant à échéance aux dates ci-dessus après paiement des prestations et des frais.

Dans le cadre de ces stratégies, la Carac dispose d'une trésorerie suffisante pour financer les appels de marge auxquels elle pourrait être soumise.

7. Affectation du résultat

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'affecter la totalité du résultat de l'exercice 2020 en réserves, soit 73 164 179 euros.

8. Fonds propres

Au cours de l'exercice 2020, les fonds propres ont été renforcés, essentiellement grâce à l'affectation en réserve du résultat de 2019. Ainsi, l'évolution des fonds propres sur l'exercice 2020 peut se rationaliser de la manière suivante :

(en euros)	31/12/2019	+	-	31/12/2020
Fonds de dotation sans droit de reprise	6 473 347	0	0	6 473 347
Autres réserves	867 178 858	78 377 566	0	945 556 424
Réserve de capitalisation	225 871 490	2 115 286	762 694	227 224 082
Réserve spéciale de solvabilité	13 215 118	0	0	13 215 118
Résultat de l'exercice	78 377 566	73 164 179	78 377 566	73 164 179
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 191 116 379	153 657 031	79 140 260	1 265 633 150

9. Compte de la participation aux excédents

(en euros)		31/12/2020
A. Cotisations émises		344 873 875
B. Charges de prestations		638 237 905
C. Charges de provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques		- 290 633 646
D. Frais et charges techniques		52 491 477
E. Ajustements ACAV		0
F. Solde du compte technique	A-B-C-D+E	- 55 221 861
G. 10 % du solde du compte technique (SI E>0)		0
H. Quote-part du résultat technique	F-G	- 55 221 861
I. Placements N		10 428 743 345
J. Placements N-1		10 448 329 584
K. Moyenne des placements	(I+J)/2	10 438 536 465
L. Résultat financier hors produits financiers sur réserve de capitalisation et des actifs transférés		398 080 041
M. Rendement des placements	(L/K)	3,81 %
N. Provisions techniques N		9 258 019 270
O. Provisions techniques N-1		9 317 188 049
P. Moyenne des provisions	(N+O)/2	9 287 603 659
Q. Solde du compte financier	LX(P/K)	354 188 507
R. Quote-part réglementaire d'attribution du résultat financier		301 060 231
S. Participation aux résultats (minimum réglementaire)	(H+R)	245 838 370
T. Intérêts techniques crédités		92 220 160
U. Montant minimal annuel de participation aux bénéfices	S-T	153 618 210
V. Participation aux excédents		153 667 637
W. Participation aux résultats excédant le minimum réglementaire	V-U	49 426

10. Commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes titulaire : Cabinet Mazars représenté par Monsieur Pierre de Latude.

Commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Michel Barbet-Massin en tant que personne physique.

11. Conseil d'administration et Comité d'audit

La composition du Conseil d'administration, arrêtée au 31 décembre 2020, est la suivante :

• **Michel ARCHINARD**

Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « PACA-Corse »

• **Christophe BAYARD**

Second Vice-président de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « Aquitaine »

• **Agnès BERG**

Administratrice déléguée au Développement et Digitalisation de la Carac
Déléguée de la Carac - Conseil de section « Alsace »

• **Jacques BRÉNÉOL**

Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « Bretagne »

• **Amaury BUINO**

Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « Nord-Pas-de-Calais »

• **Isabelle CONTI**

Administratrice de la Carac
Déléguée de la Carac - Conseil de section « Île-de-France »

• **Jean-Philippe COUASON**

Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « Basse-Normandie »

• **Thierry DAUTA-GAXOTTE**

Premier Vice-président de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « PACA-Corse »

• **Bruno GABELLIERI**

Administrateur délégué aux risques de la Carac

• **Henri-Noël GALLET**

Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « Poitou-Charentes »

• **Frédéric GARDE**

Administrateur délégué aux affaires financières de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « Île-de-France »

• **Gérard HOURY**

Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « Centre »

• **Pierre LARA**

Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « PACA-Corse »

• **Laurent LE GOC**

Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « Centre »

• **Franck LEGROS**

Administrateur de la Carac

• **Nathalie LEMESLE**

Administratrice de la Carac

• **Michel LOUAÏL**

Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « Pays de la Loire »

• **Jean-Marc MALLET**

Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « Languedoc-Roussillon »

• **Astrid MARAGE**

Administratrice de la Carac
Déléguée de la Carac - Conseil de section « Lorraine »

• **Hacène MERABTI**

Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « Île-de-France »

• **Magali MONNOT**

Administratrice de la Carac
Déléguée de la Carac - Conseil de section « Rhône-Alpes »

• **Christian SCHULTZE**

Administrateur de la Carac

• **Claude TARALL**

Président de la Carac
Vice-président de la Fondation d'entreprise Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « Lorraine »

• **Pascal THÉVENON**

Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « Picardie »

• **Pierre WATTERLOT**

Administrateur de la Carac
Délégué de la Carac - Conseil de section « Nord-Pas-de-Calais »

Comité d'audit :

En application de l'article L.823-19 du Code de commerce, un comité spécialisé agissant sous la responsabilité exclusive et collective des administrateurs est constitué, en vue d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Il est composé de cinq membres au maximum. Sa composition ainsi que les critères d'indépendance et de compétence applicables à ses membres sont précisés dans le règlement intérieur de la Carac :

- Pierre Lara, Michel Louaïl, Christian Schultze, Claude Legros, Régis Holo.

Les missions du Comité d'audit sont définies dans l'article L.823-19 du Code de commerce.

Sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration, de la direction et de la surveillance, ce Comité est notamment chargé des missions suivantes :

1. Il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
2. Il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
3. Il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale ou l'organe exerçant une fonction analogue. Cette recommandation adressée à l'Assemblée générale est élaborée conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement (UE) n°537/2014. Il émet également une recommandation à cet organe lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé dans les conditions définies à l'article L.823-3-1 du Code de commerce ;
4. Il suit la réalisation par le Commissaire aux comptes de sa mission. Il tient compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés en application des articles L.821-9 et suivants du Code de commerce ;
5. Il s'assure du respect par le Commissaire aux comptes des conditions d'indépendance définies à la section 2 du chapitre II du titre II du Code de commerce. Il prend les mesures nécessaires à l'application du paragraphe 3 de l'article 4 du règlement (UE) n°537/2014 précité et s'assure du respect des conditions mentionnées à l'article 6 du même règlement ;
6. Il approuve la fourniture des services mentionnés à l'article L.822-11-2 du Code de commerce ;
7. Il rend compte régulièrement à l'organe collégial chargé de l'administration ou à l'organe de surveillance de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

12. Rémunération versée au Dirigeant opérationnel

La rémunération annuelle brute, versée en 2020, au titre du contrat de Dirigeant opérationnel a été de 16 284 euros.

13. Transferts financiers entre mutuelles et union

Néant.

14. Bilan 2020 et évolution prévisible en 2021

I 14.1 RELATION AVEC LES ADHÉRENTS

La poursuite de la mise en application de la feuille de route stratégique

Après une année 2019 marquée par la loi PACTE (22 mai 2019) et le contexte des taux bas, l'année 2020 a suscité de nombreuses interrogations, voire inquiétudes, pour nos adhérents, dans un environnement économique et financier complexe affecté par la crise sanitaire de la Covid-19.

Cependant, la collecte a progressé sur la gamme multisupport par rapport à 2019. Concernant la collecte en euros, l'évolution de celle-ci respecte la modération décidée, conformément à nos orientations stratégiques. En revanche, le taux de rachat reste faible et maîtrisé, traduisant la confiance de nos adhérents dans notre institution.

En 2020, la situation financière remarquable de la mutuelle prouve sa solidité. Cette solidité permet à la mutuelle de proposer d'excellents taux sans puiser dans ses réserves. Une preuve qui témoigne de la capacité de la Carac à lisser dans le temps les bonifications versées aux adhérents.

Ainsi, les taux de rendement servis pour 2020 restent dans la moyenne haute du marché. Il est important de noter l'excellent taux du fonds euros du contrat d'assurance vie Carac Profiléo à 1,70 %.

Le renforcement de la proximité et du conseil aux adhérents

La Carac attache toujours un soin particulier à exercer son devoir de conseil et son rôle d'information, en rencontrant ses adhérents à domicile, ou en invitant régulièrement familles et organismes partenaires à des réunions sur des thématiques spécifiques, telles que la retraite, les aides sociales, l'épargne handicap, la protection des conjoints. L'action quotidienne des conseillers mutualistes est guidée par la proximité, la rencontre et l'écoute des adhérents dans la mesure où ces valeurs sont essentielles pour la Carac.

Le contexte sanitaire en 2020 a perturbé notre activité en présentiel.

Bien dans son temps et accompagnant l'évolution des attentes de ses adhérents, la Carac a continué sa réflexion stratégique sur le digital. Cela a permis une mise en œuvre de certaines fonctionnalités en 2020, en faisant naturellement le choix de mixer proximité et digital. Il s'agit en effet de renforcer le conseil en face à face, tout en utilisant les nouvelles technologies pour faciliter et améliorer la qualité de service. Un processus d'adhésion dématérialisée (Ryder Cup) et une évolution des services sur l'espace adhérent ont été livrés en 2020. En 2021, de nouveaux outils permettront d'élargir les capacités d'adaptation de la mutuelle, avec notamment la signature électronique et la possibilité de versements en ligne.

Dans ce contexte, afin de mieux connaître ses adhérents et ainsi mieux adapter ses réponses à leurs besoins et leurs profils, la Carac a mobilisé en 2020 des moyens importants pour mettre à jour sa connaissance de ses adhérents, conformément aux exigences réglementaires.

Les partenariats de développement

Depuis 2016, le Crédit Coopératif commercialise deux nouvelles garanties créées et gérées par la Carac, celles-ci construites en réponse aux tendances sociétales actuelles et en parfaite adéquation avec les valeurs des deux établissements.

- **L'Assurance Vie Agir** est une garantie en unités de compte qui s'inscrit dans la gamme solidaire du Crédit Coopératif et qui, de ce fait, est destinée exclusivement à la clientèle de cette banque mutualiste, très connue dans le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire. L'encours géré est de 41 millions d'euros.

- **Carac Épargne Vivre Ensemble** est une garantie en euros, conjointement proposée par le Crédit Coopératif et la Carac. Labellisée par l'Unapei, cette garantie est à destination de ses adhérents, bénévoles, salariés et protégés familiaux. Carac Épargne Vivre Ensemble a pris corps sous l'égide de trois grands principes conducteurs : liquidité, sécurité et performance.

Malgré le contexte sanitaire, quelques réunions d'information à destination des familles de l'Unapei ont été organisées, afin de les sensibiliser sur l'épargne handicap, la mise en place d'un revenu complémentaire pour le « mieux vivre » de la personne en situation de handicap, etc.

Depuis 2019, le partenariat avec la mutuelle Unéo progresse. Les adhérents Unéo éligibles ou détenteurs du Titre de Reconnaissance de la Nation ou de la Carte du Combattant, sont orientés vers la Carac afin de leur proposer un entretien approfondi avec le réseau commercial de la mutuelle pour leur présenter notamment les avantages de la Retraite Mutualiste du Combattant.

Dans la continuité de son histoire et de ses valeurs, la Carac a également mis en place quelques réunions d'information pour les personnels militaires.

Le développement de l'image et de la notoriété

Dans le cadre du plan Ambition 2030, l'image de la Carac a évolué et s'est modernisée pour être en phase avec sa stratégie. Les travaux ont abouti au 1^{er} semestre à la refonte de la plateforme de marque, et à la création d'une nouvelle signature et d'une identité visuelle plus épurée. La première mise en application a été réalisée avec la sortie en octobre 2020 du produit d'épargne retraite individuel, le PER Individuel Carac.

La Carac a poursuivi son soutien à la radio numérique Skyrock pour les militaires (Skyrock PLM), destinée aux militaires et écoutable par tous. En se positionnant comme un partenaire, la Carac rappelle son engagement auprès des combattants d'hier et d'aujourd'hui, en leur permettant de se constituer une retraite avec la Retraite Mutualiste du Combattant.

La Carac entretient également tout au long de l'année des relations avec les journalistes du secteur pour les informer de son actualité et valoriser les spécificités de son modèle.

Les résultats de la 1^{ère} édition du baromètre « les Français et la retraite » ont ainsi été largement repris dans la presse.

Le développement des prises de parole sur les réseaux sociaux s'est également poursuivi tout au long de l'année, avec notamment la création de nouveaux contenus vidéo et infographies.

Enfin, pour valoriser sa campagne de recrutement ambitieuse, la Carac est intervenue sur l'antenne de BFM Business le 30 novembre 2020 afin d'attirer les meilleurs profils.

Un environnement de plus en plus normé et contraignant avec des impacts sur nos adhérents

Depuis plusieurs années, toutes les équipes de la Carac continuent d'être fortement impactées et mobilisées par les nouvelles règles qui s'imposent à son activité d'assureur.

Il est primordial de maintenir une vigilance constante sur les différentes demandes de nos adhérents, car leur confiance est essentielle et la Carac se doit de leur apporter un service de proximité de qualité.

Partenariats associatifs

Pionnière de l'épargne solidaire en 2003, avec son produit d'épargne de partage Entraid'Épargne Carac, la Carac, fidèle à ses valeurs, permet à ses adhérents de conjuguer rendement et solidarité en consacrant à l'association de leur choix 1 % des sommes versées.

Le 27 février 2009, la Carac a souhaité élargir le nombre de ses partenaires associatifs en signant des accords de partenariat avec quatre organismes d'intérêt général. Il s'agit d'APF France handicap, qui défend et représente depuis 1933 les personnes en situation de handicap moteur et leur famille ; d'Arc-En-Ciel qui réalise depuis 1991 les rêves d'enfants atteints de maladies graves ; de Mécénat Chirurgie Cardiaque Enfants du Monde qui permet à des enfants atteints de graves maladies cardiaques et venant de pays défavorisés de se faire opérer en France ; et de Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC) qui lutte pour combattre l'exclusion et le chômage.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les adhérents peuvent aussi choisir l'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France (ODP), qui a pour but d'assurer la protection matérielle et morale des orphelins et des familles des sapeurs-pompiers décédés.

En 2018, la Carac a poursuivi son engagement en faveur de l'épargne solidaire auprès de ses associations partenaires, bénéficiaires sur ses garanties Entraid'Épargne Carac et Carac Profiléo (option solidaire). Elle réalise régulièrement des actions conjointes avec ces associations dans le cadre de sa politique de développement, de communication ou de sponsoring.

En novembre 2019, l'Unapei, 1^{ère} fédération française d'associations de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées mentales et de leurs familles, est devenue le 6^{ème} partenaire associatif bénéficiaire des contrats Entraid'Épargne Carac et Carac Profiléo (option solidaire).

Économie Sociale et Solidaire

La Carac a soutenu Finansol, association créée en 1995, qui promeut une finance éthique, humaine et solidaire.

La Carac a informé ses publics des actions menées en lien avec l'Économie Sociale et Solidaire à l'aide de ses différents supports externes (Carac.fr, réseaux sociaux, Carac mag...) : promotion de la finance solidaire, du Mois et des Prix de l'ESS, communication autour des associations partenaires. Parallèlement, les collaborateurs Carac sont régulièrement sensibilisés aux actions entreprises dans ce domaine et aux valeurs portées par l'ESS.

Chaire Entrepreneurial Social de l'ESSEC

En 2020, la Carac a poursuivi son partenariat avec l'Essec à travers son soutien à la Chaire innovation et entrepreneuriat social. Ainsi, trois études ont été menées par les étudiants de la Chaire sur les thèmes suivants : l'éducation financière des jeunes, l'innovation contractuelle en matière de dépendance et en communication interne, comment susciter l'adhésion au plan d'entreprise ?

I 14.2 LES SYSTÈMES D'INFORMATION INFORMATIQUE

L'année 2020 a vu de nombreuses évolutions et l'intégration de nouveaux outils dans le SI Carac dans le but d'aller vers plus de digitalisation.

Systèmes de gestion des adhérents

L'année 2020 a permis une évolution importante du SI gestion de la Carac avec la dématérialisation des demandes d'adhésion pour ADG et Agate. En complément de cette évolution, des scanners à main ont été distribués dans le réseau commercial afin d'améliorer la qualité des documents scannés et intégrés en GED. Les développements sur la signature électronique sont en phase finale d'homologation pour une mise en production fin janvier 2021. La nouvelle garantie PERin a été commercialisée à partir du 1^{er} octobre de l'exercice. Les processus afférents à la liquidation des prestations demeurent à date en cours de développement au sein des systèmes d'information de la Carac.

Le projet de migration de la base ADG de Sybase vers SQL Server est arrivé à son terme et a permis, en plus de la rationalisation du SI, un gain de performance significatif sur les traitements entraînant une optimisation du Fast Close ainsi que des traitements de fin d'année (TFA).

Pour l'extranet adhérent ONYX, une importante migration technique a été faite sur le Framework de création des pages Web. Sur le plan fonctionnel, l'ajout des versements en ligne et l'actualisation des documents dans le cadre du projet réglementaire de connaissance de nos adhérents ont été réalisés.

Un appel d'offres a été mené pour faire le choix d'un outil de workflow de gestion. Le cadrage du projet a également été effectué en 2020 pour une phase d'implémentation des processus de gestion sur l'année 2021.

Système de reporting et décisionnel

Outre les travaux récurrents et les évolutions des états réglementaires dans le cadre de Solvabilité 2, un outil permettant la gestion des opérations atypiques dans le cadre de la LCB-FT a été mis en production lors du 1^{er} trimestre 2020.

Suite à la mise en œuvre du Fast Close en 2019, des contrôles automatisés sur les différents traitements et l'intégration de données ont été réalisés au cours du quatrième trimestre dans le cadre du projet qualité des données - QDD, afin de superviser le bon fonctionnement de la clôture anticipée.

Autres systèmes de gestion

Dans le cadre du remplacement de l'outil de CRM (arrêté de la maintenance en juin 2021), un appel d'offres a été réalisé. Après la sélection, les opérations de cadrage, de spécifications et de paramétrage ont été implémentées. La reprise des données est en cours de réalisation pour une mise en production au début du second trimestre 2021.

L'outil de contrôle budgétaire a été également remplacé en 2020 et mis en service pour être en phase avec le processus d'élaboration budgétaire de la Carac. Ce remplacement a également fait l'objet d'un appel d'offres.

Infrastructures & Technologies

Gestion des postes de travail et adaptation des paramètres (travail à distance) :

La crise sanitaire a entraîné une réorganisation des services liés au poste de travail. La totalité des utilisateurs ont été équipés d'outils de connexion à distance (ordinateur portable, VPN sécurisés et outils de communications unifiées). Le support informatique s'est organisé pour accompagner les utilisateurs dans de bonnes conditions. L'équipe Infrastructure a, quant à elle, travaillé sur le dimensionnement et la sécurité des plateformes. La réactivité des équipes et les budgets alloués ont permis une continuité de service remarquable.

Infrastructures de stockage :

Les baies supportant le stockage des données de la Carac (bases de données, données bureautiques...) ont été remplacées par des équipements de nouvelle génération offrant des performances en adéquation avec les exigences de nos applications. A l'issue d'un appel d'offre, la Carac a reconduit son fournisseur historique : DELL EMC.

Communications unifiées, Office 365 :

Les équipes de la Production Informatique ont travaillé à l'évolution des outils bureautiques de la mutuelle. Le déploiement de la suite Office 365 permet désormais d'envisager rapidement la migration de Skype vers Teams et l'évolution des boîtes mails vers une offre Cloud (Exchange online).

Sécurité des Systèmes d'information :

Faisant suite à l'audit externe réalisé en 2019, les recommandations ont fait l'objet d'un plan d'action.

En 2020, un audit interne sur la Sécurité du Système d'Information a également été réalisé et fait l'objet d'un plan d'action qui a débuté et se poursuivra en 2021.

Dans le cadre de la pandémie, le fonctionnement du système d'information de la Carac a été adapté sans aucune dégradation des mesures de sécurité existantes.

15. Événements significatifs survenus au cours de l'exercice

I RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES

La Carac a renforcé en 2020 ses fonds propres de plus de 74,5 millions d'euros.

Ils s'élevaient à 1 265,6 millions d'euros au 31 décembre 2020, contre 1 191,1 millions d'euros au 31 décembre 2019.

16. Conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire

Le Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire (CSESS) a adopté en juin 2016 le guide des bonnes pratiques des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), comme défini par l'article 3 de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire. Les huit thèmes du guide sont développés ci-après.

I GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

Un fervent état d'esprit mutualiste

La Carac est gouvernée selon un mode démocratique. Ses adhérents élisent, selon le principe « un homme - une voix » les délégués qui composent l'Assemblée générale. Organe démocratique de la Carac, celle-ci se tient au minimum une fois par an, afin notamment de statuer sur les comptes ainsi que sur toute modification statutaire et réglementaire. Les délégués élisent quant à eux les membres du Conseil d'administration de la Carac. Celui-ci détermine les orientations de la mutuelle relatives à ses activités et veille à leur application, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

Afin de répondre avec efficacité aux défis qui s'imposent à elle, la Carac s'appuie sur un Conseil d'administration dont les membres possèdent l'honorabilité, la compétence et l'expérience nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. En 2020, les administrateurs de la Carac ont suivi trois sessions collectives de formation. Par ailleurs, les administrateurs font preuve de disponibilité et participent activement à différents comités et groupes de travail, qui associent également les salariés.

I ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE

Après la validation du plan stratégique « Ambition 2030 » par l'Assemblée générale du 20 juin 2019, l'ensemble des équipes opérationnelles de la Carac se sont mobilisées tout au long de l'année 2020 pour commencer à dérouler la feuille de route du premier plan triennal. Malgré un contexte sanitaire pouvant perturber la mise en œuvre des projets, cette année aura permis à la Carac de concrétiser des ambitions importantes, notamment la mise en place du contrat PERin le 1^{er} octobre 2020, la transformation stratégique de la gestion et son offre de service numérique : digitalisation du processus d'adhésion, qui concerne désormais la quasi-totalité des nouveaux contrats, déploiement de l'espace personnalisé en ligne « Onyx », possibilité de réaliser des versements en ligne...

Tous les travaux programmés dans le cadre du plan sont réalisés avec le souci de la plus grande transparence auprès du personnel, via l'intranet dédié mis en place en 2019, ainsi que des élus : l'avancement du plan fait l'objet d'un point spécifique à chaque Conseil d'administration et de points réguliers dans les différentes publications de la Carac (Caractualités à destination des élus et Carac mag, destiné aux adhérents). Une présentation du projet a également été réalisée dans les différents comités de section de vote de la Carac.

I TERRITORIALITÉ

Une présence sur l'ensemble du territoire métropolitain

La Carac dispose d'un réseau de collaborateurs sur l'ensemble de la France, qui conseillent et accompagnent les épargnants. La mutuelle est aussi représentée à l'échelle locale par ses élus au sein de conseils de section, répartis sur l'ensemble du territoire français. Malgré le contexte sanitaire, la Carac a assuré la continuité de ses services.

Les réunions des Conseils de section se sont tenues à distance, par audioconférence, d'octobre à novembre 2020.

Pour maintenir un lien permanent avec ses adhérents, le réseau commercial a modifié ses pratiques afin de continuer à les conseiller tout en respectant les directives sanitaires : échanges téléphoniques ou par e-mail, gestion des opérations à distance et accueil dans les agences sur rendez-vous.

Deux conférences « Rendez-vous d'Avenir » se sont tenues en février, à Marseille et à Lille sur le thème « Comment placer son épargne dans un monde de taux négatifs ? », à destination de nos adhérents et prospects.

En revanche, à partir du mois de mars, plusieurs événements en présentiel ont été annulés ou reportés.

Être acteur de l'entraide

Membre fondateur de Finansol, la Carac participe chaque année à la promotion de la Semaine de la Finance Solidaire.

De plus, dans le prolongement de son engagement envers l'ESS et afin de renforcer ses actions d'innovation sociale, la Carac soutient la Chaire Innovation et entrepreneuriat social dans le cadre de son mécénat d'entreprise. En 2020, trois groupes d'étudiants ont travaillé sur 3 sujets proposés par la Carac sous la forme de mini-défis.

La Carac est aussi mécène du Centre de Kerpape, établissement mutualiste de soins de suite et de réadaptation situé en Bretagne. Depuis 2020, Jean-Jacques Berthelé, Directeur général de la Carac, est membre du Conseil d'administration du Fonds de dotation Kerpape.

En avril 2020, pour faire face à la pénurie de matériel médical pendant la pandémie de la Covid-19, la Carac a soutenu l'association Electrolab Nanterre dans la conception d'un pousse-seringue par impression 3D, aux côtés de la Fondation de l'Académie de Chirurgie et de la Fondation de l'Avenir.

Enfin, par l'action de la Fondation d'entreprise Carac, la mutuelle participe activement à la transmission de l'Histoire et de la mémoire et au soutien d'initiatives solidaires envers le monde combattant.

I POLITIQUE SALARIALE

Des collaborateurs formés et performants au service des adhérents

La Carac mène une politique de formation active. L'effort qui est consacré à la formation est important et dépasse chaque année le montant de la participation obligatoire.

I DIVERSITÉ - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La Carac accorde une grande importance à la diversité et à la lutte contre les discriminations. Ainsi, depuis plusieurs années, la Carac mène une politique de ressources humaines en adéquation avec ses valeurs concernant l'intégration de tous les salariés et plus particulièrement ceux en situation de handicap.

Un programme d'accessibilité destiné aux personnes à mobilité réduite a été mis en place pour l'immobilier de rapport et d'exploitation. Chaque année, la Carac met en œuvre un cursus de formation au bénéfice des managers afin de leur apporter les méthodes et les outils permettant d'animer, de mobiliser et de faire évoluer les équipes. Par ailleurs, la Carac poursuit ses efforts en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, à tous les niveaux de la hiérarchie. En effet, la Carac a obtenu, pour l'année 2020, la note globale de 95/100 à l'index de l'égalité femmes-hommes. Ce score élevé vient récompenser le travail réalisé depuis plusieurs années pour maintenir à un haut niveau l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

I ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de sa politique RSE, la Carac poursuit sa démarche en faveur de l'environnement. La mise en place du dispositif de tri sélectif a permis, pour l'année 2020, la collecte, la destruction et le recyclage de 1,6 tonne de matière.

I ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Des valeurs communes

Une communication accrue est mise en place à destination des collaborateurs de la Carac afin de transmettre les valeurs portées par l'Économie Sociale et Solidaire. En 2020, les projets ont été revus à la baisse compte-tenu de la situation sanitaire. Les événements organisés avec la Chaire Innovation et Entrepreneuriat Social de l'ESSEC pour accompagner les entrepreneurs sociaux n'ont pas pu se tenir.

Au sein de ses différents supports externes, la Carac informe ses publics des actions menées en lien avec l'ESS comme la communication autour des associations partenaires financées.

Honorabilité et compétence

Les dispositions de la directive Solvabilité II ont modifié la configuration de la mutuelle et ses règles de fonctionnement. Ainsi, conformément à la directive européenne, une politique est formalisée depuis décembre 2016 en matière d'honorabilité et de compétence.

Elle couvre à la fois les salariés et les administrateurs en précisant les exigences d'honorabilité et de compétence requises. Par ailleurs, une charte de l'administrateur est disponible.

ANNEXES

Taux de rendement 2020

Les provisions mathématiques de l'exercice 2020 ont été dotées pour les adhérents présents à l'inventaire au 31 décembre 2020 avec les taux de rendements nets suivants :

Compte Épargne Carac	1,40 %	Carac Perspectives phase pension	1,15 %
Carac épargne Plénitude	1,40 %	Carac Profiléo	1,70 %
Compte Épargne Famille	1,40 %	Bons, Primor et Garantie Obsèques	Taux technique
Entraid'Épargne Carac	1,50 %	Épargne Handicap (Épargne)	1,40 %
Assurance Vie Agir	1,70 %	Plan Épargne Populaire	1,40 %
Carac Épargne Vivre Ensemble	1,40 %	Plan Épargne Vie	1,40 %
Volontés Obsèques Carac (option épargne)	1,26 %	Plan Obsèques Carac	1,26 %
Volontés Obsèques Carac (option prévoyance)	1,26 %	Obsèques par avance	1,26 %
Carac Avenir	1,40 %	Esprit Tranquille	1,26 %
Loi Madelin	1,40 %	Épargne Handicap (Rentés)	1,26 %
Rente Viagère Immédiate Carac	1,40 %	RSUP	1,26 %
Eclor	1,26 %	CAR	1,26 %
Carac Perspectives phase épargne (100 % euros)	1,15 %	SGE	1,26 %
Carac Perspectives phase épargne (Si UC >0 %)	1,35 %		

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

(en milliers d'euros)	2016	2017	2018	2019	2020
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Fonds d'établissement	457	457	457	457	457
II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxe (avec chargements)	538 427	518 523	435 368	538 722	402 065
Résultat avant impôt sur le revenu, dotations aux provisions et amortissements	87 506	89 010	94 613	123 689	116 402
Dotations aux provisions et amortissements	7 389	7 854	11 531	14 749	9 009
Reprise de provisions et amortissements	- 1 281	- 1 796	- 4 554	- 4 622	- 1 463
Impôt	24 438	18 265	26 599	35 184	35 692
Résultat après IR et dotations aux provisions et amortissements	56 959	64 686	61 037	78 378	73 164
Affectation aux provisions mathématiques des bonifications par capitalisation					
Affectation aux provisions mathématiques des bonifications par répartition					
RÉSULTAT NET APRÈS AFFECTATION DES BONIFICATIONS	56 959	64 686	61 037	78 378	73 164
III. PERSONNEL (SIÈGE ET RÉSEAU)					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	345	349	350	341	344
MONTANT DE LA MASSE SALARIALE DE L'EXERCICE	15 003	15 118	15 923	17 505	17 175

Indemnités des administrateurs et des membres extérieurs du Comité d'audit et frais des administrateurs

Les montants des indemnités versés aux administrateurs et aux membres extérieurs du Comité d'audit en 2020 sont de 390 228,04 euros (dont 383 646,28 euros pour les administrateurs et 6 581,76 euros pour les membres extérieurs du Comité d'audit). S'agissant des remboursements de frais des administrateurs en 2020, ils s'élèvent à 32 326,24 euros.

Données de synthèse de l'exercice 2020

I VERSEMENTS HORS FRAIS

(en euros)	À FIN 12/2020	À FIN 12/2019	Évolution
Retraite Mutualiste du Combattant	73 384 307	112 328 234	- 34,67 %
Carac Avenir	756 885	1 271 431	- 40,47 %
Rente viagère immédiate Carac	966 982	909 942	+ 6,27 %
Eclor	- 1 042	13 063	-107,98 %
Primor	1 220	-	-
Compte Épargne Carac	132 854 899	196 956 597	- 32,55 %
Compte Épargne Famille	20 157 952	37 567 643	- 46,34 %
Garantie Obsèques Carac	117 392	134 531	- 12,74 %
Volonté Obsèques Épargne	205 076	248 450	- 17,46 %
Volonté Obsèques Prévoyance	107 381	149 748	- 28,29 %
Entraid'Épargne Carac	6 320 079	15 038 359	- 57,97 %
Carac Perspectives	4 552 644	6 268 623	- 27,37 %
Carac PER Individuel	3 493 732	-	-
Carac Profiléo	138 931 570	119 449 664	+ 16,31 %
Carac Épargne Plénitude	10 710 676	30 538 452	- 64,93 %
Plan Obsèques Carac	2 942 232	2 454 875	+ 19,85 %
Assurance Vie Agir	1 585 346	7 161 602	- 77,86 %
C.E. Vivre Ensemble Carac	890 358	1 265 908	- 29,67 %
C.E. Vivre Ensemble C.Coop.	79 146	304 613	- 74,02 %
Carac Temporal	80 022	62 935	+ 27,15 %
Épargne FMP	2 275 946	2 723 984	- 16,45 %
Rente FMP	124 758	126 846	- 1,65 %
Décès FMP	68 861	76 530	- 10,02 %
TOTAL	400 606 423	535 052 030	- 25,13 %

I NOUVELLES GARANTIES

	2020	2019	Évolution
Retraite Mutualiste du Combattant	663	821	- 19,20 %
Carac Avenir	20	55	- 63,60 %
Rente viagère immédiate Carac	10	22	- 54,50 %
Compte Épargne Carac	534	2 048	- 73,90 %
Compte Épargne Famille	276	852	- 67,60 %
Entraid'Épargne Carac	30	249	- 88,00 %
Carac Perspectives	52	135	- 61,50 %
PERin	839	-	-
Carac Profiléo	4 858	3 926	+ 23,70 %
Carac Épargne Plénitude	157	1 076	- 85,40 %
Plan Obsèques Carac	750	1 500	- 50,00 %
Assurance Vie Agir	36	167	- 78,40 %
C.E. Vivre Ensemble Carac	25	76	- 67,10 %
C.E. Vivre Ensemble C.Coop.	4	9	- 55,60 %
Carac Temporal	354	314	+ 12,70 %
TOTAL	8 608	11 250	- 23,50 %

I EFFECTIFS

	2020	2019	Évolution
Nombre d'adhérents :			
- dont Anciens combattants	153 812	162 694	- 5,50 %
- dont Non combattants	169 156	171 380	- 1,30 %
TOTAL GÉNÉRAL (y compris bénéficiaires)	328 837	340 272	- 3,4 %

I NOMBRE DE GARANTIES

	2020	2019	Évolution
Retraite Mutualiste du Combattant ⁽¹⁾	160 722	169 964	- 5,40 %
- En cours de constitution	19 083	20 471	- 6,80 %
- En cours de service	141 639	149 493	- 5,30 %
Bon Carac	64	66	- 3,00 %
Carac Avenir	2 610	2 805	- 7,00 %
Rente viagère immédiate Carac	994	1 094	- 9,10 %
Eclor	85	93	- 8,60 %
Primor	5	5	0,00 %
Compte Épargne Carac	119 745	125 381	- 4,50 %
Compte Épargne Famille	37 307	37 648	- 0,90 %
Garantie Obsèques Carac	719	783	- 8,20 %
Volonté Obsèques Épargne	4 123	4 460	- 7,60 %
Volonté Obs. Prévoyance	754	787	- 4,20 %
Entraid'Épargne Carac	7 407	7 741	- 4,30 %
Carac Perspectives	8 058	8 309	- 3,00 %
PERin	837	-	-
Carac Profiléo	24 162	19 955	+ 21,10 %
Carac Épargne Plénitude	6 600	6 775	- 2,60 %
Plan Obsèques Carac	6 300	5 806	+ 8,50 %
Assurance Vie Agir	979	968	+ 1,10 %
C.E. Vivre Ensemble Carac	191	168	+ 13,70 %
C.E. Vivre Ensemble C.coop.	38	36	+ 5,60 %
Carac Temporal	1 261	981	+ 28,50 %
Épargne FMP	5 340	5 761	- 7,30 %
Rente FMP	3 265	3 443	- 5,20 %
Décès FMP	1 197	1 302	- 8,10 %
TOTAL	392 763	404 331	- 2,90 %

(1) Hors rentes de conjoint temporaires.

Les garanties d'épargne transformées en rente sont comptées dans la catégorie de leur produit d'origine.

Comptes annuels.

Bilan actif (en euros)

	31/12/2020	31/12/2019
1 - ACTIFS INCORPORELS	3 079 496,75	4 529 704,65
2 - PLACEMENTS	9 857 616 651,60	9 880 173 785,63
2a - Terrains et constructions	681 462 516,65	565 027 290,79
2b - Placements dans les entreprises liées et avec lien de participation		
2c - Autres placements	9 176 154 134,95	9 315 146 494,84
2d - Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
3 - PLACEMENTS REPRÉSENTANT LES PROVISIONS TECHNIQUES AFFÉRENTES AUX OPÉRATIONS EN UNITÉS DE COMPTE	274 620 778,87	220 328 110,88
4 - PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES		
4a - Provisions pour cotisations non acquises (non vie)		
4b - Provisions d'assurance vie		
4c - Provisions pour prestations à payer (vie)		
4d - Provisions pour prestations à payer (non vie)		
4e - Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)		
4f - Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non vie)		
4g - Provisions pour égalisation (vie)		
4h - Provisions pour égalisation (non vie)		
4i - Autres provisions techniques (vie)		
4j - Autres provisions techniques (non vie)		
4k - Provisions techniques des opérations en unités de compte		
5 - PART DES GARANTS DANS LES ENGAGEMENTS TECHNIQUES DONNÉS EN SUBSTITUTION		
6 - CRÉANCES	164 883 815,81	153 282 996,54
6a - Créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	11 782 150,54	25 016 337,97
6aa - Cotisations restant à émettre		
6ab - Autres créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	11 782 150,54	25 016 337,97
6b - Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution		
6c - Autres créances	152 507 592,27	128 266 658,57
6ca - Personnel	225,07	2 630,36
6cb - État, organismes sociaux, collectivités publiques	118 874 055,40	114 319 221,91
6cc - Débiteurs divers	33 633 311,80	13 944 806,30
7 - AUTRES ACTIFS	17 708 310,40	38 147 093,17
7a - Actifs corporels d'exploitation	1 484 722,76	1 297 923,46
7b - Avoirs en banque, CCP et caisse	16 223 587,64	36 849 169,71
8 - COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	660 478 923,98	610 929 314,10
8a - Intérêts et loyers acquis non échus	114 966 179,86	117 814 341,63
8b - Frais d'acquisition reportés (vie)		
8c - Frais d'acquisition reportés (non vie)		
8d - Autres comptes de régularisation	545 512 744,12	493 114 972,47
9 - DIFFÉRENCES DE CONVERSION		
TOTAL DE L'ACTIF	10 977 793 904,41	10 907 391 004,97

Bilan passif (en euros)

	31/12/2020	31/12/2019
1 - FONDS MUTUALISTES ET RÉSERVES	1 265 633 150,76	1 191 116 379,64
1.1 - Fonds propres	1 265 633 150,76	1 191 116 379,64
1a - Fonds de dotation sans droit de reprise	6 473 347,05	6 473 347,05
1b - Écarts de réévaluation	4 413 511,86	4 413 511,86
1c - Réserves	1 181 582 112,58	1 101 851 954,33
1d - Report à nouveau		
1e - Résultat de l'exercice	73 164 179,27	78 377 566,40
1.2 - Autres fonds mutualistes		
1f - Fonds de dotation avec droit de reprise		
1g - Subventions nettes		
2 - PASSIFS SUBORDONNÉS		
3 - PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	9 258 019 269,53	9 317 188 049,44
3a - Provisions pour cotisations non acquises (non vie)		
3b - Provisions d'assurance vie	8 710 377 063,67	8 848 292 723,99
3c - Provisions pour prestations à payer (vie)	130 710 418,72	139 816 802,74
3d - Provisions pour prestations à payer (non vie)		
3e - Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)	416 931 787,14	329 078 522,71
3f - Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non vie)		
3g - Provisions pour égalisation (vie)		
3h - Provisions pour égalisation (non vie)		
3i - Autres provisions techniques (vie)		
3j - Autres provisions techniques (non vie)		
4 - PROVISIONS TECHNIQUES DES OPÉRATIONS EN UNITÉS DE COMPTE	276 178 395,53	220 385 740,00
5 - ENGAGEMENTS TECHNIQUES SUR OPÉRATIONS DONNÉES EN SUBSTITUTION		
6 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	11 105 775,13	11 610 131,98
7 - FONDS DÉDIÉS		
8 - DETTES POUR DÉPÔTS EN ESPÈCES REÇUS DES CESSIONNAIRES		
9 - AUTRES DETTES	51 618 254,73	64 342 555,99
9a - Dettes nées d'opérations directes et de prises en substitution	10 837 495,45	4 616 369,35
9b - Dettes nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution		
9c - Dettes envers des établissements de crédits	937 578,05	1 454 012,27
9d - Autres dettes	39 249 108,23	58 272 174,37
9da - Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	5 431 223,42	4 304 686,42
9db - Personnel	8 961 859,60	9 417 182,24
9dc - État, organismes sociaux, collectivités publiques	8 228 337,17	9 686 426,57
9dd - Créiteurs divers	16 627 688,04	34 863 879,14
10 - COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	115 833 131,73	102 748 147,92
11 - DIFFÉRENCES DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	10 977 793 904,41	10 907 391 004,97

Compte de résultat - résultat technique (en euros)

	Opérations brutes totales	Opérations données en substitution	Cessions et rétrocessions	Opération nettes 31/12/2020	Opération nettes 31/12/2019
1 - Cotisations	402 064 847,25			402 064 847,25	538 721 720,41
2 - Produits des placements	464 025 007,53			464 025 007,53	504 175 133,62
2a - Revenus des placements	244 264 698,07			244 264 698,07	256 136 125,27
2b - Autres produits des placements	69 381 959,45			69 381 959,45	77 843 253,04
2c - Produits provenant de la réalisation des placements	150 378 350,01			150 378 350,01	170 195 755,31
3 - Ajustement ACAV (plus-values)	20 646 951,18			20 646 951,18	12 622 920,92
4 - Autres produits techniques	45 111,15			45 111,15	67 245,71
5 - Charges des prestations	- 646 600 515,79			- 646 600 515,79	- 561 019 888,50
5a - Prestations et frais payés	- 656 340 159,87			- 656 340 159,87	- 527 765 907,34
5b - Charges des provisions pour prestations à payer	9 739 644,08			9 739 644,08	- 33 253 981,16
6 - Charge des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	234 840 990,09			234 840 990,09	57 796 295,65
6a - Provisions d'assurance vie	290 633 645,62			290 633 645,62	124 628 502,15
6b - Provisions pour opérations en unités de comptes	- 55 792 655,53			- 55 792 655,53	- 66 832 206,50
6c - Provision pour égalisation					
6d - Autres provisions techniques					
7 - Participation aux résultats	- 245 887 796,73			- 245 887 796,73	- 291 456 491,41
8 - Frais d'acquisition et d'administration	41 725 508,30			- 41 725 508,30	- 44 225 734,48
8a - Frais d'acquisition	- 25 453 910,77			- 25 453 910,77	- 31 542 806,91
8b - Frais d'administration	- 16 271 597,53			- 16 271 597,53	- 12 682 927,57
8c - Commissions reçues des réassureurs et des garants en substitution					
9 - Charges des placements	- 57 067 158,41			- 57 067 158,41	- 98 773 457,05
9a - Frais de gestion interne et externe des placements et intérêts	- 31 279 738,41			- 31 279 738,41	- 27 205 290,41
9b - Autres charges des placements	- 21 675 283,46			- 21 675 283,46	- 22 215 492,88
9c - Pertes provenant de la réalisation des placements	- 4 112 136,54			- 4 112 136,54	- 49 352 673,76
10 - Ajustements ACAV (moins-values)	- 8 948 322,15			- 8 948 322,15	- 49 253,60
11 - Autres charges techniques	- 13 392 434,93			- 13 392 434,93	- 15 702 451,46
12 - Produits des placements transférés au compte non technique	- 40 542 772,36			- 40 542 772,36	- 37 644 665,37
RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS VIE	67 458 398,53			67 458 398,53	64 511 374,44

Compte de résultat - résultat non technique (en euros)

	31/12/2020	31/12/2019
1 - Résultat technique des opérations non vie		
2 - Résultat technique des opérations vie	67 458 398,53	64 511 374,44
3 - Produits des placements		
3a - Revenus des placements		
3b - Autres produits des placements		
3c - Profits provenant de la réalisation des placements		
4 - Produits des placements alloués du compte technique vie	40 542 772,36	37 644 665,37
5 - Charges des placements		
5a - Frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers		
5b - Autres charges des placements		
5c - Pertes provenant de la réalisation des placements		
6 - Produits des placements transférés au compte technique non vie		
7 - Autres produits non techniques	1 113 662,88	11 664 726,41
8 - Autres charges non techniques	- 35 352,96	- 236 874,49
8a - Charges à caractère social		- 8 133,37
8b - Autres charges non techniques	- 35 352,96	- 228 741,12
9 - Résultat exceptionnel	-223 509,82	-22 544,15
9a - Produits exceptionnels	106 107,79	20 020,44
9b - Charges exceptionnelles	- 329 617,61	- 42 564,59
10 - Impôts sur le résultat	- 35 691 791,72	- 35 183 781,18
11 - Solde Intermédiaire	73 164 179,27	78 377 566,40
12 - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
13 - Engagements à réaliser sur ressources affectées		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	73 164 179,27	78 377 566,40

ANNEXES AUX COMPTES

1. Faits caractéristiques, règles et méthodes comptables

I 1.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire et économique sans précédent. Face à ces événements, les dirigeants effectifs de la Carac ont déclenché un dispositif adéquat, dit plan de continuité d'activité - PCA - qui s'est traduit, notamment, par la fermeture, pendant une durée de plusieurs mois, de son siège social et de ses agences tout en recourant massivement au télétravail pour la majorité de ses collaborateurs. La dématérialisation des processus a, par ailleurs, permis aux équipes de la Carac d'assurer la continuité du service délivré aux adhérents.

La pandémie a impacté diversement la Carac.

Tout d'abord, sur la collecte, il n'est pas exclu que la fermeture des agences commerciales de la mutuelle ait eu une influence défavorable sur le chiffre d'affaires. Cependant, le développement de la vente à distance en cours d'année en a limité les conséquences.

En matière de sinistralité, cet impact est restreint. En effet, même si le nombre de décès constatés durant l'exercice est légèrement supérieur au nombre de décès anticipés, le surplus de décès observés a généré une reprise de provisions mathématiques venant alimenter positivement le compte de résultat de la mutuelle.

Concernant le provisionnement, nul impact n'a été constaté, dans la mesure où les provisions techniques sont établies sur la base des tables de mortalité réglementaire, plus prudentes que celles utilisées - hors Covid-19 - par la mutuelle dans le cadre du calcul de ses engagements en normes prudentielles. Par ailleurs, en matière de retraite, les déclarations de sinistres tardives se traduisent par des reprises de provisions qui viennent alimenter les résultats techniques des années ultérieures.

En ce qui concerne les placements, la pandémie s'est traduite par une forte volatilité des cours des actions durant l'ensemble de l'année. En effet, des mouvements d'une ampleur inédite ont secoué les marchés d'actions, qui ont enregistré les plus fortes hausses et baisses mensuelles de leur histoire. La commercialisation d'un vaccin a permis aux marchés de rebondir fortement au cours du quatrième trimestre. Par ailleurs, il a été relevé dans certains cas le non-versement des dividendes sur actions. L'impact de la Covid-19 sur les placements en actions est ainsi jugé modéré, puisque le repli des marchés d'actions durant l'année est limité.

S'agissant des taux d'intérêts, le taux moyen des emprunts d'État français a reculé durant l'année. Enfin la crise sanitaire n'a pas eu de conséquences matérielles sur les placements immobiliers, dans la mesure où ceux-ci sont principalement investis sur la classe dite « immobilier d'habitation ».

Concernant les frais généraux, le PCA lié au coronavirus s'est traduit par un surplus de dépenses, notamment au titre de l'aménagement des agences et du siège, ainsi que du fait des coûts engagés par la désinfection des locaux. En revanche, la mutuelle a réalisé des économies de charges qui portent essentiellement sur les frais de déplacements et de réunions.

Enfin, au chapitre des impacts divers, il est à noter que la Carac n'est pas assujettie à la « taxe Covid » sur les mutuelles, dans la mesure où cette taxe additionnelle ne concerne que les organismes de complémentaire santé.

La mutuelle a aussi lancé son nouveau plan stratégique essentiel à son développement, « Ambition 2030 ». Sous l'impulsion des élus, des dirigeants et des salariés, la Carac a inscrit « Ambition 2030 » dans une dynamique d'entreprise durable, responsable et innovante. Ce plan ambitieux permettra à la Carac d'assurer son indépendance, tout en restant fidèle à ses valeurs mutualistes.

Structuré autour de cinq axes stratégiques de développement et deux axes transverses, « Ambition 2030 » doit permettre à la Carac d'imaginer l'avenir avec confiance et de répondre aux défis d'une transformation stratégique sur 10 ans.

Depuis février 2020 et malgré la crise de la Covid-19, de nombreux défis ont été relevés. Afin de mieux connaître ses adhérents pour mieux les conseiller et répondre à leurs besoins, la Carac a mis en place l'espace adhérents Onyx, franchissant ainsi le cap de la dématérialisation. Par ailleurs, la chaîne de process d'entrée en relation et d'adhésion s'est aussi dématérialisée grâce à Ryder Cup.

Pour répondre aux demandes et besoins des adhérents d'aujourd'hui et de demain, la Carac a élargi son offre et a développé sa gamme de services : lancement du Plan d'Épargne Retraite, le PER Individuel Carac depuis le 1^{er} octobre 2020, et lancement de nouvelles unités de compte pour les contrats multisupports. En 2021, une nouvelle gamme assurance vie plus adaptée est également prévue.

Enfin, dans un contexte de taux bas qui perdure, la Carac a obtenu en 2020 de bons résultats financiers qui renforcent la solidité de la mutuelle : la cession de trois immeubles (« Dautancourt » et « Cardinal Mercier » à Paris et un troisième à Asnières-sur-Seine) a permis de dégager une plus-value comptable de 71 millions d'euros.

La Carac poursuit ainsi son développement en mettant toujours les intérêts de ses adhérents au cœur de sa stratégie.

I 1.2 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE

Les comptes annuels de la Carac ont été établis et présentés conformément aux normes comptables françaises, dans le respect du principe de prudence, d'indépendance des exercices, de permanence des méthodes et en présupposant de la continuité de l'exploitation.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

1.2.1 Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent les logiciels informatiques, dont les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois en mode linéaire ou 4 ans suivant la nature des logiciels.

1.2.2 Autres actifs

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition. Elles sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

1.2.3 Placements

1.2.3.1 Évaluation

- Les placements sont évalués à leur valeur historique d'achat, nette de frais d'acquisition.

Le passage du portefeuille de placements de la méthode d'évaluation au prix de revient moyen pondéré à celle du « premier entré, premier sorti » (FIFO) a été réalisé dès l'exercice 2001 en retenant l'hypothèse que le FIFO, au 1^{er} janvier 1999, est égal au prix de revient moyen pondéré à cette même date.

Les plus et moins-values de cessions sont également calculées selon le mode « premier entré, premier sorti », sur la base d'un portefeuille unique conformément à la réglementation (art. n°122-4 du règlement ANC n° 2015-11). Elles sont enregistrées au compte de résultat à la date de leur réalisation définitive.

- Les actions et autres titres relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances sont enregistrées à leur prix d'achat hors frais et leurs revenus sont comptabilisés en résultat à leur date de mise en paiement ;

- Les obligations et autres valeurs à revenu fixe relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances sont enregistrées à leur prix d'achat diminué des revenus courus (art. n°121-1 du règlement ANC n°2015-11). Les revenus courus à la date de clôture relatifs à ces valeurs sont intégrés au compte de résultat ;

- Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte figurent au bilan pour leur valeur au jour de l'inventaire conformément à l'article R.343-13 du Code des assurances ;

- Les placements de nature immobilière figurent au bilan à leur coût d'acquisition net de frais d'achat, majoré du coût des travaux d'amélioration ou de réévaluation (art. n°121-3 du règlement ANC n° 2015-11) ;

- La méthode « des composants » est appliquée depuis 2005 pour les biens immobiliers.

Les composants et leurs durées d'amortissement retenus par la Carac, pour la plupart de ses immeubles sont les suivants :

	%	Durée
Gros œuvre	55 %	100 ans
Clos et couvert	20 %	35 ans
Lots techniques	15 %	25 ans
Second œuvre	10 %	15 ans

Cette méthode a permis à la Carac de retenir de nouvelles répartitions entre terrain et construction (à travers les composants) et d'établir de nouvelles bases d'amortissements conformes à la réglementation.

1.2.3.2 Dépréciations et amortissements

1.2.3.2.1 Actions et titres assimilés, immobilier

Les modalités de dépréciation des actifs financiers relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances sont fixées dans l'article n°123-10 du règlement ANC 2015-11, qui prévoit qu'une provision pour dépréciation durable doit être constituée lorsque :

1. Il existait d'ores et déjà une dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;

2. Le placement non immobilier a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté ;

3. Il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'organisme ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement, notamment :

- La baisse significative des indicateurs représentatifs du marché ou du secteur d'activité auquel appartient le placement ;

- La baisse significative de la valeur de marché du placement sur une longue période, alors que le marché dans son ensemble se comporte autrement ; les actions françaises dont la moins-value latente calculée par rapport à sa valeur comptable est supérieure à 20 % sont présumées durablement dépréciées. Lorsque les marchés sont très volatils, ce critère est porté de 20 % à 30 %. Ces règles sont transposées autant que de besoin et adaptées aux caractéristiques des placements concernés, notamment pour ce qui concerne les OPCVM et les valeurs étrangères ;

- L'évolution défavorable des indicateurs d'analyse fondamentaux du placement ;

- Les difficultés de cession de ce placement ;

- Les causes de cette baisse ou de ces difficultés, telles que, par exemple, la dégradation de l'adaptation d'un bien au marché, ou le constat de son inadaptabilité ;

- L'existence d'un risque de crédit avéré au sens de l'article n°123-2 du présent règlement.

En 2020, les actifs affichant une moins-value latente supérieure à 20 % ont été provisionnés à hauteur de la moins-value latente. Les fonds communs de placement à risque ou de l'innovation peuvent être déclarés, à discrétion de la Direction des investissements, hors périmètre de calcul de la PDD dans les premières années de leur constitution.

Il en résulte, pour 2020, une reprise de provision à hauteur de 3,51 millions d'euros, et une dotation de 5,41 millions d'euros. Au total, la provision PDD ressort à 22,89 millions d'euros au 31 décembre 2020.

1.2.3.2.2 Obligations

Dépréciation

Pour les titres relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances, la mutuelle apprécie à chaque arrêté et conformément aux dispositions de l'article 123-1 du règlement ANC 2015-11, s'il existe un risque avéré de crédit résultant d'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale du titre et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable.

L'article 123-2 du règlement ANC 2015-11 du Code des assurances précise les événements générateurs qui sont considérés comme une indication objective de risque de crédit avéré, comme par exemple une rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal, l'ouverture d'une procédure collective ou la restructuration financière de la contrepartie ou encore une dégradation significative de la notation de l'émetteur.

L'application de ces dispositions n'a pas conduit à la constitution d'une provision pour risques avérés en 2020.

Amortissement

La différence entre le prix de remboursement des titres et leur prix d'achat hors coupons courus fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle des titres pour l'ensemble des portefeuilles. Cette modalité est appliquée, que la différence soit positive (décote) ou négative (surcote). Le calcul de l'étalement est effectué de façon actuarielle pour les obligations à taux fixes.

Le règlement n° 2015-11 de l'ANC prévoit désormais une possibilité de classement de certaines obligations comme suit : les obligations convertibles en actions, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuariel négatif, ce taux étant calculé sans prise en compte de l'exercice de l'option, peuvent être comptabilisées conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances dans son dernier alinéa (art.121-9 ANC 2015-11).

Cession de titres obligataires : réserve de capitalisation

(art. 131-5 du règlement ANC)

La réserve de capitalisation est définie à l'article R.343-3 du Code des assurances et a pour objectif de maintenir le rendement actuariel des titres cédés au niveau constaté lors de l'achat. Ainsi, une dotation ou reprise à la réserve de capitalisation est comptabilisée lors de chaque cession d'un titre amortissable, à l'exception des obligations à taux variable :

- Les cessions en plus-values donnent lieu à une dotation à la réserve de capitalisation à due concurrence ;
- Les cessions en moins-values entraînent une reprise de la réserve de capitalisation à hauteur du montant total de cette moins-value, si le stock de réserve de capitalisation le permet.

Suite à l'arrêté du 22 décembre 2010, la charge ou le produit théorique d'impôts lié à la non-prise en compte dans le résultat imposable des versements ou prélèvements sur la réserve de capitalisation, donne lieu respectivement à une reprise non technique sur la réserve ou à une dotation non technique à cette réserve pour le même montant.

1.2.3.3 Allocation des produits financiers

Le résultat net de la gestion des placements est ventilé en deux parties : la quote-part correspondant aux produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques, y compris la réserve de capitalisation, qui figurent dans le cadre des « opérations techniques » ; et celle issue des capitaux propres, hors réserve de capitalisation, qui est classée dans la partie « opérations non techniques ».

Les placements à revenu fixe (obligations et TCN)

Politique générale de risque de crédit :

- Il convient de noter que la gestion du risque de crédit est encadrée par les procédures et les analyses des équipes de la Direction des investissements. De même, les limites émettrices sont validées par le Conseil d'administration et suivies au sein du Comité financier ;
- La politique de risque de crédit appliquée aux investissements obligataires détenus en direct est relativement conservatrice, retenant presque exclusivement les titres d'émetteurs disposant d'une qualité de crédit supérieure ou égale à BBB -. Des investissements en émetteurs non notés sont possibles si le *shadow rating* est *investment grade*.

Au 31 décembre 2020, la répartition par notations du portefeuille de produits de taux (obligations et prêts) détenu en direct et à travers des fonds en valeur comptable était la suivante :

- Les titres notés AAA et AA représentaient **51,57 %**, les A **17,56 %** de l'encours ;
- Les titres notés BBB+ et inférieurs ainsi que les titres non notés représentaient **30,87 %** de l'encours.

Titrations et CDO :

La Carac ne dispose d'aucune exposition directe ou indirecte en titrations et CDO. La Carac ne procède à aucun investissement direct en titrations et CDO, ni à aucun investissement indirect dans des fonds dont la stratégie d'investissement ferait principalement recours à ce type d'instruments.

Exposition aux risques bancaire et immobilier des actifs obligataires :

- Les expositions aux risques de type « immobilier » sont majoritairement indirectes et généralement sécurisées par la nature juridique des titres détenus (« obligations foncières », *covered bonds*) et les garanties qui en découlent (existence de *pools* d'actifs en garantie, sur couverture des engagements etc.) ;
- L'exposition directe au secteur de la construction et de l'immobilier correspond à des émissions de sociétés européennes, principalement investies sur le sous-segment de l'immobilier commercial et de bureau ;

- En dehors de l'exposition potentielle indirecte induite par la détention de titres émis par des établissements bancaires et financiers intervenant sur le marché américain, aucune exposition directe au marché immobilier américain n'a été identifiée.

Les liquidités

La mutuelle détient un encours d'OPCVM monétaires ou titres assimilés de 552,81 millions d'euros de valeur comptable au 31 décembre 2020 et aucun OPCVM monétaire dynamique. Le mode de valorisation de ces OPCVM est basé sur les valeurs de marché observées. Par ailleurs, 80 millions d'euros sont placés en comptes à terme. Du fait de la valorisation des opérations de swap, la Carac détient une créance de 22,93 millions d'euros sur les contreparties au titre de la gestion du collatéral.

Les instruments financiers à terme

Au cours de l'exercice 2012, la Carac a conclu des contrats de swap pour un nominal de 30 millions d'euros avec une maturité 2029. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie de maintien du rendement du portefeuille. Les contrats de swap ont pour finalité d'échanger la rémunération d'obligations indexées sur l'inflation et de recevoir une rémunération à taux fixe.

Au cours de l'exercice 2015, des opérations d'achat à terme d'obligations (OAT) ont été initiées pour un montant nominal de 100 millions d'euros avec des dates de départ en 2022 et des dates de terme s'échelonnant entre 2030 et 2032. Ces opérations se sont inscrites dans le cadre de stratégies d'investissement et ont pour objectif de fixer le taux de réinvestissement d'une fraction des obligations souveraines venant à échéance aux dates ci-dessus après paiement des prestations et des frais.

Dans le cadre de ces stratégies, la Carac dispose d'une trésorerie suffisante pour financer les appels de marge auxquels elle pourrait être soumise.

1.2.4 Créances diverses

Les créances font l'objet d'une provision pour dépréciation, au cas par cas, si nécessaire.

1.2.5 Provisions

1.2.5.1 Provisions mathématiques

Dans le cadre de la clôture anticipée, les provisions mathématiques sont calculées à partir des provisions mathématiques en date du 30 novembre de l'exercice et des estimations des flux techniques du mois de décembre.

Les provisions mathématiques représentent l'engagement de la mutuelle vis-à-vis de l'adhérent ou du bénéficiaire du contrat. Elles sont capitalisées au taux minimum garanti majoré des bonifications pour les contrats exprimés en unités monétaires (euro).

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux égal, au plus, au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité en vigueur à la date d'inventaire (tables par génération pour le provisionnement des rentes viagères).

En 2007, la Carac a abaissé de 0,20 % le taux d'actualisation de certains de ses contrats de rente pour le porter de 3,50 % à 3,30 %. En 2008, le taux d'actualisation a été porté de 3,30 % à 3,20 % sur les contrats de rente des premières générations.

Aucune évolution du taux d'actualisation n'a été effectuée depuis.

Les provisions mathématiques des contrats en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

1.2.5.2 Bonifications par capitalisation

Les bonifications par capitalisation sont présentées au passif dans la rubrique « provision pour participation aux excédents ».

Les bonifications accordées aux adhérents au titre de l'exercice N sont comptabilisées comme une charge de l'exercice N.

1.2.5.3 Provision pour aléas financiers

(article 142-8 du règlement ANC)

La provision pour aléas financiers est destinée à compenser la baisse de rendement des actifs. Elle est à constituer lorsque les intérêts techniques garantis représentent globalement plus de 80 % du taux de rendement des actifs de la mutuelle.

L'application de cette règle n'a pas conduit à la constitution d'une provision pour aléas financiers à fin 2020.

1.2.5.4 Provision pour prestations à payer

La provision pour prestations à payer est destinée à couvrir le montant des capitaux et rentes restant à régler à la date de l'inventaire.

1.2.5.5 Provision pour participation aux excédents

Cette rubrique est constituée de :

- La provision pour participation aux excédents qui correspond à la part des résultats dont l'attribution aux adhérents est répartie sur plusieurs exercices ;
- Les bonifications par capitalisation attribuées aux adhérents au titre de l'exercice N. Ces bonifications sont incorporées aux provisions mathématiques des adhérents au 1^{er} janvier N+1.

L'article D. 223-3 du Code de la mutualité fixe le montant minimal de la participation aux excédents à attribuer aux adhérents au titre d'un exercice. Ce montant est déterminé globalement à partir d'un compte de participation aux résultats conduisant à attribuer aux adhérents un montant minimum de participation aux excédents égal à 85 % au moins des excédents financiers nets de commissions sur encours et de 90 % au moins des excédents techniques ou 100 % des déficits techniques. Cette charge de participation aux excédents constitue une charge de l'exercice pour la Carac.

Le montant des participations aux excédents peut être affecté directement aux provisions mathématiques ou porté, partiellement ou totalement, à la provision pour participation aux excédents prévue au 2° de l'article R.343-3 du Code des assurances. Les sommes portées à cette dernière provision sont affectées à la provision mathématique ou versées aux adhérents au cours des huit exercices suivants celui au titre duquel elles ont été portées à la provision pour participation aux excédents.

1.2.5.6 Provision globale de gestion

Cette provision visée à l'article R.343-3 du Code des assurances est destinée à couvrir les charges de gestion futures des contrats non couvertes par ailleurs. Les modalités de calcul de cette provision sont décrites à l'article 142-6 du règlement ANC n° 2015-11.

L'application de ces dispositions a conduit à la constitution d'une provision globale de gestion à fin 2020 d'un montant de 800 000 euros.

1.2.5.7 Provision pour risque d'exigibilité

Il est constitué une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques (PRE), conformément aux dispositions de l'article 142-9 du règlement ANC N° 2015-11, lorsque la valeur globale inscrite au bilan des actions, immeubles et titres assimilés (titres relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances) est supérieure à la valeur de réalisation de ces mêmes actifs. La provision constituée est égale à la différence constatée entre ces deux valorisations. Pour l'application de cette disposition, la valeur de réalisation est évaluée comme suit :

- Les valeurs mobilières cotées sont retenues pour le cours moyen calculé sur les 30 derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date ;
- Pour les actions de SICAV et les parts de FCP, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours des 30 derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- Les titres non cotés sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- La valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'Autorité de contrôle prudentiel et actualisée annuellement. La dernière expertise quinquennale date de 2017.

L'application de cette règle n'a pas conduit à la constitution d'une PRE à fin 2020.

1.2.5.8 Provision pour indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite est enregistrée dans les provisions pour risques et charges. Cette provision est calculée sur la base des droits acquis par les salariés en activité, par référence au dernier salaire connu.

1.2.5.9 Provision pour grosses réparations, provision pour gros entretiens

Le règlement 2002.10 du CRC du 12 décembre 2002 prévoit la comptabilisation des actifs par composants avec l'application de taux et de modes d'amortissement propres à chacun des composants. Ce règlement est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2005 et pouvait être appliqué de manière anticipée pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2002.

La Carac comptabilise une provision dite de « gros entretiens » conformément aux dépenses dites « de deuxième catégorie », c'est-à-dire des dépenses qui font l'objet de programmes pluriannuels de gros entretiens ou grandes révisions.

À ce titre, la Carac a retenu le ravalement comme dépense d'entretien s'inscrivant dans un programme pluriannuel (estimation du coût du ravalement et amortissement sur une durée de 15 ans).

1.2.6 Présentation des frais généraux

Les frais généraux sont initialement enregistrés par nature avant d'être ventilés par destination.

L'enregistrement des charges aux comptes par destination est effectué individuellement et sans application des clés forfaitaires pour ce qui concerne les charges directement affectables à une destination. Lorsqu'une charge a plusieurs destinations ou n'est pas directement affectable, elle est affectée aux différents comptes par destination par application d'une clé de répartition. Les clés de répartition retenues sont fondées sur des critères quantitatifs objectifs, directement liés à la nature des charges.

Charges affectées au PERP et au PER

Des montants de charges de gestion indirectes, en complément de leurs charges directes, sont affectés au PERP et au PER depuis respectivement les exercices 2015 et 2020. Ces montants correspondent aux quotes-parts de charges affectées extra-comptablement à ces produits à partir des charges par destination.

Les frais généraux sont ventilés selon 7 destinations :

• Les frais d'acquisition des contrats :

Les frais d'acquisition des contrats comprennent toutes les charges préliminaires à l'acceptation des risques d'assurance. Sont considérés comme frais d'acquisition : les commissions variables (directement affectables), les coûts de conception des produits, les charges de distribution des produits, les frais de souscription des contrats, les charges d'émission d'affaires nouvelles et les frais de publicité liés aux produits.

• Les frais d'administration des contrats :

Les frais d'administration représentent les dépenses relatives à la vie du contrat après son émission.

Les coûts inclus dans ce poste sont les frais d'encaissement, les charges d'émission du terme et de surveillance, les frais de gestion du portefeuille hors sinistres et prestations, et les frais de contentieux liés aux primes.

• **Les frais de gestion et de règlement des prestations :**

Les frais de règlement des prestations regroupent l'ensemble des frais engagés pour le traitement d'un dossier de sinistre.

• **Les frais de gestion des placements :**

Les frais de gestion des placements regroupent l'ensemble des frais et commissions relatifs à l'activité de placements.

Ces coûts proviennent des services financier et immobilier, ainsi que des coûts informatiques, comptables et logistiques. Ils sont nets des produits accessoires de gestion financière. Ils comprennent également les éventuels coûts externes de gestion (honoraires, commissions, courtage).

• **Les autres charges techniques :**

Les autres charges techniques peuvent être considérées comme des charges de structure générale et représentent essentiellement des frais qui ne peuvent être affectés ni directement, ni par l'application d'une clé à l'une des destinations définies précédemment.

Les autres charges techniques comprennent donc tous les coûts non affectables et principalement les coûts des directions rattachées à la Direction générale.

• **Les autres charges non techniques :**

Les autres charges non techniques sont des charges qui ne présentent aucun lien avec l'activité technique d'assurance.

• **Les charges exceptionnelles :**

Les charges exceptionnelles sont des charges qui ont un caractère non récurrent et qui sont étrangères à l'activité d'assurance.

1.2.7 Allocation des produits financiers entre compte de résultat technique vie et compte non technique

La part des produits financiers engendrés par les placements en représentation des provisions techniques est affectée au résultat technique. Le solde, en représentation des capitaux propres (fonds de dotation et réserves), est alloué au compte de résultat non technique. Pour procéder à cette allocation, le ratio suivant est appliqué aux produits nets des placements :

$$\frac{\text{(Provisions techniques + Réserve de capitalisation)}}{\text{(Provisions techniques + Capitaux propres (y compris la réserve de capitalisation) + Provisions pour risques et charges)}}$$

$$\frac{\text{(Provisions techniques + Réserve de capitalisation)}}{\text{(Provisions techniques + Capitaux propres (y compris la réserve de capitalisation) + Provisions pour risques et charges)}}$$

Le résultat est affecté au compte de résultat technique, le solde est transféré au compte de résultat non technique.

I 1.3 CHANGEMENTS DANS LES RÈGLES ET MÉTHODES

Néant.

I 1.4 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Néant.

2. Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

I 2.1 POUR LE BILAN

2.1.1 Mouvements des actifs

2.1.1.1 Actifs incorporels

Les mouvements ayant affecté les actifs incorporels sont les suivants :

(en euros)	Au 31/12/2019	Acquisition Augmentations / Dotations	Cessions Diminutions / Reprises	Au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles	29 418 524	726 388	4 231 953	25 912 959
Amortissements	24 888 820	2 097 931	4 153 289	22 833 463
TOTAL NET	4 529 705	-1 371 543	78 665	3 079 497

2.1.1.2 Terrains, constructions et autres placements immobiliers

(en euros)	Au 31/12/2019	Acquisition Augmentations / Dotations	Cessions Diminutions / Reprises	Au 31/12/2020
Terrains, constructions et parts de SCI & SCPI	643 174 453	232 728 455	114 987 208	760 915 700
Amortissements	78 147 163	5 207 051	3 901 030	79 453 184
TOTAL NET	565 027 291	227 521 404	111 086 178	681 462 517

2.1.1.3 Les titres de propriété sur des entités liées et des entreprises avec lesquelles la mutuelle a un lien de participation

(en euros)	% détenu par la Carac	Valeur de réalisation au 31/12/2020
SCI BEFFROY INVESTISSEMENTS	99 %	11 502 448
SCI CARAC COMMERCE	99 %	5 749 969
SCI INVESTISSEMENTS DE FONDS	99 %	0

2.1.1.4 Les bons, obligations et créances de toutes natures sur des entités liées et des entreprises avec lesquelles la mutuelle a un lien de participation

Néant.

2.1.2 État des placements

2.1.2.1 État récapitulatif des placements

(en euros)	Placements nets	Décote	Surcote	État des placements Valeur nette
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 964 542 423	544 925 486	- 79 908 721	7 429 559 189
Autres placements	2 852 494 032			2 852 494 032
Placements des provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte	274 620 779			274 620 779
TOTAL	10 091 657 234	544 925 486	- 79 908 721	10 556 674 000

	Valeur brute inscrite au bilan (N)	Valeur nette (N)	Valeur de réalisation (N)
1 - Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	777 653 336	681 462 516	1 282 663 131
2 - Actions et autres titres à revenus variable autres que OPCVM	215 613 553	211 145 766	281 671 132
3 - OPCVM (autres que celles visées au 4.)	744 526 264	744 526 264	1 074 070 435
4 - OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	1 141 282 053	1 141 282 053	1 160 237 369
5 - Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽¹⁾	6 966 223 432	7 429 559 189	8 617 066 856
6 - Prêts hypothécaires			
7 - Autres prêts et effets assimilés	27 992 459	27 992 459	27 992 459
8 - Dépôts auprès des cédantes			
9 - Dépôts et cautionnements en espèces et autres placements	86 665 169	86 665 169	87 098 292
10 - Actifs représentatifs des opérations en U.C.	274 620 779	274 620 779	274 620 779
11 - Autres instruments financiers à terme : stratégie de rendement	- 48 883 707	- 40 580 195	- 41 379 577
TOTAL	10 185 693 338	10 556 674 000	12 764 040 875
- Placements évalués selon R.212-52 (titres amortissables)	6 711 456 262	7 176 473 027	8 330 910 620
- Placements évalués selon R.212-53 (titres non amortissables)	3 248 500 005	3 146 160 389	4 199 889 053
- Placements évalués selon R.212-57 (garanties à capital variable)	274 620 779	274 620 779	274 620 779
IFT canton général	- 48 883 707	- 40 580 195	- 41 379 577
TOTAL	10 185 693 338	10 556 674 000	12 764 040 875
dont :			
- Valeurs affectées à la représentation des provisions techniques	10 090 990 728	10 458 312 473	12 650 257 680
- Valeurs garantissant les engagements de la branche 25 ou les fonds de placements gérés	94 702 610	98 361 527	113 783 195
- Valeurs déposées chez les cédantes (caution solidaire)			
- Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales L.222-1 en France (branche 26)			
- Autres affectations ou sans affectation			

(1) La valeur nette comptable des obligations prend en compte les surcotes et décotes sur le prix de remboursement comptabilisées en compte de régularisation.

2.1.2.2 Actifs admis en représentation des provisions techniques autres que les placements

(en euros)	Valeur brute	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
Créances admises en représentation	11 782 151	11 782 151	11 782 151
Coupons courus non échus	114 966 180	114 966 180	114 966 180
Trésorerie nette (actif - passif)	15 286 010	15 286 010	15 286 010
TOTAL	142 034 340	142 034 340	142 034 340

2.1.3 Ventilation des créances et des dettes

• Créances nées d'opérations d'assurance directe

(en euros)	31/12/2020	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances sur les adhérents	11 491 353	9 440 921	796 558	1 253 874
Locataires	290 797	290 797		
TOTAL	11 782 151	9 731 719	796 558	1 253 874

• Autres créances

(en euros)	31/12/2020	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Personnel	225	225		
Sous-total	225	225		
État, organismes sociaux, collectivités publiques	118 874 055	118 874 055		
Sous-total	118 874 055	118 874 055		
Avances et comptes versés	5 148 091	5 148 091		
Autres débiteurs divers	28 485 221	28 485 221		
Sous-total	33 633 312	33 633 312		
TOTAL	152 507 592	152 507 592		

• Autres dettes

(en euros)	31/12/2020	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	5 431 223	5 052 249		378 975
Sous-total	5 431 223	5 052 249		378 975
Personnel	8 961 860	8 961 860		
Sous-total	8 961 860	8 961 860		
État, organismes sociaux, collectivités publiques	8 228 337	8 228 337		
Sous-total	8 228 337	8 228 337		
Créditeurs divers	16 627 688	15 794 972	341 071	491 646
Sous-total	16 627 688	15 794 972	341 071	491 646
TOTAL	39 249 108	38 037 417	341 071	870 621

2.1.4 Fonds propres

Le passage des capitaux propres d'ouverture 2020 à ceux de fin 2020 se présente comme suit :

(en euros)	31/12/2019	+	-	31/12/2020
Fonds de dotation sans droit de reprise	6 473 347			6 473 347
Autres réserves	867 178 858	78 377 566		945 556 424
Réserve de capitalisation	225 871 490	2 115 286	762 694	227 224 082
Réserve spéciale de solvabilité	13 215 118			13 215 118
Résultat de l'exercice	78 377 566	73 164 179	78 377 566	73 164 179
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 191 116 379	153 657 031	79 140 260	1 265 633 150

Le résultat de l'exercice 2019 de 78 377 566,40 euros a été intégralement affecté aux autres réserves conformément aux résolutions de l'Assemblée générale du 2 juillet 2020.

2.1.5 Passifs subordonnés

Néant.

2.1.6 Provisions techniques brutes

2.1.6.1 Provisions pour prestations à payer

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Provisions pour prestations à payer à l'ouverture de l'exercice	139 816 803	105 883 550
Prestations payées au cours de l'exercice sur exercices antérieurs	110 537 780	73 546 339
Provisions pour prestations à payer à la clôture de l'exercice	130 710 419	139 816 803

2.1.6.2 Autres provisions techniques

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019	Variation
PM RMC	4 102 133 405	4 295 128 947	-192 995 542
PM autres rentes	96 542 757	102 936 956	-6 394 199
PM épargne en euros	4 407 287 019	4 349 116 427	58 170 592
PM prévoyance	19 972 559	18 464 701	1 507 858
PM PERP en euros	83 480 453	81 374 089	2 106 364
PM PERin en euros	160 870	0,00	160 870
Provisions d'assurance vie hors unités de compte	8 709 577 063	8 847 021 120	- 137 444 057
Provisions globale de gestion	800 000	1 271 604	- 471 604
Provision pour participation aux excédents	416 931 787	329 078 523	87 853 264

2.1.6.3 Rationalisation des variations de stock de provision pour participation aux excédents

(en euros)	31/12/2020
Stock au 31/12/2019	329 078 523
PE capitalisation dotée antérieurement et attribuée en 2020	-8 000 000
PE capitalisation dotée au titre de 2020	5 600 000
Dotations complémentaires à la PPE en 2020	90 150 000
Reprise PPE capitalisation 2019 suite à incorporation aux PM à fin 2020	103 264
TOTAL	416 931 787

2.1.7 Provisions pour risques et charges

(en euros)	Montant au début de l'exercice	Augmentation (dotation)	Diminution (reprise)	Provision à la fin de l'exercice
Provision pour risques	2 391 846	460 151	90 379	2 761 618
Provision pour retraites du personnel	4 046 221		7 264	4 038 957
Provision pour gros entretiens	5 172 065	388 775	1 255 640	4 305 200
TOTAL	11 610 132	848 926	1 353 283	11 105 775

L'hypothèse de l'âge de départ en retraite retenue par la Carac est la suivante :

- 62 ans pour les salariés de moins de 60 ans ;
- 65 ans pour les salariés de plus de 60 ans.

Le taux d'actualisation retenu est de 0,34 %.

Le montant des engagements au 31 décembre 2020 s'élève à 4 millions d'euros.

2.1.8 Fonds dédiés

Néant.

2.1.9 Divers comptes d'actif et de passif

2.1.9.1 Autres actifs

• Avoirs en banque et caisse

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Avoirs en banque et caisse	16 223 588	36 849 170
TOTAL	16 223 588	36 849 170

2.1.9.2 Comptes de régularisation actif

• Montant des intérêts et loyers courus non échus

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts courus sur avances et prêts	1 198 634	962 139
Intérêts courus non échus sur titres	113 767 546	116 852 203
TOTAL	114 966 180	117 814 342

• Autres comptes de régularisation actif

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Différence prix de remboursement des obligations - décote	544 925 486	492 678 110
Engagements instruments financiers (options)		
Charges constatées d'avance	587 258	436 862
TOTAL	545 512 744	493 114 972

2.1.9.3 Comptes de régularisation passif

• Autres comptes de régularisation passif

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Différence prix remboursement des obligations - surcote	79 908 721	71 728 270
Engagements instruments financiers (SWAP - achats à terme)	35 924 411	31 019 878
TOTAL	115 833 132	102 748 148

2.1.10 Substitution

Néant.

2.1.11 Gestion d'un régime obligatoire

Néant.

2.1.12 Information sur le tableau des engagements reçus et donnés

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
C1 - Engagements reçus		
C2 - Engagements donnés	374 155 094	334 112 676
C2a - Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
C2b - Titres et actifs acquis avec engagements de revente		
C2c - Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	243 943 094	203 688 676
- engagements sur FCP à risques	160 971 114	134 240 776
- engagements sur SCPI en formation	82 971 980	69 447 900
C2d - Droits de tirage donnés à un fonds de garantie		
C2e - Autres engagements donnés	130 000 000	130 000 000
Montant restant des engagements de la Carac vis-à-vis de la Fondation d'entreprise Carac	212 000	424 000

Les contrats de swap représentent un engagement de 30 millions d'euros de nominal et les achats à terme 100 millions d'euros.

2.1.13 Opérations sur instruments financiers à terme

Contrats de swap :

Au cours de l'exercice 2012, la mutuelle a conclu deux contrats d'échange de taux d'intérêt. Ces opérations sont documentées du point de vue comptable, comme des stratégies de rendement. Ainsi la valeur initiale des contrats est amortie à chaque exercice, sur la base du calcul du taux de rendement effectif à la date anniversaire. Les contrats d'échange ont été négociés de gré à gré. Les valorisations sont fournies par la contrepartie au moins une fois par semaine.

La classification de la stratégie reste vérifiée du fait de la détention en portefeuille des OAT indexées sur l'inflation de même maturité et de même nominal que les contrats de swap mis en place.

Achats à terme :

Sur l'exercice 2013, la Carac a pris des engagements d'achat à terme d'obligations (OAT) pour un nominal de 105 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2015, 100 millions d'euros supplémentaires d'engagements d'achat à terme ont été pris sur des OAT.

En 2016 et 2017, 25 millions d'euros et 80 millions d'euros sont arrivés respectivement à terme, ramenant l'engagement à 100 millions d'euros.

Ces opérations sont documentées en comptabilité comme des stratégies d'investissement. Ces opérations déterminent les conditions financières du réinvestissement d'une partie des liquidités disponibles à l'échéance des engagements.

I 2.2 POUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Bonification par capitalisation 2020 pour la Retraite Mutualiste du Combattant : 5,6 millions d'euros.

Les bonifications par capitalisation (5,6 millions d'euros) provisionnées au titre de l'exercice 2020 ont été enregistrées en charge de l'exercice conformément à la réglementation comptable.

2.2.1 Produits et charges des placements

(en euros)	Revenus et frais financiers concernant les placements dans les entités liées	Autres revenus et frais financiers	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des participations				
Revenus des placements immobiliers		43 146 573	43 146 573	50 294 024
Revenus des autres placements		201 118 125	201 118 125	205 842 101
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)				
TOTAL (Poste E2a et/ou F3a du compte de résultat)		244 264 698	244 264 698	256 136 125
Frais financiers		31 279 738	31 279 738	27 205 290
Total des autres produits de placements (plus-values, reprise sur amortissements du compte de résultat)		219 760 309	219 760 309	248 039 008
Total des autres charges de placements (moins-values, dotations aux amortissements et provisions, charges internes...) incluses au poste E9 et/ou F5 du compte de résultat		25 787 420	25 787 420	71 568 167

2.2.1.1 Détail des produits et charges des placements

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Placements en actions	6 887 775	7 677 323
Placements obligataires	191 774 678	195 718 776
Prêts et commissions	2 455 672	2 446 002
Placements immobiliers	43 146 573	50 294 024
1 - TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS	244 264 698	256 136 125
Reprise de provisions pour dépréciation du portefeuille	3 514 164	6 370 097
Amortissements de la décote	65 867 795	71 473 156
2 - TOTAL AUTRES PRODUITS DE PLACEMENTS	69 381 959	77 843 253
Plus-values sur titres	78 364 961	134 179 238
Plus-values sur biens immobiliers	71 871 995	31 628 304
Reprise de la réserve de capitalisation	141 394	4 388 213
3 - TOTAL AUTRES PRODUITS FINANCIERS	150 378 350	170 195 755
A - PRODUITS DES PLACEMENTS (1+2+3)	464 025 008	504 175 134
Charges de gestion de portefeuille et intérêts	2 540 534	3 609 888
Charges de gestion des immeubles	25 609 225	20 509 676
Frais généraux ventilés en frais de gestion des placements	3 129 980	3 085 726
4 - TOTAL DES FRAIS FINANCIERS	31 279 738	27 205 290
Dotation aux provisions pour dépréciation à caractère durable	5 405 760	3 809 492
Amortissements de la surcote	16 269 523	18 406 000
5 - TOTAL DES AUTRES CHARGES DE PLACEMENTS	21 675 283	22 215 493
Dotation à la réserve de capitalisation	2 079 933	36 265 507
Moins-values sur cessions d'actions	559 048	7 717 369
Moins-values sur cessions d'obligations	1 473 156	5 369 798
6 - TOTAL DES PERTES PROVENANT DE LA RÉALISATION DES PLACEMENTS	4 112 137	49 352 674
B - CHARGES DES PLACEMENTS (4+5+6)	57 067 158	98 773 457
TOTAL NET DES PLACEMENTS (A-B)	406 957 849	405 401 677
TOTAL AJUSTEMENTS ACAV	11 698 629	12 573 667
TOTAL NET DES PLACEMENTS (y compris ACAV)	418 656 478	417 975 344

2.2.1.2 Produits nets des placements transférés au compte non technique

Conformément aux modalités d'allocation des produits des placements, l'affectation de la quote-part des produits nets des placements au compte non technique vie résulte du calcul suivant :

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Produits des placements	464 025 008	504 175 134
Charges des placements	57 067 158	98 773 457
TOTAL PRODUITS NETS DES PLACEMENTS	406 957 849	405 401 677
Affectation :		
- Compte technique vie	366 415 077	367 757 011
- Compte non technique vie (voir modalités ci-dessous)	40 542 772	37 644 665

Conformément aux modalités d'allocation des produits des placements, l'affectation de la quote-part des produits nets des placements au compte non technique vie résulte du calcul suivant :

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019	Variation en %
1 - Fonds propres	1 265 633 151	1 191 116 380	6,26
2 - Réserve de capitalisation	227 224 082	225 871 490	0,60
3 - Provisions pour risques et charges	11 105 775	11 610 132	- 4,34
A - Total capitaux propres hors réserve de capitalisation (1-2+3)	1 049 514 844	976 855 021	7,44
4 - Provisions techniques brutes	9 258 019 270	9 317 188 049	- 0,64
B - Total capitaux propres et provisions techniques (1+3+4)	10 534 758 195	10 519 914 561	0,14
C - Ratio de pondération (A/B)	10 %	9 %	7,29
5 - Produits des placements	464 025 008	504 175 134	- 7,96
6 - Charges des placements	57 067 158	98 773 457	- 42,22
D - Total net des placements (5-6)	406 957 849	405 401 677	0,38
TOTAL DES PRODUITS TRANSFÉRÉS AU COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE (D*C)	40 542 772	37 644 665	7,70

2.2.2 Compte de résultat technique par catégorie

(en euros)	Capitalisation CU/VL * (1)	Opérations individuelles d'assurance temporaire décès CP ** (2)	Autres opérations individuelles d'assurance vie CU/VL * (3)		Autres opérations individuelles d'assurance vie CP ** (4)	Opérations d'assurance vie ou de capitalisation en unité de comptes CU/VL * (5)	PERP	Total 31/12/2020
			RMC	Autres				
1 - Cotisations sur opérations directes		106 696,00	75 561 897,64	261 718 836,12	3 367 062,38	56 663 067,72	4 647 287,39	402 064 847,25
2 - Charges des prestations sur opérations directes	61 622,79	69 965,29	355 123 581,89	278 568 591,74	1 593 358,81	8 311 780,85	2 871 614,44	646 600 515,79
3 - Charges des provisions mathématiques et autres provisions techniques sur opérations directes	-60 441,99	12,12	-281 694 029,71	-10 160 209,03	1 090 633,52	54 236 781,21	1 746 263,79	-234 840 990,09
4 - Ajustement ACAV sur opérations directes						11 561 699,69	136 929,34	11 698 629,03
A - Solde de souscription (opérations directes) (1-2-3+4)	-1 180,80	36 718,59	2 132 345,46	-6 689 546,59	683 070,05	5 676 205,35	166 338,50	2 003 950,58
5 - Cotisations sur opérations prises en substitution								
6 - Charges des prestations sur opérations prises en substitution								
7 - Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques sur opérations prises en substitution								
8 - Ajustement ACAV sur opérations prises en substitution								
B - Solde de souscription (opérations prises en substitution) (5-6-7+8)								
9 - Frais d'acquisition	2 755,20	163 027,56	8 751 257,21	13 616 947,27	680 509,44	1 793 707,18	445 706,90	25 453 910,77
10 - Autres charges de gestion nettes	3 118,21	113 117,70	12 949 346,77	14 964 514,71	387 578,85	772 483,99	428 761,08	29 618 921,31
C - Charges d'acquisition et de gestion nettes (9+10)	5 873,41	276 145,26	21 700 603,99	28 581 461,98	1 068 088,29	2 566 191,17	874 467,98	55 072 832,08
11 - Produit net des placements	13 379,17	0,89	175 786 602,66	187 461 795,01	807 337,50	44 245,48	2 301 716,05	366 415 076,76
12 - Participation aux résultats et intérêts techniques		0,43	91 418 716,27	153 061 401,10	425 137,47		982 541,46	245 887 796,73
D - Solde financier (11-12)	13 379,17	0,46	84 367 886,39	34 400 393,91	382 200,03	44 245,48	1 319 174,59	120 527 280,03
13 - Cotisations données en substitution								
14 - Part des garants en substitution dans les charges de prestations								
15 - Part des garants en substitution dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques								
16 - Part des garants en substitution dans la participation aux résultats								
17 - Commissions reçues des garants en substitution								
E - Solde de substitution (14+15+16+17-13)								
18 - Cotisations cédées aux réassureurs								
19 - Part des réassureurs dans les charges de prestations								
20 - Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques								
21 - Part des réassureurs dans la participation aux résultats								
22 - Commissions reçues des réassureurs								
F - Solde de réassurance (19+20+21+22-18)								
RÉSULTAT TECHNIQUE (A+B-C+D+E+F)	6 324,96	-239 426,20	64 799 627,87	-870 614,65	-2 818,21	3 154 259,65	611 045,11	67 458 398,53
Hors compte :								
Montant des rachats	-862,97		6 979 032,43	108 771 212,84	155 043,07	5 131 455,80	776 120,21	121 812 001,38
Intérêts techniques bruts de l'exercice		0,43	85 818 716,27	6 181 092,88	220 350,54			92 220 160,12
Provisions techniques brutes à la clôture	1 791 097,83	110 027,55	4 572 033 173,60	4 572 121 105,25	24 898 031,34	273 507 924,88	89 736 304,61	9 534 197 665,06
Provisions techniques brutes à l'ouverture	1 794 059,31	102 775,00	4 690 929 948,74	4 515 426 172,37	23 562 179,02	218 763 937,95	86 994 717,05	9 537 573 789,44

(1) Bons de capitalisation Carac.

(2) ATCT, Capital Obsèques, Carac Temporal.

(3) RMC, Carac Avenir, Rente Viagère Immédiate Carac, Compte Épargne Carac, Compte Épargne Famille, Compte Épargne Plénitude, Volontés Obsèques Épargne, Entraid'épargne Carac, Carac PER Individuel, Eclor, CAR, RSUP, Épargne Handicap option épargne et option rente, SGE, Plan Épargne Populaire, Plan Épargne Vie, Esprit Tranquille, Obsèque par Avance, Carac Épargne Vivre ensemble.

(4) Plan Obsèque Carac, Garantie Obsèques Carac, Volontés Obsèques Prévoyance, Primor, Assurance Viagère à Cotisations Temporaires, Assurance Viagère à Cotisation Viagère, PROG, Vie Entière à Effet Différé, Assurance Décès Prétraités.

(5) Carac Profiléo, DSK, Assurance Vie Agir, Carac PER Individuel.

* CU : Cotisations Uniques / VL : Versements Libres. ** CP : Cotisations Périodiques.

2.2.3 Autres informations sur le résultat technique

2.2.3.1 Ventilation des cotisations d'opérations directes émises en France

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Cotisations (hors chargements et annulations)	400 606 423	535 052 030
Annulations	- 3 141 737	- 3 651 576
Chargements	4 600 161	7 321 266
COTISATIONS BRUTES DE CHARGEMENTS ET NETTES D'ANNULATIONS	402 064 847	538 721 720

2.2.3.2 Variation des provisions d'assurance vie entre le bilan d'ouverture et de clôture

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Charges des provisions d'assurance vie hors unités de compte	- 290 633 646	- 124 628 502
Intérêts techniques crédités aux provisions d'assurance vie	86 903 613	93 506 754
Participation aux excédents incorporée directement	46 814 372	100 348 750
Utilisation de la provision pour participation aux excédents	19 000 000	27 000 000
TOTAL	- 137 915 660	96 227 003
Provisions d'assurance vie hors unités de compte	8 710 377 064	8 848 292 724
Ecart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et les provisions d'assurance vie à la clôture	- 137 915 660	96 227 003
Charges des provisions pour les opérations en unités de compte	55 792 656	66 832 207

2.2.3.3 Récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des adhérents et des participations aux résultats techniques et financiers

Année d'inventaire	Exercice de survenance							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
A - Participation aux résultats ⁽¹⁾	270 586 733	272 472 891	265 005 625	268 077 527	266 277 877	269 590 627	291 456 491	245 887 797
A1 - Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	266 164 796	264 699 564	266 311 174	255 382 308	241 665 444	236 153 728	224 043 154	158 034 532
A2 - Variation de la provision pour participation aux excédents	4 421 937	7 773 327	-1 305 549	12 695 219	24 612 433	33 436 898	67 413 337	87 853 264
B - Participation aux résultats des contrats								
B1 - Provisions mathématiques moyennes	7 603 145 897	7 928 829 840	8 236 378 650	8 480 356 857	8 653 266 198	8 738 612 739	8 800 179 223	8 779 334 894
B2 - Montant minimal de la participation aux résultats	260 103 850	267 189 754	261 849 907	266 398 171	258 638 983	269 345 596	291 019 847	245 837 560
B3 - Montant effectif de la participation aux résultats								
B3a - Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	266 164 796	264 699 564	266 311 174	255 382 308	241 665 444	236 153 728	224 043 154	158 034 532
B3b - Variation de la provision pour participation aux excédents	4 421 937	7 773 327	-1 305 549	12 695 219	24 612 433	33 436 898	67 413 337	87 853 264

(1) Correspond au poste E7 du compte de résultat.

2.2.4 Gestion pour compte de tiers

Néant.

2.2.5 Action sociale

Néant.

2.2.6 Autres produits et charges

2.2.6.1 Autres produits et charges techniques

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Frais et intérêts sur avances	45 111	67 246
TOTAL AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	45 111	67 246
Frais externes	5 749 214	6 547 635
Frais internes	6 453 914	7 836 391
Dotations amortissements et provisions	1 189 306	1 318 426
TOTAL AUTRES CHARGES TECHNIQUES	13 392 435	15 702 451

2.2.6.2 Produits et charges non techniques

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Produits des activités annexes	1 113 416	11 664 507
Produits divers de gestion courante	247	220
TOTAL DES PRODUITS NON TECHNIQUES	1 113 663	11 664 726
Charges à caractère social	0	8 133
Autres charges non techniques	35 353	228 741
TOTAL DES CHARGES NON TECHNIQUES	35 353	236 874

2.2.6.3 Produits et charges exceptionnels

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels de gestion	105 365	9 691
Autres produits exceptionnels	743	10 329
A - TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	106 108	850 830
Charges exceptionnelles	329 618	42 565
B - TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	329 618	42 565
RESULTAT EXCEPTIONNEL (A-B)	-223 510	-22 544

2.2.6.4 Fiscalité

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Impôts sur le résultat	35 691 792	35 183 781
TOTAL	35 691 792	35 183 781

2.2.7 Activités accessoires

Néant.

2.2.8 Ventilation des charges par nature

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Achats et autres charges externes	26 039 397	25 622 063
Impôts et taxes et versements assimilés	6 950 626	7 585 755
Charges de personnel	31 643 955	34 727 355
Autres charges de gestion courante	889 662	1 072 126
Dotations aux amortissements et provisions	4 265 073	4 846 128
TOTAL	69 788 713	73 853 427
Charges exceptionnelles de gestion	142 034	50 698
TOTAL GÉNÉRAL	69 930 747	73 904 125

2.2.9 Autres éléments

2.2.9.1 Charges de personnel (*)

(en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Salaires	17 175 326	17 504 962
Charges sociales	8 553 850	8 933 961
Autres	5 914 778	8 288 432
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	31 643 954	34 727 355

* Hors personnel des immeubles.

2.2.9.2 Effectif moyen

Effectif moyen du personnel siège et réseau	2020
Cadres	156
Non-cadres	188
TOTAL	344

Effectif moyen du personnel des immeubles	2020
Cadres	0
Non-cadres	31
TOTAL	31

I 2.3 AUTRES INFORMATIONS

2.3.1 Groupe et entités liées

2.3.1.1 SCI

(en euros)	% du capital détenu	Capital	Résultat 31/12/2020
SCI BEFFROY INVESTISSEMENTS	99	11 201 524	17 217
SCI CARAC COMMERCES	99	2 496 170	1 175 499
SCI INVESTISSEMENTS DE FONDS	99	10 000 000	0

2.3.1.2 PERP et PERin

Un compte de liaison PERP et un compte de liaison PERin ont été créés pour effectuer les opérations de transfert entre respectivement l'actif général de la Carac et le PERP et l'actif général et le PERin.

2.3.2 Contributions volontaires en nature

Néant.

2.3.3 Rémunération des dirigeants et mandataires sociaux

Les montants des indemnités versés aux administrateurs et aux membres extérieurs du Comité d'audit en 2020 sont de 390 228,04 euros (dont 383 646,28 euros pour les administrateurs et 6 581,76 euros pour les membres extérieurs du Comité d'audit). S'agissant des remboursements de frais des administrateurs en 2020, ils s'élèvent à 32 326,24 euros.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

mazars

**Mutuelle d'Épargne de Retraite et de Prévoyance -
Carac**

**Rapport du commissaire aux comptes sur
les comptes annuels**

Exercice clos le 31/12/2020

Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux
comptes à Directoire et Conseil de Surveillance
Capital de 8 320 000 - RCS Nanterre 784 824 153

Mutuelle D'Epargne de Retraite et de Prévoyance - Carac

Mutuelle régie par le code de la mutualité
Siège social : 159, Avenue Achille Peretti
92577 Neuilly-sur-seine Cedex
SIREN 775 691 165

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2020

À l'Assemblée Générale de la mutuelle Carac,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la mutuelle Carac relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimation des provisions techniques Vie et calcul de la participation aux excédents

Risque identifié

Au 31 décembre 2020, les provisions techniques Vie s'élèvent à 8,8 Mds€, et sont principalement constituées de provisions mathématiques sur les régimes RMC et sur les produits d'épargne. Elles comprennent également une provision pour participation aux excédents.

Comme indiqué dans la note 1.2.5 de l'annexe aux comptes annuels, les provisions mathématiques représentent l'engagement de la mutuelle vis-à-vis de l'adhérent ou du bénéficiaire du contrat. Elles sont capitalisées au taux minimum garanti majoré des bonifications pour les contrats exprimés en unités monétaires (euro). L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux égal, au plus, au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité en vigueur à la date d'inventaire.

La participation aux excédents correspond à la part des résultats attribuée aux adhérents. Le montant minimal à attribuer est égal à 85% au moins des excédents financiers nets de commissions sur encours et de 90 % au moins des excédents techniques ou 100 % des déficits techniques. L'incorporation de la participation aux excédents aux provisions mathématiques et aux prestations peut être immédiate ou différée sur un délai de 8 ans

Le maintien des taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas pourrait avoir des répercussions sur les provisions techniques vie faisant l'objet d'une actualisation, en particulier pour les contrats de rente des premières générations dont le taux d'actualisation est de 3,2%.

Nous avons considéré ces sujets comme des points clés de l'audit en raison de la sensibilité des provisions techniques aux taux d'intérêt et aux autres hypothèses prises en compte dans leur calcul.

Notre approche d'audit

En réponse aux risques identifiés sur l'estimation des provisions techniques, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Nous avons mis à jour de nos connaissances et notre compréhension des processus et de la méthodologie des calculs actuariels et testé l'efficacité des contrôles mis en place par la Direction ;
- Nous avons contrôlé les états produits par la Carac pour rapprocher les données en comptabilité de la gestion ;
- Nous avons analysé le contrôle de la récurrence des provisions mathématiques produit par la Carac ;
- Nous avons contrôlé arithmétiquement le calcul de la provision pour participation aux excédents réglementaire et les modalités de son attribution aux adhérents ;
- Nous avons vérifié l'information présentée dans l'annexe comptable.

Évaluation des placements non cotés

Risque identifié

Les autres placements s'élèvent à 9 176 M€ au bilan au 31 décembre 2020 et comprennent des titres non cotés. Ils sont comptabilisés au bilan à leur date d'entrée au coût d'acquisition et sont dépréciés sur la base de leur valorisation à la date de clôture.

Comme indiqué dans la note 1.2.3 de l'annexe, la valorisation des titres non cotés, qui correspondent notamment à des parts et actions de sociétés civiles immobilières non cotés et à des fonds communs de placement à risque ou de l'innovation, est déterminée conformément aux modalités de dépréciation des actifs financiers relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances, fixées dans l'article 123-10 du règlement ANC 2015-11.

Les actifs affichant une moins-value latente supérieure à 20 % ont été provisionnés à hauteur de la moins-value latente. Les fonds communs de placement à risque ou de l'innovation peuvent être déclarés, à discrétion de la Direction des investissements, hors périmètre de calcul de la PDD dans les premières années de leur constitution. Le montant de la PDD de l'ensemble des titres s'élève à 22,9 M€ au 31 décembre 2020.

Ces estimations font appel au jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer, correspondant selon les cas à des éléments historiques ou à des éléments prévisionnels.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé d'audit.

Notre approche d'audit

Pour apprécier le caractère raisonnable de la valorisation des titres non cotés, nos travaux ont consisté principalement à :

- Apprécier le caractère raisonnable de la méthode de détermination de la valeur de marché et la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées dans ces calculs,
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des chiffres utilisés,
- Apprécier le dispositif de contrôle associé au processus de valorisation des titres non cotés.
- Pour les données historiques utilisées dans les différents modèles, vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques, et qu'en cas d'ajustement ils sont fondés sur une documentation probante.
- Vérifier l'information fournie en annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, incluant les informations prévues à l'article L. 114-17 du Code de la mutualité, étant précisé que, comme mentionné dans la partie 12 du rapport de gestion, la Carac a considéré, en application de l'obligation mentionnée à l'article L. 114-17 du Code de la Mutualité, que seules les rémunérations versées au titre du contrat de travail de Dirigeant Opérationnel doivent être communiquées ; en conséquence, seules les rémunérations versées à ce titre ont été indiquées.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Carac par l'assemblée générale du 21 juin 1998.

Au 31/12/2020, le cabinet Mazars était dans la 23^e année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre mutuelle.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

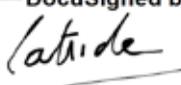
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Paris La Défense, le 29 avril 2021

DocuSigned by:

DDDF36671F514E2...

Pierre de Latude

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

mazars

**Mutuelle d'Épargne de Retraite et de Prévoyance -
Carac**

**Rapport spécial du commissaire aux
comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31/12/2020

Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux
comptes à Directoire et Conseil de Surveillance
Capital de 8 320 000 - RCS Nanterre 784 824 153

Mutuelle D'Epargne de Retraite et de Prévoyance Carac

Mutuelle régie par le code de la mutualité
Siège social : 159, Avenue Achille Peretti
92577 Neuilly-sur-seine Cedex
SIREN 775 691 165

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visé à l'article L. 114-32 du Code de la mutualité.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la mutuelle des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L. 114-34 du Code de la mutualité, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 114-34 du Code de la mutualité, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- 1. Convention relative à la conclusion d'un contrat de travail avec un salarié ayant des liens familiaux avec un administrateur de la Mutuelle**
 - Personne concernée : Monsieur Alan Brénéol en tant que Chargé de mission commerciale
 - Nature et objet : contrat de travail à durée indéterminée

- Modalités : cette convention n'a pas eu pas d'impact financier pour l'année 2020, elle n'entrera en vigueur qu'en 2021 (date d'embauche : 1^{er} février 2021)
- Administrateur concerné : Monsieur Jacques Brénéol
- Date d'approbation par le Conseil d'Administration : 24 septembre 2020
- Motifs retenus par le conseil justifiant de l'intérêt de ces conventions pour la Mutuelle : recrutement dans le cadre d'un besoin de la Mutuelle en ressources humaines.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Paris La Défense, le 29 avril 2021

DocuSigned by:

DDDF36671F514E2...

Pierre de Latude





**Politique
d'investissement ESG
et de transition
énergétique 2020.**

**Rapport
Article 173**

SOMMAIRE

- 03 _ **1. Engagements de la Carac en matière d'investissement responsable**
- 03 _ Contribuer à une meilleure gestion des risques
- 03 _ Contribuer au financement des objectifs de développement durable
- 03 _ Analyser et prendre en compte de manière spécifique les enjeux climatiques
- 04 _ Application de la réglementation Disclosure SFDR
- 04 _ **2. Politique d'investissement responsable et résultats d'analyses ESG-climat**
- 04 _ **INTRODUCTION**
- 04 _ **LA STRATÉGIE ESG DE LA CARAC AFFICHE UN BILAN 2020 POSITIF**
- 05 _ **2.1. STRUCTURE DU PORTEFEUILLE ET PÉRIMÈTRE COUVERT**
- 07 _ Investissements en direct
- 07 _ **2.1.1 Obligations**
- 07 _ Structure des actifs : obligations
- 07 _ Stratégie ESG : obligations
- 08 _ Résultats d'analyse ESG : obligations
- 08 _ **2.1.1.1 Obligations souveraines**
- 08 _ Structure des actifs : obligations souveraines
- 08 _ Stratégie ESG : obligations souveraines
- 09 _ Résultats d'analyse ESG : obligations souveraines
- 09 _ **2.1.1.2 Obligations d'entreprises**
- 09 _ Structure des actifs : obligations d'entreprises
- 09 _ Stratégie ESG : obligations d'entreprises
- 10 _ Résultats d'analyse ESG : obligations d'entreprises
- 11 _ Perspectives d'évolution : obligations d'entreprises
- 11 _ **2.1.2 Immobilier**
- 11 _ Structure des actifs : immobilier en direct
- 11 _ Stratégie ESG : immobilier en direct
- 12 _ Immeuble tertiaire les Patios A-Boulogne-Billancourt
- 12 _ Portefeuille de quatre actifs tertiaires
- 12 _ Ancien siège de la Carac-Rue du Château
- 12 _ Analyse des risques physiques
- 14 _ Perspectives d'évolution : immobilier en direct
- 15 _ **2.2 INVESTISSEMENTS DÉLÉGUÉS**
- 15 _ **2.2.1 Fonds dédiés**
- 15 _ Structure des actifs : fonds dédiés
- 15 _ Stratégie ESG : fonds dédiés
- 15 _ Politique ESG : fonds dédié Investissements flexibles Equigest
- 15 _ Perspectives d'évolutions : fonds dédiés
- 16 _ **2.2.2 Fonds collectifs**
- 16 _ Structure des actifs : fonds collectifs
- 16 _ Stratégie ESG : fonds collectifs
- 16 _ Résultats d'analyse des pratiques des sociétés de gestion : fonds collectifs
- 18 _ Résultats d'analyse ESG : fonds collectifs d'actifs cotés (analyse des sous-jacents)
- 18 _ Investissements thématiques et ISR : fonds collectifs
- 20 _ Événement marquant de 2020 : la Carac renforce son investissement à impact en faveur de la santé
- 20 _ Perspectives d'évolutions : fonds collectifs
- 20 _ **3. Analyses climat et financement de la transition énergétique**
- 20 _ Stratégie climat
- 20 _ Financement de la transition énergétique
- 21 _ Empreinte carbone : portefeuille obligatoire
- 22 _ Analyse des risques physiques et de transition

La Carac est une mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance à taille humaine qui conçoit, gère et distribue des solutions financières qui s'adressent à toutes les personnes soucieuses de performance et d'intégrité dans la gestion de leur patrimoine. Sa mission est de créer de la valeur pour ses adhérents et la société. Fière de son histoire, la Carac est portée par des valeurs mutualistes telles que l'engagement, la confiance, l'indépendance et la transparence.

La Carac a décidé en 2018 de traduire ses valeurs dans une politique d'investissement responsable, en conformité avec ses obligations réglementaires (article 173 de la loi de transition énergétique et écologique). Ce rapport définit tout d'abord les engagements de la Carac en matière d'investissement responsable, puis illustre la déclinaison de ces engagements à travers des politiques concrètes par classes d'actifs, accompagnées de résultats et d'indicateurs de performance ESG. Enfin, cette publication présentera les actions de financement de la Carac pour la transition énergétique.

Les modalités de prise en compte des critères extra-financiers dans la gestion des investissements sont précisées dans ce rapport, en conformité avec l'article 173-VI de la loi TECV et le niveau 1 de la réglementation SFDR, et s'inscrivent en anticipation de l'article 29 de la loi énergie-climat.

Les efforts consentis ces deux dernières années ont porté leurs fruits et la stratégie ambitieuse de la Carac en matière ESG montre son efficacité. Dans les années à venir, la Carac souhaite poursuivre son action. De nouveaux engagements forts ont d'ores et déjà été identifiés pour permettre à la Carac de continuer à soutenir une économie décarbonée et plus responsable.

1. Engagements de la Carac en matière d'investissement responsable

La Carac considère que la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut et doit contribuer à son objectif de concevoir, gérer et distribuer des solutions financières alliant performance et intégrité. Ainsi, la Carac s'appuie sur une politique d'investissement responsable répondant à trois enjeux listés ci-dessous.

Contribuer à une meilleure gestion des risques

La Carac ne souhaite pas financer d'émetteurs entrant en contradiction avec ses valeurs fondamentales, notamment ceux des secteurs des armes controversées⁽¹⁾ et du tabac. La Carac porte une attention particulière au respect, par les émetteurs de son portefeuille, des droits de l'Homme, des principes établis par l'Organisation internationale du Travail et des objectifs de transition énergétique et écologique issus de la COP21.

De plus, la Carac s'appuie sur la multitude de travaux académiques affirmant que la prise en compte de critères extra-financiers ne dégrade pas la performance des actifs et peut contribuer à la meilleure gestion des risques de long-terme d'un portefeuille d'investissement, tout en respectant ses valeurs. La Carac souhaite donc enrichir ses analyses de risque par une source d'information supplémentaire que sont les critères ESG. L'objectif principal de cette démarche est d'obtenir une meilleure vision sur la performance des émetteurs, d'identifier les principaux risques et d'intégrer ces risques dans les décisions d'investissement.

Contribuer au financement des objectifs de développement durable

En sa qualité d'investisseur institutionnel, la Carac finance l'économie et l'accompagne dans ses évolutions profondes. Afin de suivre les mutations de notre société, la Carac estime qu'il est important d'identifier des opportunités de financement d'émetteurs bien positionnés pour répondre à ces enjeux sociétaux.

Pour la Carac, il est particulièrement important que ses investissements contribuent à atteindre les objectifs de développement durable et elle souhaite s'ancrer pleinement dans la transition énergétique et écologique.

Analyser et prendre en compte de manière spécifique les enjeux climatiques

Le changement climatique est un enjeu majeur auquel les investisseurs institutionnels seront confrontés dans les prochaines années. En effet, l'évolution de notre environnement expose certains émetteurs à des risques auxquels ils se doivent d'être préparés. Par ailleurs, les objectifs des Accords de Paris nécessiteront un flux de capital important pour financer les émetteurs susceptibles d'apporter des solutions à ces enjeux.

La Carac est concernée par le changement climatique de deux façons. Premièrement, les risques physiques (sécheresses, montées des eaux, catastrophes naturelles) et les risques de transition (évolution du mix énergétique, obsolescence de certains modes de transport, *stranded assets*) peuvent avoir une influence sur le rendement de ses investissements. Deuxièmement, la lutte contre le changement climatique représente une source d'opportunités d'investissement considérable (obligations vertes, fonds thématiques ou à impact, sélection d'entreprises bien positionnées) que la Carac souhaite éprouver dans les prochaines années.

En réponse à ces nouveaux risques et opportunités, la Carac a déployé une stratégie climat destinée à identifier les investissements les plus à risque, ainsi que les opportunités d'investissement permettant d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

Enfin, la Carac reconnaît la matérialité des risques liés à l'érosion de la biodiversité et s'engage à intégrer l'analyse de ces risques au sein de ses analyses ESG-climat dans les prochaines années, en conformité avec les exigences de l'article 29 de la loi de transition énergétique.

⁽¹⁾ Entreprises impliquées dans la production, le stockage, la distribution ou la commercialisation de bombes à sous-munitions (BASM) et/ou mines antipersonnel (MAP).

Application de la réglementation Disclosure SFDR

La Carac intègre la gestion des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement à travers les politiques d'exclusion et le recours à une notation extra-financière.

La Carac prend en compte dans ses décisions d'investissement les incidences négatives sur les facteurs de durabilité (*principal adverse impacts*), définies comme le risque à moyen ou à long terme d'un investissement dans une activité ayant un impact négatif d'un point de vue environnemental, social ou de bonne gouvernance (ESG), à travers l'analyse des risques liés au climat et le suivi des controverses.

Les politiques de rémunération des équipes de direction et d'investissement n'intègrent pas de critères pouvant aller à l'encontre de la gestion adéquate des risques en matière de durabilité.

2. Politique d'investissement responsable et résultats d'analyses ESG-climat

I INTRODUCTION

En application de ces engagements, la Carac a entamé, courant 2018, le développement d'une politique d'investissement responsable. Accompagné par INDEFI, cabinet de conseil en stratégie spécialisé dans le domaine de la gestion d'actifs et de l'investissement responsable, la Carac a ainsi élaboré une feuille de route qui favorisera la mise en œuvre progressive d'une politique ambitieuse et réaliste.

Pour le premier exercice mené en 2018, la Carac avait conduit une analyse *ex post* de son portefeuille afin d'obtenir un premier état des lieux sur la qualité ESG et climat de ses actifs sous gestion.

La politique proactive d'investissement responsable a amené la Carac à prendre en compte les critères ESG en amont des décisions d'investissement. L'analyse du portefeuille de la Carac au 31 décembre 2020 témoigne de l'efficacité de cette politique d'investissement. Les décisions d'investissement (cession de titres aux performances ESG médiocres et acquisition d'actifs avec de bonnes performances ESG) de l'année 2020 ont en effet contribué à l'amélioration de la performance ESG du portefeuille de la Carac.

En 2020, la Carac a également amorcé une réflexion sur la prise en compte des controverses sévères dans ses choix d'investissement et de cession de titres (respect des droits de l'Homme, malversations commerciales, pratiques environnementales controversées, par exemple).

LA STRATÉGIE ESG DE LA CARAC AFFICHE UN BILAN 2020 POSITIF

Les réussites de 2020 incluent notamment...

- La Carac est devenue signataire des *Principles For Responsible Investment* (PRI) en octobre 2020, dans la continuité de la Charte d'Investissement Responsable (ISR) signée en 2018 et du plan stratégique « Ambition 2030 » de la Carac. La Carac réaffirme ainsi son engagement pour une finance responsable et durable, au service de ses adhérents et à l'écoute de leurs attentes. Le premier rapport PRI est en cours de rédaction.
- La note ESG du portefeuille obligataire a progressé (+1,1 point depuis 2018); ceci s'explique par des décisions d'investissement visant à favoriser les actifs présentant les meilleures performances ESG et à exclure du portefeuille les actifs médiocres. La stratégie de la Carac intègre une analyse ESG *ex ante* des actifs sur lesquels un investissement est considéré. Depuis 2019, le reporting ESG *ex post* est par ailleurs effectué sur une base trimestrielle, et non plus annuelle. Ces évolutions majeures témoignent d'un renforcement de l'engagement de la Carac pour soutenir une économie plus durable.
- En 2020, la Carac a renforcé ses engagements en matière d'exclusion en abaissant de 30 % à 20 % le seuil d'exclusion de l'univers d'investissement des entreprises dérivant leur chiffre d'affaires de l'extraction ou de l'utilisation du charbon.
- La Carac a fait évoluer le suivi ESG du portefeuille obligataire avec la mise en place d'un système de suivi *ex ante* des controverses comprenant l'évaluation du niveau de la gravité de la controverse, le niveau d'implication de l'entreprise et les réponses apportées par l'entreprise. L'analyse des controverses se fonde sur les données fournies par l'agence de notation ISS et sont ensuite approfondies pour augmenter la compréhension des enjeux et vérifier les actions entreprises, afin de s'assurer que l'évaluation de la controverse est à jour.
- Le portefeuille obligataire de la Carac affiche une performance supérieure à celle de son indice de référence, témoignant de la bonne performance de la Carac et du renforcement des exigences.
- L'intensité carbone du portefeuille obligataire de la Carac a fortement baissé en 2020 (-29 % par rapport à 2019) : cela résulte de la diminution des empreintes carbone des émetteurs en portefeuille, mais aussi des choix d'investissement. La Carac a par ailleurs renforcé le suivi des indicateurs climat pour le portefeuille obligataire d'entreprises, en incluant cette année, en plus de l'intensité carbone, une analyse des risques physiques et de transition ainsi qu'une analyse de l'alignement 2°.

- Le portefeuille obligataire souverain et celui d'obligations d'entreprises de la Carac affichent tous deux une intensité carbone inférieure à leur benchmark.
- L'analyse des risques physiques des actifs immobiliers gérés en direct montre la faible exposition du portefeuille aux risques physiques et témoigne de la résilience de la Carac aux aléas climatiques.
- La Carac a poursuivi le renforcement de ses positions sur les titres destinés à financer directement la transition énergétique : le montant de ces actifs en portefeuille a progressé de 11 % en un an.
- Durant la crise de la Covid-19 en 2020, la Carac s'est distinguée dans son rôle d'investisseur responsable en appliquant des franchises de loyers auprès des locataires touchés par les fermetures administratives.

Une dynamique déjà engagée pour les années à venir

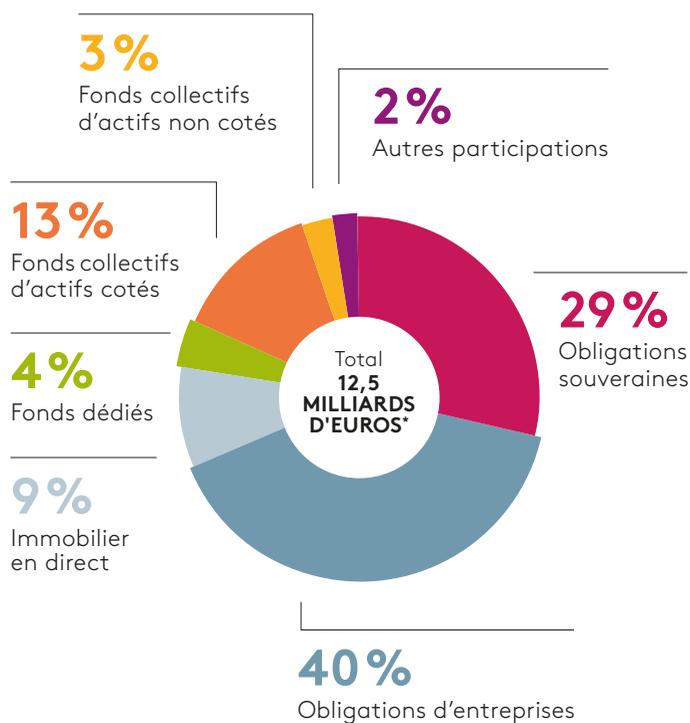
- Dans le cadre de sa stratégie d'investissement d'impact, la Carac a dédié une enveloppe de 500 millions d'euros sur 5 ans aux investissements à impact (*impact investing*). Cette décision témoigne de l'implication de la Carac dans sa démarche de promotion de ses valeurs. Dans la poursuite de cet objectif, la Carac a investi 130 millions d'euros au financement d'obligations vertes au 31 décembre 2020, soit une progression de 25 % en valeur par rapport à 2019.
- La Carac réitère son objectif de maintien de la note ESG de son portefeuille obligataire.
- La Carac souhaite également faire évoluer la structure du système de limites de risque crédit dans le portefeuille obligataire en 2021, pour tenir compte en plus des critères financiers, du score ESG des émetteurs ainsi que d'une limite de note ESG minimum. Cet engagement fort vise à renforcer l'intégration des considérations ESG dans le portefeuille obligataire de la Carac.
- En conformité avec l'article 29 de la loi énergie-climat en France et la réglementation européenne SDFR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*), la Carac prévoit de renforcer la transparence de sa démarche d'investissement responsable.

2.1. STRUCTURE DU PORTEFEUILLE ET PÉRIMÈTRE COUVERT

Fin 2020, la Carac gère 12,5 milliards d'euros d'actifs au travers d'investissements en direct (obligations souveraines, obligations d'entreprises, immobilier) et d'investissements délégués (fonds dédiés, fonds collectifs investis en actifs cotés et non cotés).

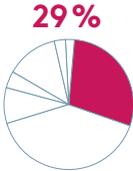
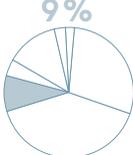
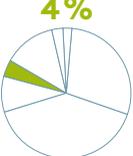
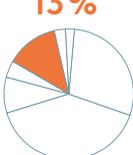
Figure 1

Structure du portefeuille du fonds général de la Carac au 31 décembre 2020.



* Hors unités de compte et hors coupons courus.

Chacune de ces typologies d'investissement comporte des enjeux différents en matière d'investissement responsable. Ainsi, la Carac a choisi de décliner sa politique d'investissement responsable par grande catégorie d'actifs comme résumé ci-dessous :

Catégorie d'actifs		Stratégie ESG 2020	Stratégie climat 2020
Taux de couverture		98 %	94 %
 <p>29%</p>	Obligations souveraines	Évaluation ESG <i>ex ante</i> Reporting <i>ex post</i> trimestriel	Calcul de l'empreinte carbone Analyse des risques physiques Analyse des risques de transition Investissement en obligations vertes
 <p>40%</p>	Obligations d'entreprises	Évaluation ESG <i>ex ante</i> Reporting <i>ex post</i> trimestriel Suivi trimestriel des controverses	
 <p>9%</p>	Immobilier en direct	Recensement d'immeubles à impact positif	Analyse des risques physiques
 <p>4%</p>	Fonds dédiés	Dialogue et engagement avec les gérants	Non couvert
 <p>13%</p>	Fonds collectifs d'actifs cotés	Analyse des pratiques ESG des sociétés de gestion Analyse des notations ESG des fonds Recensement des fonds à impacts positifs	
 <p>3%</p>	Fonds collectifs d'actifs non cotés	Analyse des pratiques ESG des sociétés de gestion Recensement de fonds à impacts positifs	
 <p>2%</p>	Autres	Non couvert	

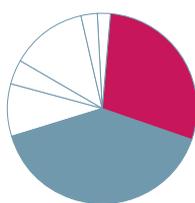
Au 31 décembre 2020, 98 % des encours de la Carac sont couverts par la stratégie ESG. Plusieurs pistes d'amélioration ont été définies afin d'approfondir l'analyse ESG et d'étendre la couverture des analyses climat à l'ensemble du portefeuille. Les actifs immobiliers gérés en direct par la Carac sont désormais couverts par une stratégie climat, via l'analyse des risques physiques pesant sur ces actifs conduite cette année. L'analyse des risques physiques des actifs immobiliers gérés en direct par la Carac a permis d'augmenter de 8 points par rapport à 2018 la part du portefeuille couverte par la stratégie climat.

Investissements en direct

Les investissements en direct sont les actifs dans lesquels la Carac investit sans passer par un intermédiaire de gestion. Par conséquent, la décision finale d'investissement est à la main de la Carac, qui a la possibilité d'appliquer des filtres d'exclusion spécifiques (ex.: e.g. production de tabac, de charbon) et de piloter la performance ESG du portefeuille. Les investissements en direct sont composés d'obligations souveraines (dette d'États ou d'institutions supranationales), d'obligations d'entreprises et d'actifs immobiliers.

2.1.1. Obligations

Structure des actifs : obligations



69 %

Au 31 décembre 2020, la Carac détenait 8,55 milliards d'euros d'obligations, soit 69 % du portefeuille.

Stratégie ESG : obligations

Pour les **obligations souveraines**, la qualité ESG des émetteurs souverains en portefeuille sur la base de critères environnementaux et sociaux est analysée *ex ante*, en amont des investissements. La Carac réalise également un reporting trimestriel *ex post*, permettant d'avoir une vision trimestrielle des progrès réalisés.

La Carac investit uniquement dans des États appartenant à l'OCDE et ne peut donc pas être exposée aux pays visés par des mesures d'embargo ou appartenant à la liste noire de la Commission européenne qui référence les paradis fiscaux.

Le même filtrage *ex ante* est effectué pour les **obligations d'entreprises**. La Carac réalise également un *reporting ex post* en s'appuyant sur l'agence de notation ISS. L'analyse de la qualité ESG des entreprises en portefeuille et le suivi des controverses auxquelles elles sont exposées sont ainsi effectués tous les trimestres. Les résultats de ces analyses sont abordés lors d'un comité trimestriel dédié, afin de définir les éventuelles actions à mener sur le portefeuille.

Exclusions : dès 2019, la Carac a exclu de son univers d'investissement :

- les entreprises dérivant plus de 30 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction ou de l'utilisation du **charbon** ; ce seuil a été encore abaissé à 20 % en 2020 ;
 - les entreprises dont l'activité principale est la production de **tabac** ;
 - les entreprises impliquées dans la production, le stockage, la distribution ou la commercialisation de **bombes à sous-munitions (BASM)** et/ou de **mines anti-personnel (MAP)**.
- Au 31 décembre 2020, un actif a franchi le seuil de 20 % de son chiffre d'affaires provenant de l'extraction ou de l'utilisation du charbon. En conséquence, la Carac s'est désinvestie de ce titre au premier trimestre 2021.

Depuis 2019, les analyses distinguent les obligations souveraines et les obligations d'entreprises. Des données fournies par ISS permettent d'analyser les obligations souveraines et les obligations d'entreprise de façon agrégée sur toutes les dimensions de l'analyse ESG et climat. Cette agrégation est présentée dans ce chapitre, avant la présentation de la vision éclatée entre les obligations souveraines et les obligations d'entreprises.

Résultats d'analyse ESG : obligations

Selon la méthodologie d'analyse d'ISS⁽²⁾, le portefeuille obligations Carac obtient une note de 54/100, un résultat considéré comme une « **bonne performance** » par ISS. La note a progressé de +0,4 point depuis l'année précédente.

La part des actifs ayant une performance notée « médiocre » est faible, représentant moins de 1 % du portefeuille et a diminué de 0,5 point de pourcentage entre 2019 (1,17 %) et 2020 (0,67 %).

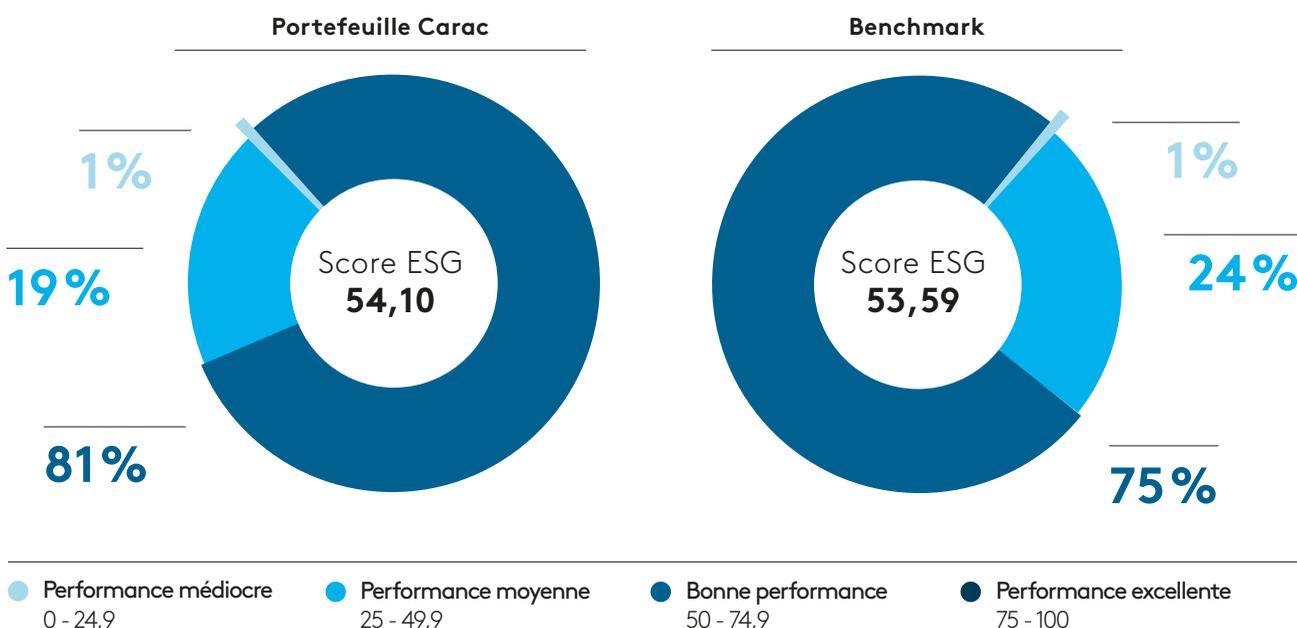
Le portefeuille Carac est mieux noté que le benchmark, ce qui témoigne de la politique proactive mise en place pour améliorer la performance ESG du portefeuille.

En dehors des facteurs exogènes (augmentation des notes des actifs en portefeuille, variation de valorisation), l'amélioration de la note du portefeuille Carac s'explique par les décisions d'investissement qui ont été prises par l'équipe de gestion (achat d'actifs aux bonnes performances ESG, cession d'actifs aux performances médiocres). La nette amélioration de la note globale du portefeuille depuis 2018 (+1,1 point) est la preuve de l'efficacité de cette politique.

Figure 2

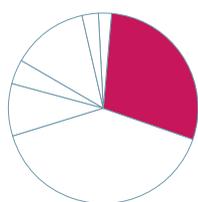
Performance ESG du portefeuille obligataire de la Carac et comparaison avec son indice de référence⁽³⁾.

Source : ISS.



2.1.1.1. Obligations souveraines

Structure des actifs : obligations souveraines



29 %

Au 31 décembre 2020, la Carac détenait 3,6 milliards d'euros d'obligations souveraines, soit 29 % du portefeuille.

Stratégie ESG : obligations souveraines

● **Évaluation ex ante** : depuis 2018, la Carac réalise une évaluation ESG ex ante des actifs sur lesquels un investissement est considéré.

● **Reporting ex post** : depuis 2018, la Carac analyse la qualité ESG des émetteurs souverains en portefeuille de manière annuelle.

Le portefeuille souverain est composé de sept émetteurs de l'Union européenne.

⁽²⁾ Méthodologie d'analyse disponible sur : <https://www.issgovernance.com/esg/ratings/corporate-rating/>.

⁽³⁾ Le benchmark sélectionné par la Carac est le Barclays Euro Aggregate.

Résultats d'analyse ESG : obligations souveraines

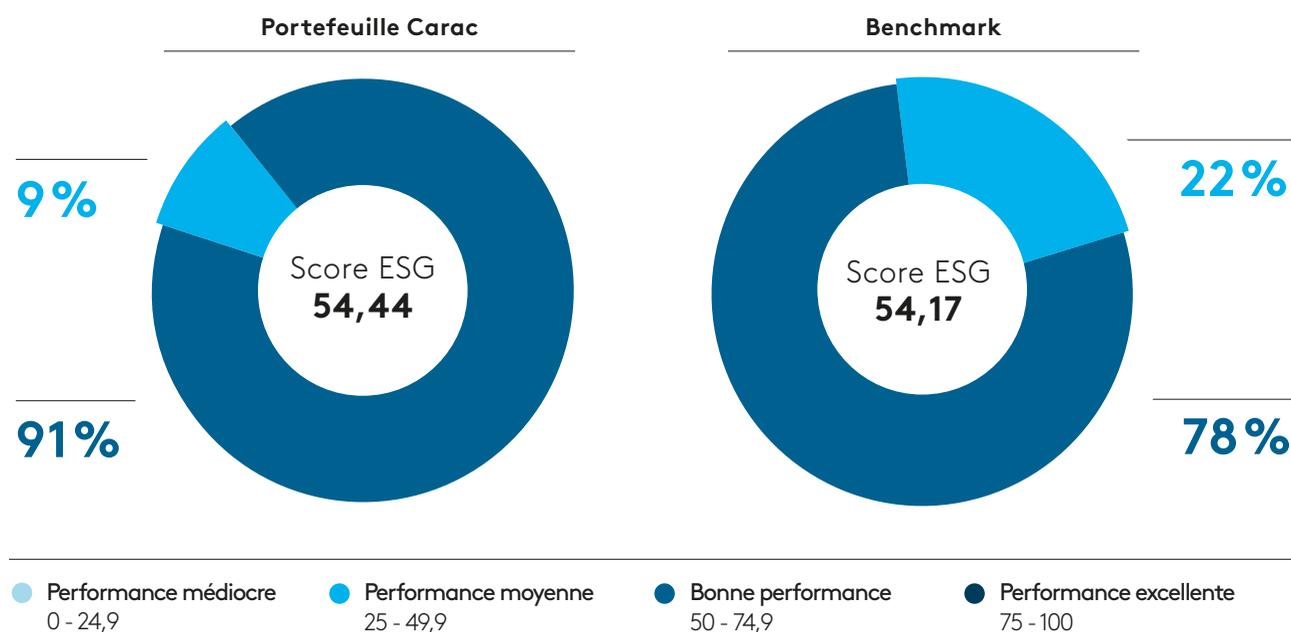
Selon la méthodologie d'analyse d'ISS, le portefeuille souverain obtient une note de 54/100, ce qui est considéré comme une « bonne performance » par ISS. La note du portefeuille Carac a enregistré une légère baisse par rapport à l'an dernier (-0,5 point). La quasi-totalité des émetteurs ont obtenu une note supérieure à 50 (bonne performance).

Seul un émetteur, représentant 9 % des actifs souverains a obtenu une note inférieure à 50, lui octroyant une « performance moyenne ». La performance du portefeuille est légèrement supérieure à celle du benchmark, dont la note est estimée à 54/100 également. La note du portefeuille Carac s'est légèrement dégradée en raison de l'augmentation du poids relatif d'un émetteur dont la note s'est dégradée entre 2019 et 2020.

Figure 3

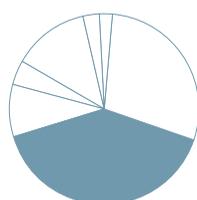
Performance ESG du portefeuille souverain de la Carac et comparaison avec son indice⁽⁴⁾ de référence.

Source : ISS.



2.1.1.2. Obligations d'entreprises

Structure des actifs : obligations d'entreprises



40 %

Au 31 décembre 2020, la Carac détenait 5 milliards d'euros d'obligations d'entreprises, soit 40 % du portefeuille.

Le portefeuille est composé d'obligations de 236 émetteurs de l'OCDE, principalement issus de l'Union européenne.

Stratégie ESG : obligations d'entreprises

● **Évaluation ex ante** : depuis 2018, la Carac réalise une évaluation ESG ex ante des actifs sur lesquels un investissement est considéré.

● **Reporting ex post** : s'appuyant sur l'agence de notation ISS, la Carac analyse chaque trimestre la qualité ESG des entreprises en portefeuille et effectue un suivi des controverses auxquelles elles sont exposées. Les résultats de ces analyses sont abordés lors d'un comité trimestriel dédié afin de définir les éventuelles actions à mener sur le portefeuille.

● **Suivi des controverses** : la Carac réalise un suivi trimestriel des controverses affectant les émetteurs de son portefeuille.

⁽⁴⁾ L'indice de référence sélectionné par la Carac pour l'analyse est le Barclays Euro Aggregate.

Résultats d'analyse ESG : obligations d'entreprises

Selon la méthodologie d'analyse d'ISS, le portefeuille d'obligations d'entreprises obtient une note de 53,8 ce qui lui confère une « **bonne performance** », supérieure à celle du benchmark⁽⁵⁾, estimée à 53,1/100.

La majorité du portefeuille affiche une « bonne performance » (72 % des encours), tandis que 1 % du portefeuille présente une « performance médiocre ».

Comme l'an passé, le portefeuille de la Carac affiche des performances supérieures à celles de son benchmark. Le score ESG du portefeuille d'obligations d'entreprise de la Carac s'est nettement amélioré entre 2019 et 2020 (+1 point). Cette évolution est notamment le fruit d'une politique proactive d'investissement responsable visant à céder

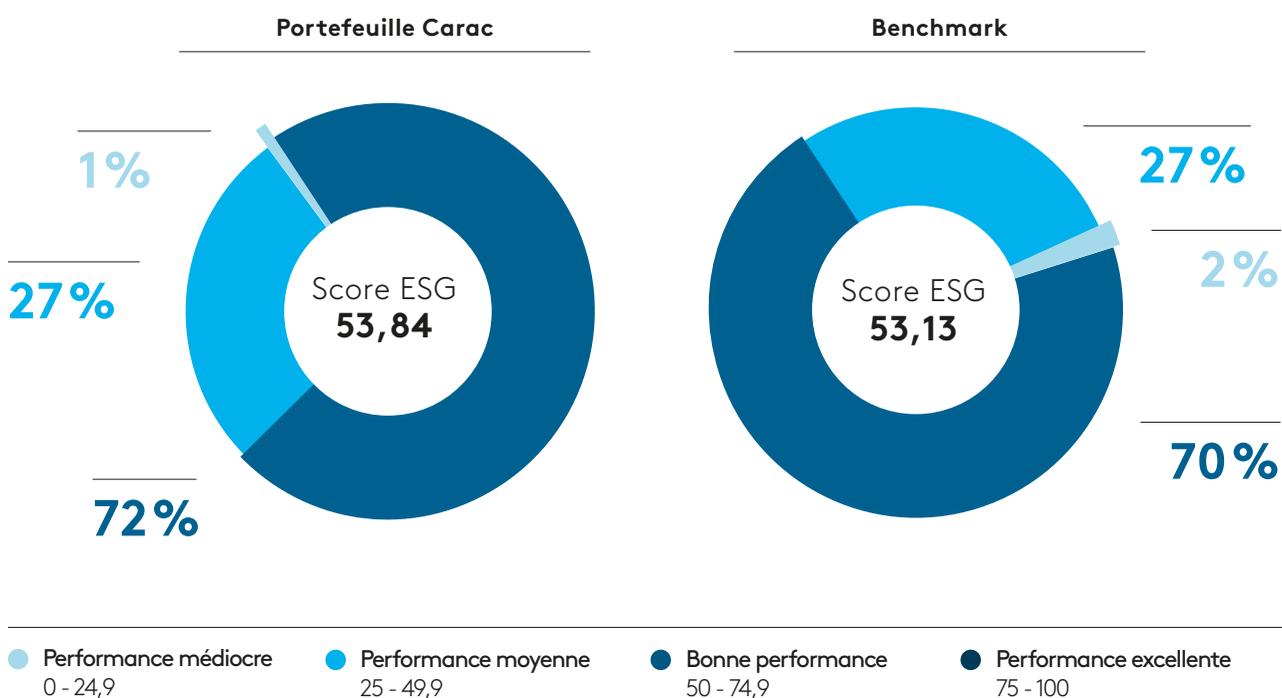
des actifs mal notés et ainsi qu'à des choix d'investissement dans des actifs réalisant de bonnes performances ESG.

La politique proactive de la Carac explique 0,6 point (soit environ un quart) de la progression de la note du portefeuille. Le mouvement global d'augmentation de la note ESG des actifs déjà dans le portefeuille témoigne par ailleurs de la capacité de la Carac à sélectionner des valeurs présentant les meilleures performances ESG.

La Carac réitère son engagement d'exclure de son univers d'investissement les producteurs de tabac et les entreprises ayant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires lié à la production ou l'utilisation de charbon. Le seuil a été abaissé en 2020 de 30 % à 20 %.

Figure 4

Performance ESG du portefeuille d'obligations d'entreprises de la Carac et comparaison avec son indice de référence.
Source : ISS.

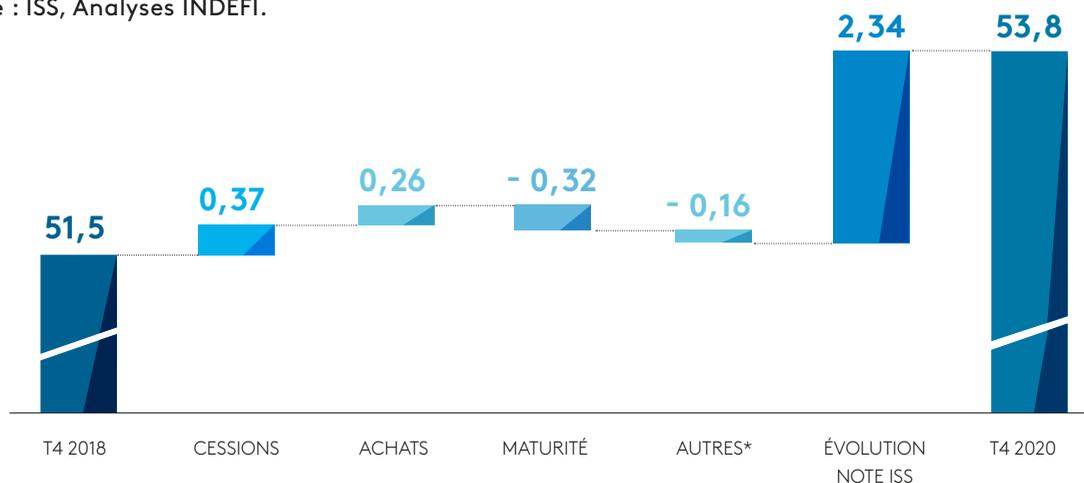


⁽⁵⁾ Le benchmark sélectionné par la Carac pour l'analyse est le Barclays Euro Aggregate.

Figure 5

Décomposition de l'évolution de la note ESG du portefeuille obligataire d'entreprises.

Source : ISS, Analyses INDEFI.



Perspectives d'évolution : obligations d'entreprises 2020 - 2021

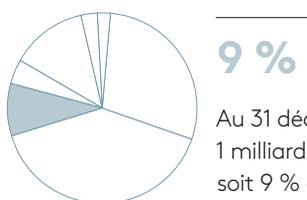
- **Intégration ESG** : la Carac réaffirme son engagement de faire progresser la note ESG moyenne de son portefeuille.

- **Suivi des actifs controversés** : la Carac continuera de suivre chaque trimestre les controverses affectant les émetteurs de son portefeuille. Une réflexion est en cours pour suivre de manière plus proactive les controverses, grâce à la mise en place d'un système d'alerte.

- **Prise en compte des scores ESG** dans le système de limites du risque crédit.

2.1.2. Immobilier

Structure des actifs : immobilier en direct



Au 31 décembre 2020, la Carac détenait 1 milliard d'euros d'actifs immobiliers, soit 9 % du portefeuille.

Le portefeuille immobilier, géré en direct par la Carac, est composé de 84 actifs physiques ou parts de SCI. L'ensemble du portefeuille est investi sur des actifs français.

Stratégie ESG : immobilier en direct

La démarche ESG est prise en compte à deux niveaux sur le patrimoine immobilier géré en direct par la Carac :

- dans les critères d'investissement des nouveaux actifs immobiliers d'une part ;
- dans les choix de gestion du patrimoine existant d'autre part.

À l'acquisition, les *due diligences* prennent en compte le potentiel d'amélioration énergétique ou de confort des occupants des immeubles ciblés dans le cadre de travaux, avec une démarche de certification en rénovation ou en utilisation, en fonction des opportunités identifiées.

Dans le cadre de la gestion du patrimoine immobilier direct existant, plusieurs axes d'amélioration sont identifiés et actionnés, afin de répondre à la charte ESG de la Carac et de limiter progressivement l'empreinte carbone de son patrimoine :

- remplacement d'équipements énergivores par des équipements plus efficaces énergétiquement (chaudières sur les immeubles d'habitation ou mise en place d'éclairage LED lors des rénovations de surfaces tertiaires ou résidentielles) ;
- amélioration thermique des bâtiments dans le cadre des travaux de réfection de couverture/étanchéité ou de remplacement des menuiseries extérieures avec la réalisation d'études thermiques pour identifier les améliorations énergétiques (par exemple pour les immeubles du 28 rue Étienne Marcel, du 209 boulevard Voltaire ou du 19 rue la Boétie) ;
- mise en place d'outils de comptage et de mesure pour identifier les axes d'amélioration et mesurer la performance. Une installation de mesure de température a été mise en place sur un immeuble du 100 rue Lamarck dans le 18^e arrondissement de Paris, dans le cadre du remplacement de la chaufferie dont la mise en service a été réalisée en octobre 2020.

Au-delà de ses obligations, la Carac a adopté une réflexion globale au moment du remplacement d'équipements, de la rénovation d'appartements ou de plateaux de bureaux ou lorsqu'elle programme la réhabilitation d'un immeuble. Elle applique une « politique du bon sens » centrée sur des usages, en remplaçant des équipements en circuit court, biosourcés, en appliquant la RT2012 par éléments, ou bien, encore, en recherchant des certifications environnementales telle que la future RE2020 pour les constructions neuves. Concernant les rénovations d'appartements ou de bureaux, plusieurs démarches sont entreprises : les équipements ou matériaux de production française sont préférés, la conservation de matériaux (parquets) est privilégiée afin de limiter la production de déchets. Une charte de chantiers propres « traitement des déchets » est imposée. Les éclairages mis en place sont systématiquement des LED.

Immeuble tertiaire Les Patios A – Boulogne-Billancourt : budget de 4 millions d'euros hors taxe de travaux

Dans le cadre de l'acquisition de cet immeuble, initiée en 2019 et finalisée au 1^{er} trimestre 2020, une démarche de certification **BREEAM In-Use avait été prise en compte** et une enveloppe de travaux était prévue dans le business plan. Le programme de travaux mis en place en 2020 intègre bien cette démarche environnementale, avec notamment une rénovation des façades prévoyant une amélioration de l'isolation thermique du bâtiment.

Portefeuille de quatre actifs tertiaires répartis sur les communes de Vincennes et de Boulogne-Billancourt

Dans le cadre de sa stratégie immobilière de tertiarisation de son patrimoine, la Carac a fait l'acquisition de quatre actifs de bureaux : la stratégie d'asset management prévoit une démarche de certification environnementale et une amélioration du confort des occupants par le développement des services, la rénovation des parties communes ou la performance technique de certains équipements. Des budgets de travaux sont prévus à cet effet sur la durée du business plan d'acquisition.

Ancien siège de la Carac – Rue du Château : budget de 6 millions d'euros HT de travaux

L'ancien siège de la Carac s'inscrit dans la politique ESG du Groupe. Le programme de rénovation lourde défini en 2019 et lancé en 2020 a placé la démarche environnementale et la recherche de performance énergétique et de confort des utilisateurs au cœur de son ambition : une double certification environnementale en rénovation est ainsi visée avec les labels **HQE (cible Très Performant)** et **BREEAM (cible Very Good)**. À ce stade d'avancement du projet - dont la livraison est prévue le 31 mars 2021 - la Carac a **atteint les deux cibles visées**, à savoir **BREEAM Very Good** et **HQE Très Performant**.

La validation des certifications se fera à l'issue de deux soutenances qui se dérouleront après la livraison du programme de rénovation.

Analyse des risques physiques

La Carac a mené pour la première fois en 2019 une analyse de l'exposition aux risques physiques de son portefeuille immobilier géré en direct. Cette analyse constitue une première phase et permet à la Carac d'avoir une bonne vision de l'exposition de ses actifs aux risques physiques. La Carac ambitionne de continuer sa réflexion autour de l'indicateur et de prendre en compte les risques physiques en amont de ses futurs investissements.

Définition.

Les risques physiques correspondent aux risques résultant de dommages causés par des phénomènes météorologiques, climatiques ou sismiques (glissement de terrain, inondation, feu de forêt, risque nucléaire...). En France, ils sont recensés par la base GASPARE (Gestion Assistée des Procédures Administratives relatives aux Risques naturels et technologiques). Le niveau de risque correspond au nombre de risques physiques auxquels une commune est exposée.

Le périmètre de l'analyse porte sur 79 immeubles physiques⁽⁶⁾ représentant 90 % de la valeur des actifs immobiliers de la Carac détenus en direct.

Les actifs gérés en direct par la Carac sont répartis sur l'ensemble du territoire français, avec toutefois un fort tropisme pour l'Île-de-France et pour la moitié nord du pays. La quasi-totalité du portefeuille est peu exposée aux risques physiques : aucun investissement de plus de 10 millions d'euros n'est fortement exposé et seuls 3 investissements (représentant 1 % du portefeuille) sont exposés à plus de 10 risques physiques.

En 2020, 63 des actifs immobiliers sont exposés au risque d'inondation, représentant 77 % des actifs en valeur. Les actifs à la valorisation la plus élevée sont principalement parisiens (98 % de la valorisation pour 61 % des actifs), et parmi les immeubles situés en Île-de-France, 66 % sont situés dans une zone inondable.

⁽⁶⁾ Sur les 84 actifs composant le portefeuille immobilier en direct, le périmètre de l'analyse porte sur 72 immeubles détenus en propre et 7 immeubles apparentés à des SCIs.

Figure 6

Répartition géographique des actifs immobiliers gérés en direct par la Carac et niveau d'exposition aux risques physiques.

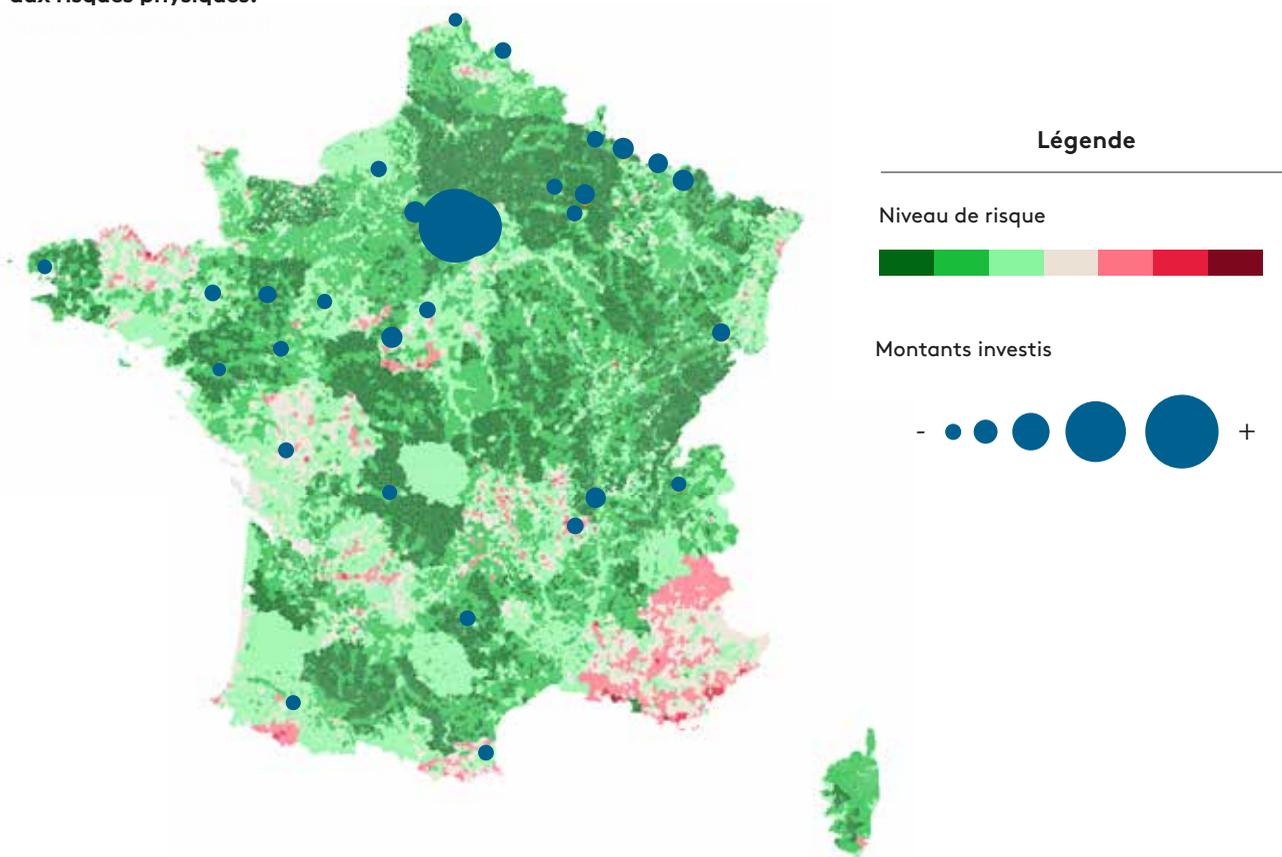


Figure 7

Niveau d'exposition aux risques physiques du portefeuille immobilier Carac géré en direct.

Source : GASPAR, INDEFI.

Niveau de risque

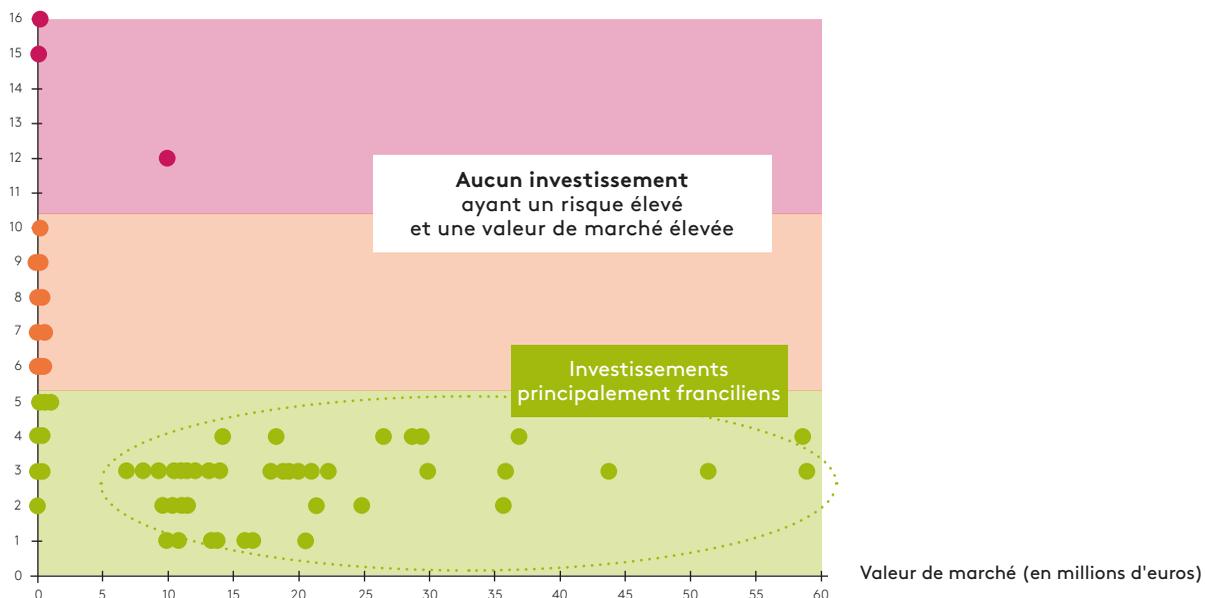


Figure 8

Répartition géographique des actifs immobiliers gérés en direct par la Carac et localisation des zones inondables.

Source : GASPAR, INDEFI.

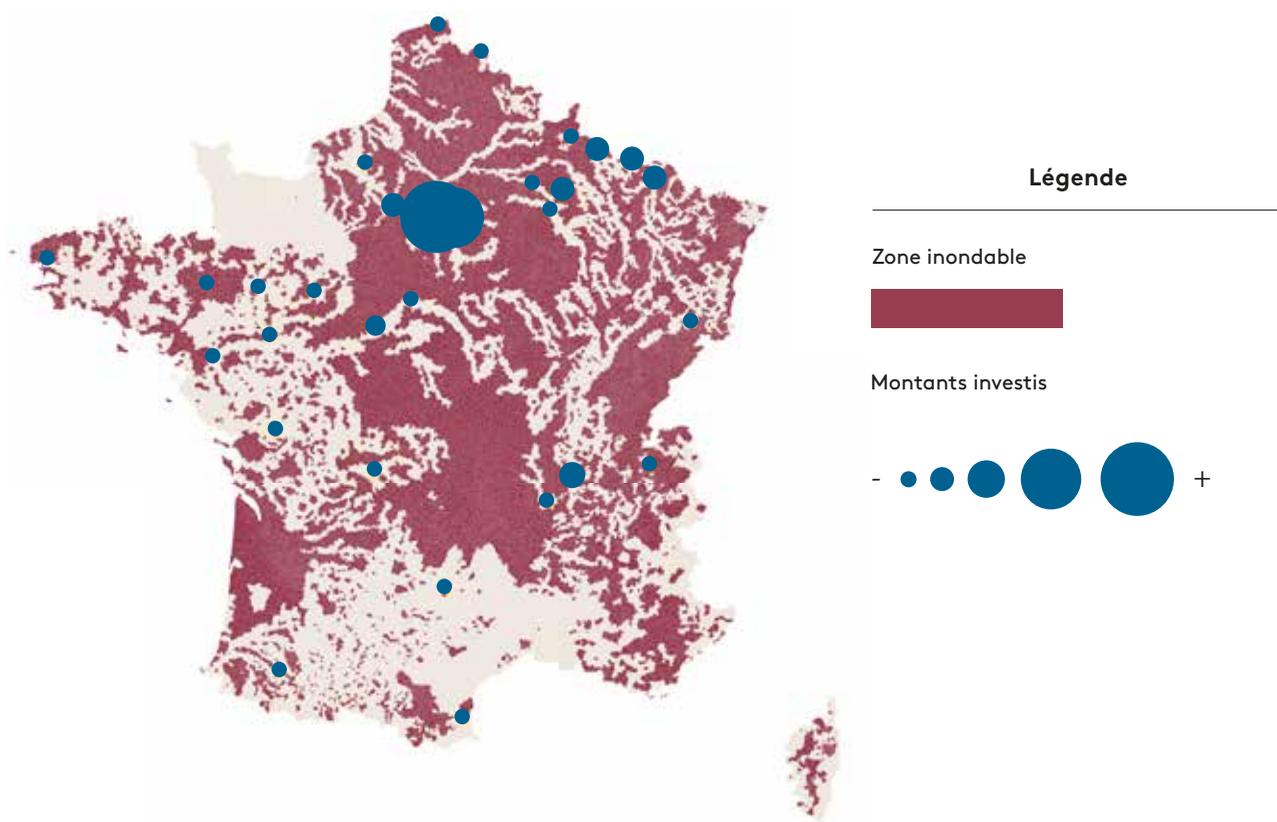
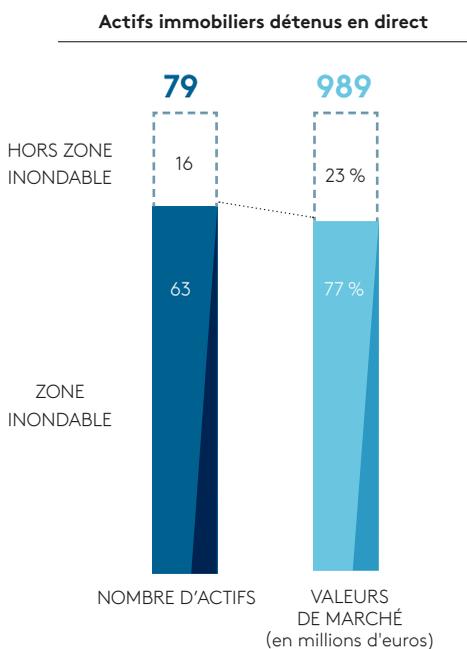


Figure 9

Part du portefeuille immobilier géré en direct situé dans une zone inondable.

Source : GASPAR, INDEFI.



Perspectives d'évolution : immobilier en direct 2021

- Mise en place d'un plan de comptage des fluides et de l'étiquetage carbone du patrimoine, avec l'ambition d'étendre la réflexion à la création d'indicateurs ESG ;
- Mise en place d'un partenariat avec ZEPLUG pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ;
- Application de la loi Élan impactant les immeubles résidentiels et tertiaires qui permettra de détecter « les passoires énergétiques » et d'engager les entreprises dans leur réduction d'empreinte carbone ;
- Prospective pour la définition d'un indicateur « biodiversité urbaine » portant sur le patrimoine et en traduire les bénéfices ;
- Lancement d'une réflexion sur l'achat d'énergie, afin de se fournir en « électricité verte » pour l'ensemble du patrimoine.

I 2.2. INVESTISSEMENTS DÉLÉGUÉS

La Carac investit également dans des actifs gérés par un intermédiaire de gestion. Ces investissements délégués prennent la forme de fonds dédiés ou de fonds collectifs.

2.2.1. Fonds dédiés

Structure des actifs : fonds dédiés



Ces encours sont répartis en onze fonds, gérés par huit sociétés de gestion, comprenant quatre fonds actions, trois fonds d'obligations d'entreprises, deux fonds diversifiés, un fonds alternatif et un fonds de dette privée.

Stratégie ESG : fonds dédiés

• **Reporting ex post** : la Carac a procédé à un recensement des pratiques ESG et éventuelles politiques d'exclusion mises en place sur chacun de ses fonds dédiés.

La Carac a poursuivi le dialogue avec ses gérants de fonds dédiés au sujet de leur prise en compte des critères ESG-climat. Ces échanges ont été effectués via des réunions dédiées ou à travers la communication de rapports ESG spécifiques. Cette dimension est d'ores et déjà systématiquement prise en compte lors de l'attribution de fonds dédiés.

Politique ESG : fonds dédié Investissements flexibles Equigest

Le fonds diversifié dédié Investissements flexibles de la Carac géré par la société de gestion Equigest représente 70 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Equigest a significativement progressé dans sa démarche durable depuis 2018, suite à la signature des Principes pour l'investissement responsable (PRI) en 2017. La société de gestion a défini un processus d'intégration ESG pour deux fonds qui a ensuite été progressivement étendu à tous les fonds détenus. La démarche d'investissement responsable est communiquée au travers d'une politique qui présente les évolutions à venir en matière de gestion ESG.

• **Nouveau processus d'intégration ESG** : depuis l'été 2020, les fonds ouverts commercialisés par Equigest font l'objet d'un suivi ESG et respectent des contraintes extra-financières en matière de gestion. Les données ESG utilisées pour les analyses et le reporting sont fournies par MSCI.

• **Mise à jour de la politique d'investissement responsable** : Equigest a validé en mars 2021 une politique d'investissement responsable qui présente notamment la vision de la société de gestion, le processus de reporting et de contrôle, les exclusions pratiquées, la méthodologie d'intégration ESG et la politique de vote d'Equigest.

• **Poursuite des engagements** : Equigest envisage lors de la création de prochains fonds de proposer une gestion responsable plus typée, ISR ou thématique, avec un engagement explicite dans le prospectus, et si possible l'obtention d'une labellisation officielle.

Perspectives d'évolutions : fonds dédiés 2020 - 2021

• **Exclusions** : la Carac ambitionne d'appliquer à ses fonds dédiés les politiques d'exclusions sectorielles définies sur son portefeuille obligataire géré en direct (voir Section 2.1.2).

• **Intégration ESG** : dès lors que la société de gestion propose d'appliquer une dimension ESG à la gestion de ses fonds dédiés, la Carac donnera son accord sous réserve de maintien du profil rendement-risque.

La Carac ambitionne d'appliquer sa politique d'investissement responsable au cadre de gestion de ses fonds dédiés et vise à intégrer une dimension ESG aux *due diligences* lors de la sélection d'un partenaire de gestion dans le cadre de ses investissements en fonds dédiés.

La Carac prévoit notamment d'encourager l'obtention d'un label ISR pour un fonds dédié en 2021.

• **Transparence SFDR** : la Carac est en cours de recensement des positionnements de ses fonds par rapport au règlement Disclosure SFDR entré en vigueur le 10 mars 2021. La Carac effectuera un suivi approfondi de chacun de ses fonds dédiés sur le respect des exigences du règlement.

2.2.2. Fonds collectifs

Structure des actifs : fonds collectifs



Ces encours sont répartis en fonds collectifs investis en :

- actifs cotés (actions, obligations, convertibles) représentant 1,6 milliard d'euros gérés par 50 sociétés de gestion ;
- actifs non cotés (immobilier, dette privée, capital investissement, infrastructures), représentant 392 millions d'euros gérés par 62 sociétés de gestion.

Stratégie ESG : fonds collectifs

- **Reporting ex post** : la Carac analyse annuellement les pratiques ESG de ses partenaires de gestion, ainsi que la qualité ESG des fonds collectifs.

Résultats d'analyse des pratiques des sociétés de gestion : fonds collectifs

Comme l'an passé, la Carac a conduit une analyse sur la base d'informations publiées par les sociétés de gestion détenues en portefeuille. L'analyse a porté sur les engagements publics, la publication de pratiques ESG, ainsi que les politiques d'exclusions.

• Les engagements publics

L'engagement public le plus fréquent parmi les sociétés de gestion en portefeuille est la signature des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI). La signature de cette initiative, soutenue par l'Organisation des Nations Unies, implique le respect de six principes fondamentaux :

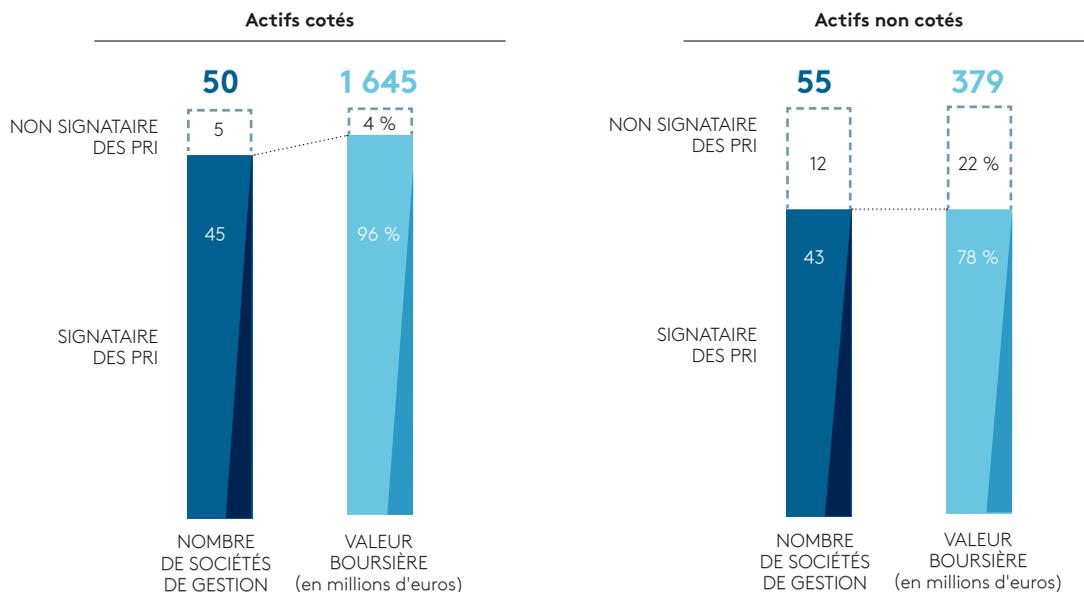
1. Intégrer les questions ESG aux processus décisionnels et d'analyse des investissements.
2. Être un actionnaire actif et intégrer les questions ESG aux politiques et procédures en matière d'actionariat.
3. Demander, autant que faire se peut, aux entités dans lesquelles un investissement est réalisé de faire preuve de transparence concernant les questions ESG.
4. Encourager l'adoption et la mise en œuvre des Principes dans le secteur des investissements.
5. Coopérer pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des Principes.
6. Rendre compte des activités et des progrès accomplis concernant la mise en œuvre des Principes.

Au 31 décembre 2020, 96 % des encours investis en fonds collectifs d'actifs cotés, et 78 % des encours en fonds collectifs d'actifs non cotés sont gérés par des sociétés de gestion signataires des PRI contre 94 % et 76 % respectivement en 2019. Le nombre de sociétés de gestion d'actifs cotés signataires des PRI a progressé de 41 à 45 entre 2019 et 2020.

Figure 10

Part du portefeuille délégué en fonds collectifs gérée par des entités signataires des PRI.

Source : analyses INDEFI.



● **La publication de pratiques ESG**

Certaines sociétés de gestion communiquent publiquement sur leurs pratiques ESG et/ou climat concernant leurs activités d'investissement. Ces informations peuvent prendre les formes suivantes :

- **Charte d'investissement responsable :**

La publication d'une charte ESG permet de synthétiser la vision et les engagements d'une société de gestion sur l'investissement responsable.

- **Rapport ESG annuels :**

Le rapport annuel ESG permet de comprendre la situation actuelle de l'investissement responsable au sein d'une société de gestion.

- **Rapport climat :**

Un rapport climat aborde avec plus de profondeur les enjeux climatiques d'une société de gestion et de ses investissements.

- **Politiques de vote ou d'engagement :**

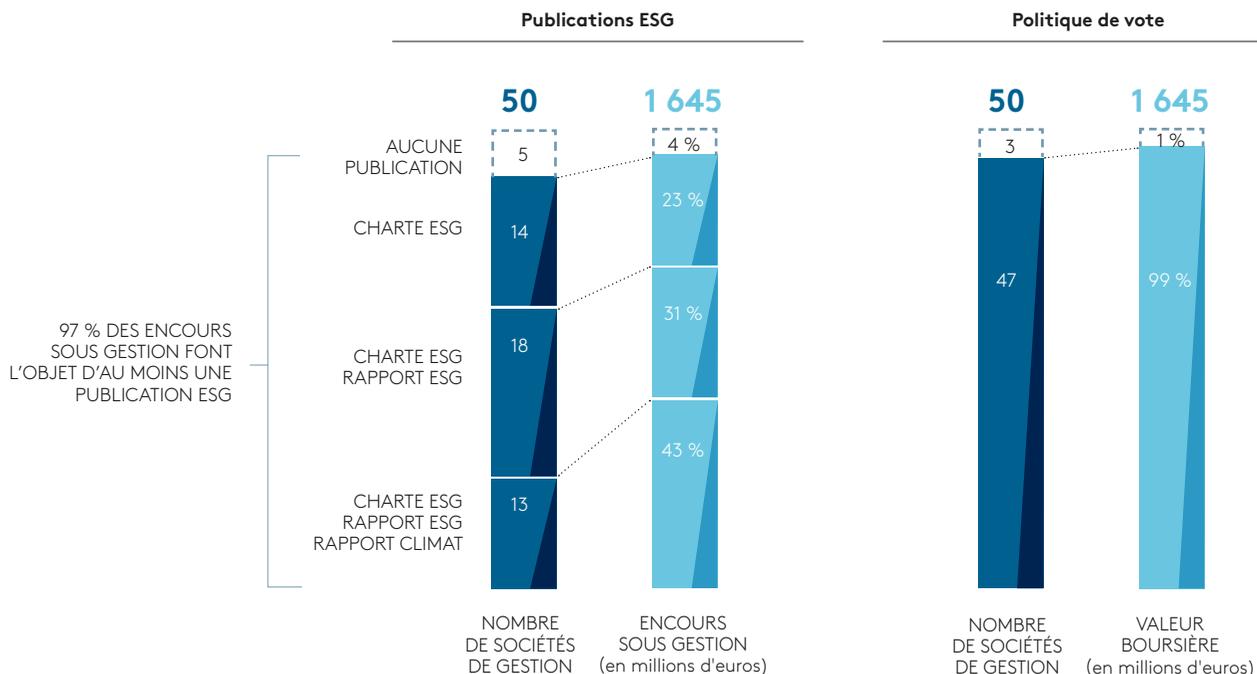
La publication d'une politique de vote est une première étape pour jauger le niveau d'engagement d'une société de gestion et sa volonté d'être un actionnaire ou financeur, actif. La publication d'une politique de vote est, par nature, moins pertinente pour des sociétés de gestion spécialisées dans le financement d'entreprises privées ou d'actifs réels. En revanche, pour les entreprises non cotées, un document important est la politique d'engagement et/ou d'accompagnement des participations sur des sujets extra-financiers.

Parmi les encours détenus par la Carac sous forme de fonds collectifs d'actifs cotés, 96 % sont couverts par une charte ESG contre 81 % en 2019 soit une progression de 15 points de pourcentage. 74 % des encours sont couverts par un rapport annuel ESG, 43 % par un rapport climat et 99 % par une politique de vote.

Figure 11

Part du portefeuille délégué en fonds collectifs d'actifs cotés couverte par des publications ESG.

Source : analyses INDEFI.

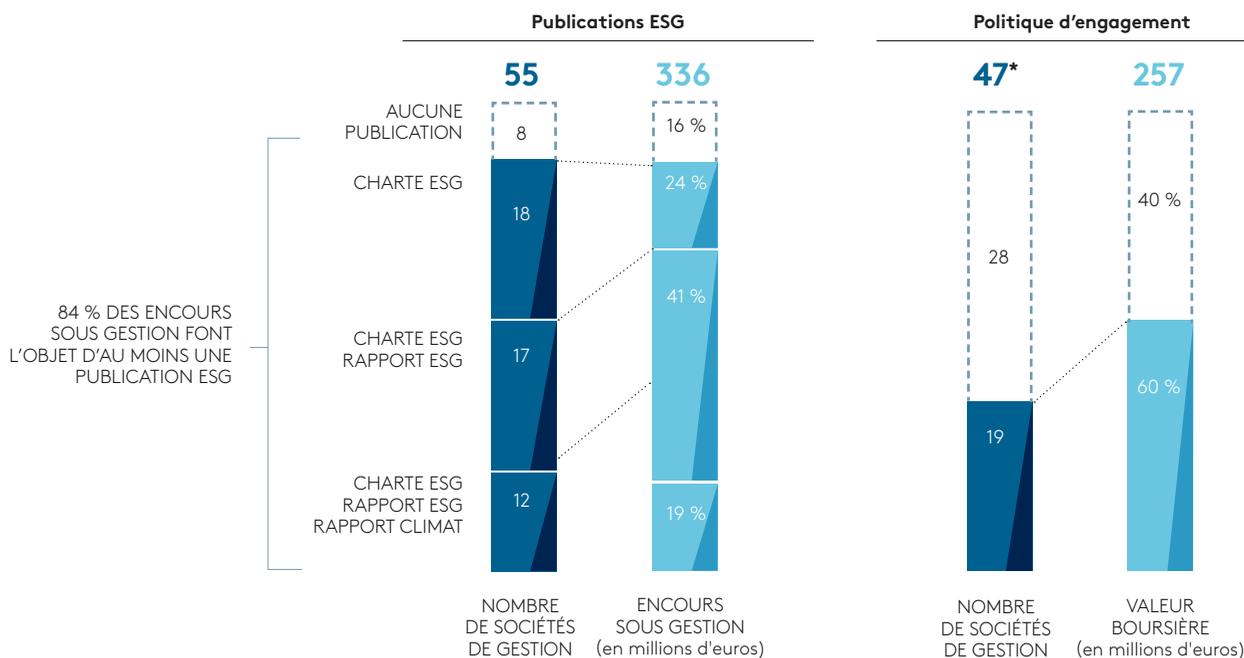


Parmi les encours détenus par la Carac sous forme de fonds collectifs d'actifs non cotés, 84 % sont couverts par une charte ESG contre 84 % en 2019, 61 % par un rapport annuel ESG, 22 % par un rapport climat, et 60 % par une politique d'engagement.

Figure 12

Part du portefeuille délégué en fonds collectifs d'actifs non cotés faisant l'objet de publications ESG.

Source : analyses INDFEFL.



* huit sociétés de gestion ne sont pas concernées par les politiques de vote, gérant essentiellement des portefeuilles d'immobilier ou d'infrastructures.

• Les politiques d'exclusion

La Carac est attentive aux politiques d'exclusion mises en place par ses sociétés de gestion partenaires. Parmi les encours détenus par la Carac sous forme de fonds collectifs d'actifs cotés, 68 % sont couverts par au moins une politique d'exclusion. 50 % sont couverts par une politique d'exclusion du charbon, 48 % par une politique d'exclusion du tabac. Les autres politiques d'exclusion les plus courantes concernent l'armement, l'alcool, les jeux de hasard, l'énergie nucléaire et la pornographie.

Résultats d'analyse ESG : fonds collectifs d'actifs cotés (analyse des sous-jacents)

Afin de compléter l'analyse de ses investissements délégués, la Carac a également reconduit l'analyse portant sur la qualité ESG des entreprises contenues dans les fonds collectifs.

L'analyse s'est appuyée sur les notations de durabilité attribuées par *Morningstar* ; elles mesurent l'efficacité des entreprises détenues par les fonds en matière de gestion des risques et des opportunités liées à la problématique ESG (environnement, social, gouvernance), relativement à d'autres fonds. *Morningstar* utilise les données ESG fournies par la société *Sustainalytics* pour calculer une note de durabilité.

Au 31 décembre 2020, 25 % des encours d'OPCVM cotés notés par *Morningstar* ont un score de durabilité élevé ou supérieur à la moyenne (4 ou 5 globes sur 5). 48 % des encours présentent un score de durabilité égal à la moyenne, 14 % sont légèrement inférieurs à la moyenne et 3 % obtiennent un score faible.

La Carac entamera par ailleurs un dialogue avec les sociétés de gestion gérant les fonds les moins bien notés selon cette méthodologie, afin d'obtenir de plus amples précisions quant à la prise en compte des considérations ESG dans leur gestion.

Investissements thématiques et ISR : fonds collectifs

Comme l'an passé, la Carac a recensé, dans son portefeuille d'investissement, les fonds revêtant des caractéristiques ESG particulières. Deux catégories peuvent être identifiées :

• Les fonds socialement responsables ou ISR : ces fonds adressent, en plus de leur objectif principal de performance financière, divers enjeux environnementaux et sociaux à travers leurs stratégies d'investissement.

Au 31 décembre 2020, les douze fonds labellisés ISR par le ministère des Finances dans lesquels la Carac a investi représentaient **463 millions d'euros**.

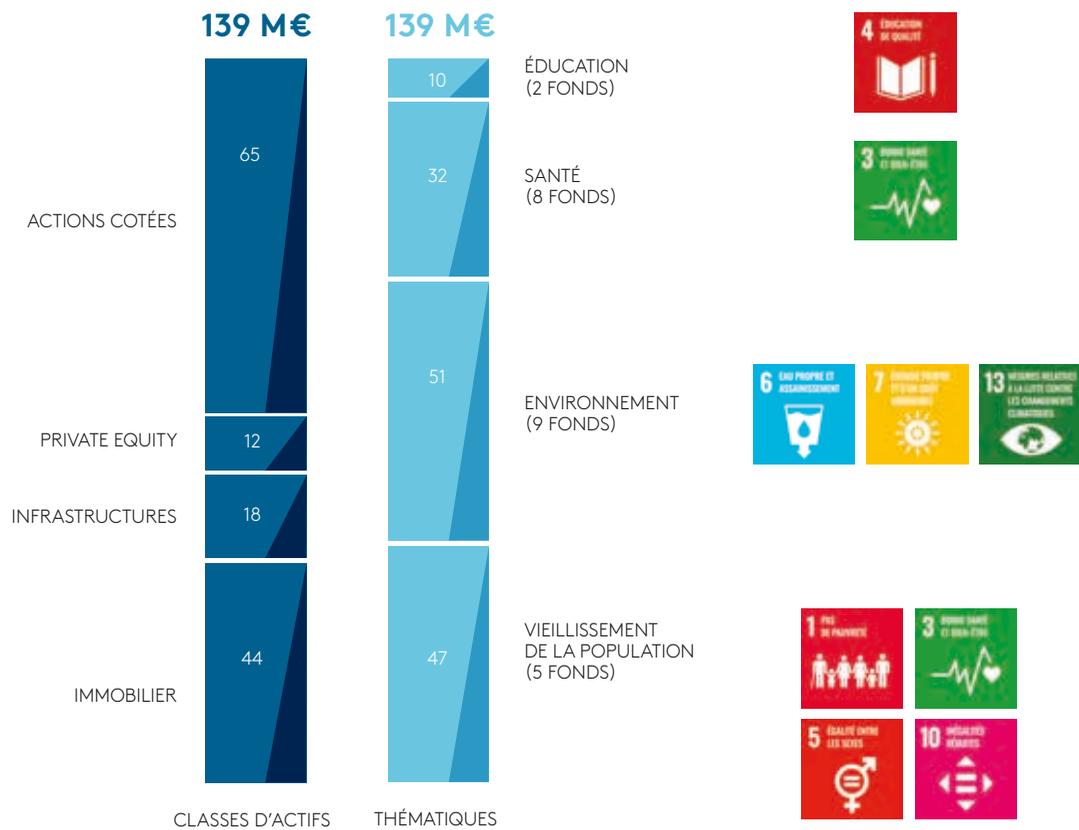
• **Les fonds thématiques** : l'univers d'investissement de ces véhicules est restreint à des secteurs adressant une thématique environnementale ou sociale particulière.

Au 31 décembre 2020, les fonds thématiques représentaient **139 millions d'euros** répartis selon les thématiques et classes d'actifs représentées ci-dessous. Ces fonds répondent à plusieurs objectifs de développement durable définis par l'ONU en 2015 à l'horizon 2030 : la santé, l'éducation, l'accès à l'eau et la lutte contre le changement climatique

sont notamment défendus à travers ces investissements. Les investissements thématiques sont répartis au travers de vingt-quatre fonds en 2020, soit six de plus qu'en 2019.

Cette dynamique se poursuivra dans les années à venir et la Carac s'est notamment engagée à hauteur de 30 millions d'euros auprès de deux fonds immobiliers à impact social et sociétal qui seront déployés dans le courant de l'année 2021.

Figure 13
Structure des investissements thématiques de la Carac au 31 décembre 2020.
 Source : analyses INDEFI.



Événement marquant de 2020 : la Carac renforce son investissement à impact en faveur de la santé

Afin de renforcer son rôle d'accompagnement de l'émergence de nouvelles solidarités, la Carac a pris un engagement de 5 millions d'euros dans le fonds mutuelles Impact de la Mutualité Française lancé en novembre 2020, le premier fonds d'investissement à impact social et environnemental dédié à la santé et au médico-social.

La Mutualité Française, en accompagnant l'émergence de nouvelles solidarités, répond ainsi aux défis sanitaires et sociaux d'aujourd'hui : les inégalités sociales en santé, le vieillir pour tous, l'autonomie des personnes handicapées, les déserts médicaux, la santé environnementale...

La stratégie d'investissement accordera autant d'importance aux impacts sociaux et environnementaux créés par l'activité, qu'au rendement financier généré. Le fonds mutuelles Impact aura pour objectif d'investir et de développer les entreprises à fort impact social dans les secteurs de la prévention, du parcours de soin et du médico-social. Grâce à ce fonds, des solutions innovantes vont être intégrées dans les garanties des mutuelles ou déployées dans le réseau des 2 800 établissements et services de soins mutualistes.

La Carac est fière de cet engagement aux côtés de ces 43 souscripteurs qui représentent le mouvement mutualiste dans toute sa diversité : mutuelles de toutes tailles, de tous les métiers (santé, prévoyance, retraite) et de tous horizons (mutuelles d'entreprises, mutuelles de fonctionnaires, mutuelles interprofessionnelles, mutuelles issues de groupes de prévoyance).

Perspectives d'évolutions : fonds collectifs 2019

- **Intégration ESG** : depuis 2019, la Carac analyse et prend en compte la stratégie ESG-climat d'une société de gestion avant d'investir dans un fonds collectif.

2020 - 2021

- **Dialogue et engagement** : à moyen terme, la Carac ambitionne d'interroger les sociétés de gestion présentant les moins bonnes performances ESG sur leurs positions et leurs perspectives d'amélioration.

- **Intégration ESG** : la Carac vise à intégrer une dimension ESG aux *due diligences* lors de la sélection d'un partenaire de gestion dans le cadre de ses fonds collectifs.

3. Analyses climat et financement de la transition énergétique

Stratégie climat

- **Investissements thématiques et d'impact** : la Carac vise à identifier des opportunités d'investissement dans des entreprises contribuant positivement à la transition énergétique.

- **Reporting ex post** : la Carac analyse annuellement l'**empreinte carbone** de son portefeuille obligataire géré en direct, ainsi que les **risques physiques et de transition**. Cet exercice couvre 94 % des encours gérés par la Carac.

Financement de la transition énergétique

Au 31 décembre 2020, la Carac détient **148 millions d'euros** d'actifs contribuant directement à la transition énergétique. La valeur de ces actifs a poursuivi sa progression (+ 11 % par rapport à 2019), plus rapidement que la valeur globale du portefeuille (+ 2 %). Cette hausse significative témoigne de l'engagement de la Carac dans le financement de la transition vers une économie bas-carbone.

Ces investissements sont composés de :

- 19 millions d'euros d'obligations vertes liées à des émetteurs souverains ou supranationaux ;
- 104 millions d'euros d'obligations vertes liées à des entreprises (+ 35 % par rapport à 2019) ;
- 23 millions d'euros de parts de fonds collectifs spécialisés dans le financement d'infrastructures d'énergies renouvelables ou d'entreprises œuvrant directement pour la transition énergétique.

À court terme, la stratégie climat de la Carac sera renforcée par de nouveaux engagements forts. Une enveloppe de 100 millions d'euros a d'ores et déjà été dédiée au financement d'impact (obligations vertes cotées, sustainable ou social bonds). La Carac souhaite également déployer des actifs sur des produits d'investissements à impact, notamment en *private equity*.

Empreinte carbone : portefeuille obligataire

Pour l'exercice 2020, la Carac a reconduit l'analyse carbone de son portefeuille obligataire géré en direct. L'analyse a été menée de façon distincte pour les obligations d'entreprise et les obligations souveraines. L'indicateur retenu pour cette analyse est l'intensité carbone, recommandé par la TCFD⁽⁷⁾.

Définition.

L'intensité carbone d'un portefeuille représente la moyenne pondérée des intensités carbonées des entreprises (ou États) qui le composent. L'indicateur s'exprime en tonnes de CO₂ par millions d'euros de chiffre d'affaires ou de PIB.

L'intensité carbone du portefeuille obligataire détenu en direct par la Carac est de 54 TCO₂eq/M € de chiffre d'affaires ou de PIB, soit un résultat inférieur au benchmark retenu par la Carac⁽⁸⁾. Les efforts fournis par la Carac ont permis à l'intensité carbone de son portefeuille obligataire d'enregistrer une baisse marquée (-29 % par rapport à 2019).

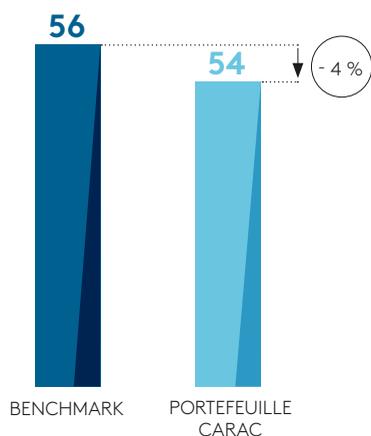
Cette diminution s'explique notamment par une réduction sensible de l'intensité carbone du portefeuille souverain, mais également par la sortie ou la diminution de l'exposition de la Carac à des titres fortement émetteurs.

Figure 14

Intensité carbone (en TCO₂eq/M € de chiffre d'affaires ou de PIB).

Sources : ISS, analyses INDEFI.

Intensité carbone
[en TCO₂eq/M € de chiffre d'affaires ou de PIB]

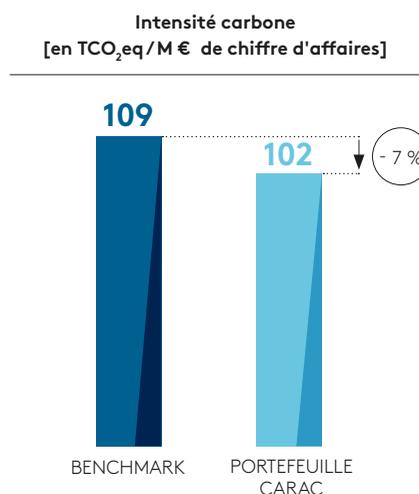


Prises séparément, les intensités carbone des portefeuilles d'obligations d'entreprises et d'obligations souveraines affichent une meilleure performance que le benchmark. L'intensité carbone du portefeuille d'obligations d'entreprises détenues en direct par la Carac est de 102 TCO₂eq/M € de chiffre d'affaires, soit un résultat 7 % inférieur au benchmark retenu par ISS⁽⁹⁾.

Figure 15

Intensité carbone du portefeuille d'obligations d'entreprises de la Carac (en TCO₂eq/M € de chiffre d'affaires).

Sources : ISS, analyses INDEFI.



⁽⁷⁾ TCFD : Task Force for Climate-related Financial Disclosure.

⁽⁸⁾ Le benchmark retenu par la Carac est le Barclays Euro Aggregate.

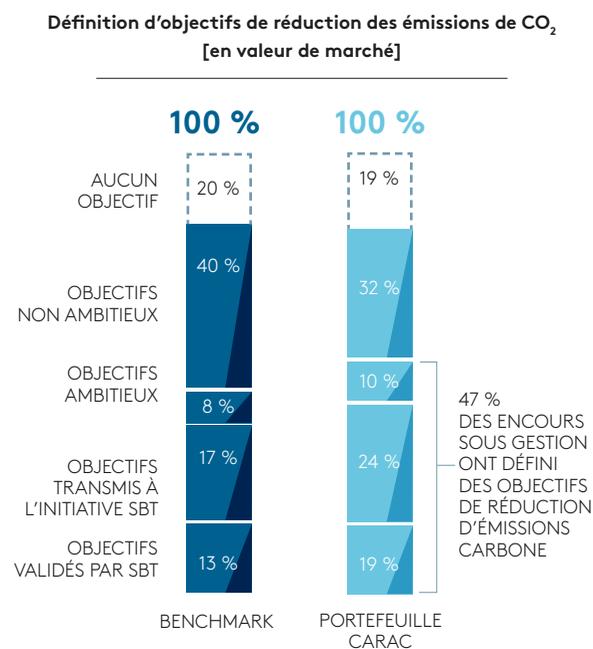
⁽⁹⁾ Le benchmark sélectionné par la Carac pour l'analyse est le Barclays Euro Aggregate.

• **Alignement Trajectoire 2°** : les experts de l'initiative Sciences-Based Targets (SBT) ont développé une méthodologie permettant à une entreprise ou une collectivité de définir des objectifs de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), conformes à l'accord de Paris. L'initiative SBT rassemble à date plus de 1 250 entreprises engagées dans des objectifs de réduction de leurs émissions de GES.

La Carac a réalisé en 2020 une analyse de l'alignement du portefeuille d'obligations d'entreprise aux objectifs de l'Accord de Paris visant à contenir le réchauffement climatique en dessous de +2 degrés Celsius d'ici la fin du siècle.

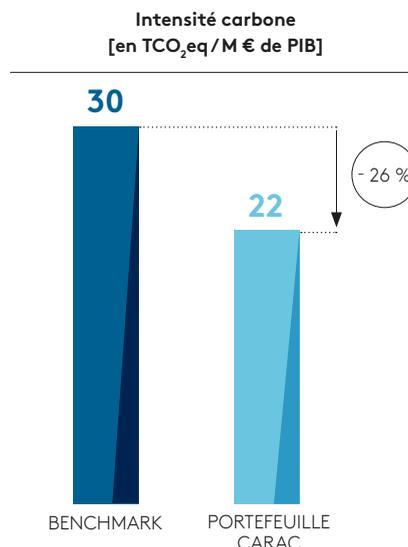
En 2020, 47 % des encours sous gestion ont défini des objectifs ambitieux de réduction de l'empreinte carbone, soit 9 points de plus que le benchmark, et 13 % ont été validés par l'initiative Science-Based Targets.

Figure 16
Part du portefeuille d'obligations d'entreprises ayant défini des objectifs de réduction des émissions de CO₂.
Sources : ISS, analyses INDEFI.



L'intensité carbone du portefeuille d'obligations souveraines détenues en direct par la Carac est de 22 TCO₂eq / M € de chiffre d'affaires, soit un résultat 26 % inférieur au benchmark retenu par la Carac⁽¹⁰⁾.

Figure 17
Intensité carbone du portefeuille souverain de la CARAC (en TCO₂eq/M € de PIB).
Sources : ISS, analyses INDEFI.



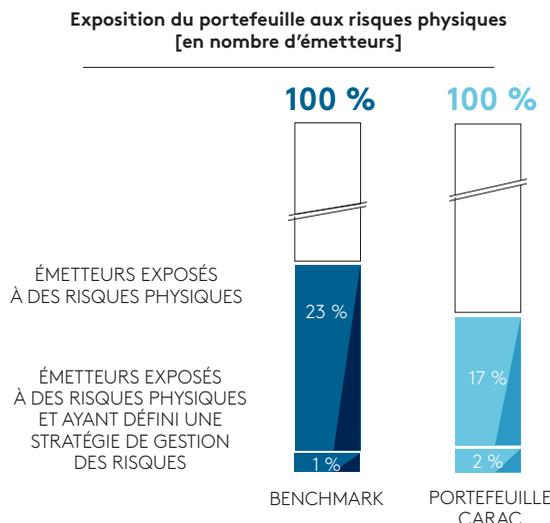
Analyse des risques physiques et de transition

En 2020, la Carac a analysé l'exposition de son portefeuille obligataire aux risques physiques et de transition liés au changement climatique, en se basant sur les données fournies par ISS.

• **Risques physiques : obligations d'entreprises**

Au 31 décembre 2020, 19 % des émetteurs du portefeuille obligataire d'entreprises de la Carac sont exposés à des risques physiques selon les données ISS.

Figure 18
Exposition des émetteurs du portefeuille obligataire d'entreprises aux risques physiques.
Sources : ISS, analyses INDEFI.



⁽¹⁰⁾ Le benchmark sélectionné par la Carac pour l'analyse est le Barclays Euro Aggregate Gov.

● **Risques de transition : obligations d'entreprises**

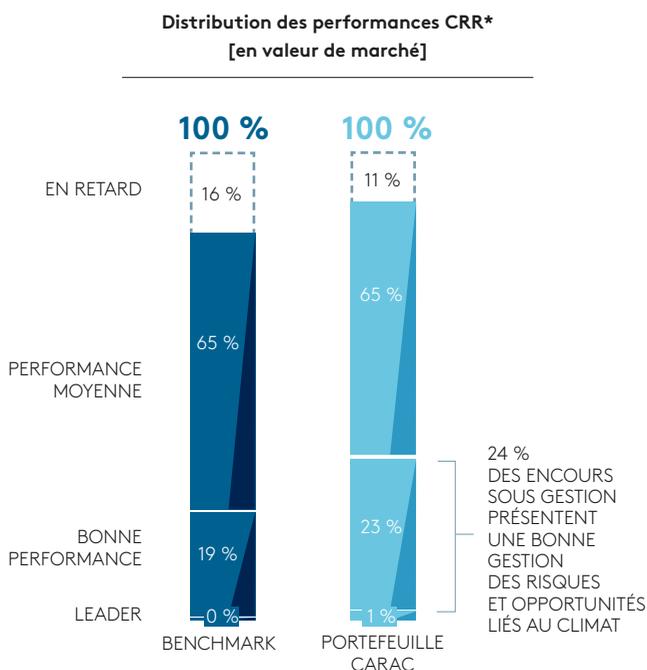
En complément de l'analyse de l'empreinte carbone, le score risque carbone (CRR, *Carbon Risk Rating*) calculé par ISS évalue l'exposition d'un émetteur aux risques et opportunités liés au climat, et juge la bonne gestion de ces risques et opportunités. Cet indicateur fournit aux investisseurs une information sur la manière dont les émetteurs sont préparés à la transition vers une économie bas-carbone et constitue un élément central pour l'analyse prospective des risques liés au climat au niveau du portefeuille.

Au 31 décembre 2020, 24 % des encours du portefeuille obligataire d'entreprises de la Carac obtiennent une bonne ou une excellente performance au score CRR.

Figure 19

Distribution des scores risque carbone du portefeuille obligataire d'entreprises.

Sources : ISS, analyses INDEFI.



* Carbon Risk Rating

